

Programme 2025-2028 du Parc naturel régional du Doubs

Section B : Planification sur quatre ans

Version du 22 janvier 2024

Parc naturel
régional du Doubs

Place du 23-Juin 6
Case postale 316
CH-2350 Saignelégier

T +41 32 420 46 70
info@parcdoubs.ch
www.parcdoubs.ch

PREAMBULE

Depuis l'entrée en vigueur en 2020 de la convention programme actuelle, le Parc naturel régional du Doubs a grandement évolué, que ce soit dans ses structures et dans son fonctionnement.

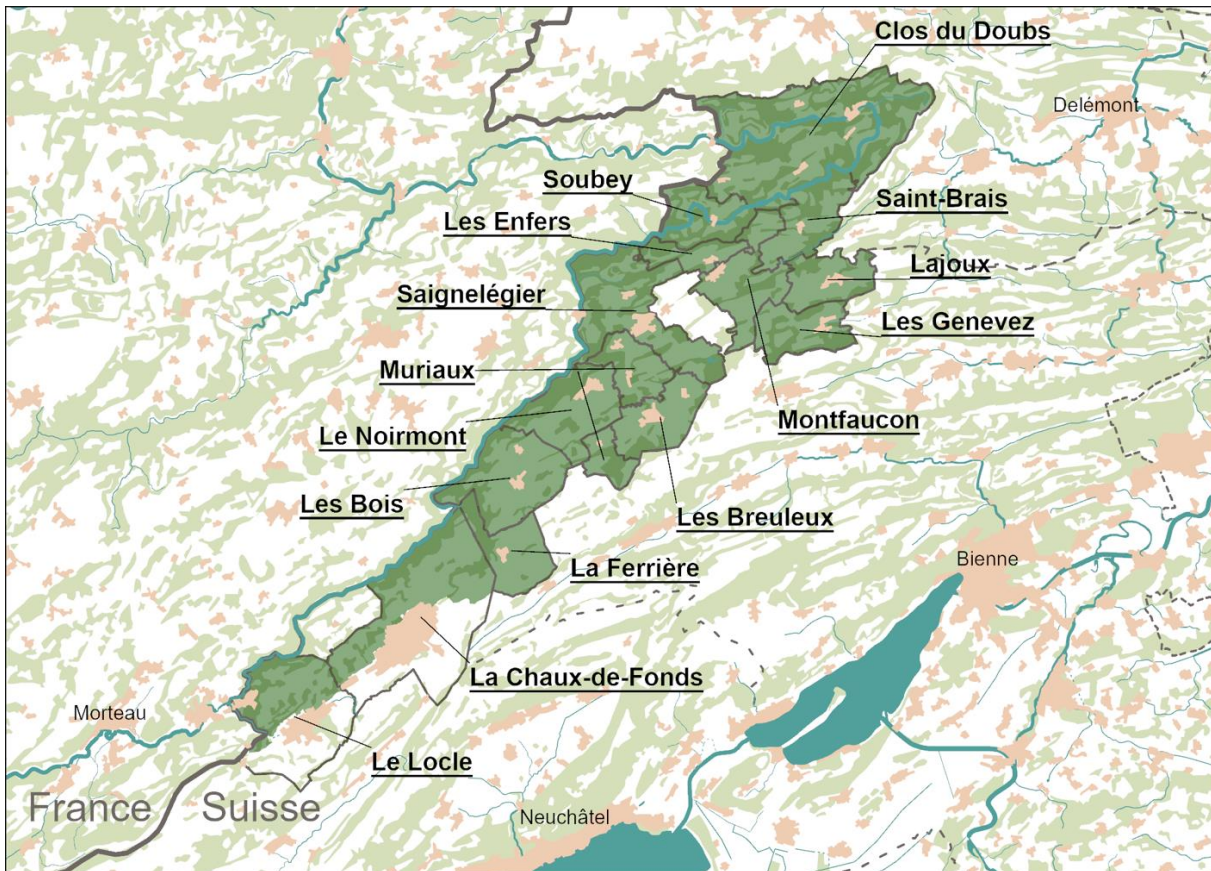
La période actuelle de convention programme a été marquée par le renouvellement de la Charte du Parc, et donc du label « Parc d'importance nationale », au terme d'un processus intense de consultation. Le territoire du Parc s'est légèrement agrandi, dès 2023, avec l'adhésion de deux nouvelles communes, Muriaux et Soubey, et malgré le retrait de la commune des Planchettes. Cette modification du territoire du Parc n'a pas engendré de modification dans le financement de la structure, en particulier la clé de répartition des contributions des trois cantons.

Aujourd'hui, la situation du Parc du Doubs s'est stabilisée. La période de turbulences qu'il a connue en 2018 et 2019 a pu être surmontée. Le processus de consultation large et intense réalisé par la nouvelle équipe en place, dans le cadre notamment de l'évaluation et du renouvellement de la Charte, a permis de regagner la confiance des collectivités publiques, des partenaires et des habitants. La nouvelle structure de gouvernance mise en place, qui intègre pleinement toutes les communes membres depuis 2023, est en train de faire ses preuves.

La dynamique en place est renforcée par le processus d'adhésion au Parc du Doubs que plusieurs communes des Montagnes neuchâteloises ont entamé en 2020. Compte tenu des réticences des cantons, en particulier celui de Neuchâtel, l'extension potentielle du territoire du Parc ne peut toutefois être envisagée avant 2029.

La période de programme en cours a été marquée également par la signature d'une convention générale de collaboration avec le Parc Chasseral et de conventions opérationnelles spécifiques sur différentes thématiques de travail. La convention de partenariat liant le Parc du Doubs à son homologue français le Parc du Doubs horloger (labellisé en 2021) a en outre été renouvelée, ouvrant la voie à un développement des collaborations transfrontalières.

La définition des projets contenus dans ce plan de gestion 2025-2028 a fait l'objet d'une vaste consultation auprès d'un grand nombre d'acteurs. Les communes et les cantons en particulier, les membres du comité élargi, les commissions du Parc, les partenaires agricoles, touristiques, environnementaux et plus généralement associatifs ainsi que les habitants ont eu la possibilité de présenter des projets concrets, de donner des idées ou simplement de participer aux réflexions. Cette consultation a permis de faire émerger un nombre important de propositions, de fixer des priorités et d'arrêter au final un certain nombre de projets présentés dans 12 fiches techniques.



Périmètre du Parc du Doubs au 1^{er} janvier 2023.

1. AVANCEMENT DES TRAVAUX

1.1 RÉSUMÉ DES PRESTATIONS RÉALISÉES DURANT LA PÉRIODE EN COURS

Le début de la Convention-programme 2020-2024 a été marqué par l'intégration du Centre Nature Les Cerlatez au Parc du Doubs. L'ensemble du personnel et des activités du centre nature ont été repris par la structure du Parc. Cette opération a permis de mettre en œuvre des synergies importantes dans le domaine de la gestion administrative et comptable. La visibilité et la fréquentation de l'ensemble des activités du centre nature et du parc ont été augmentées grâce à leur regroupement dans un seul catalogue, promu par les deux entités. Après bientôt quatre années de fonctionnement commun, il est important de souligner que cette nouvelle dynamique est très bénéfique aux deux entités et qu'elle est saluée à la fois par les organes de la Fondation Les Cerlatez, ceux du Parc du Doubs ainsi que par les partenaires.

La mise en œuvre des prestations prévues pour la Convention programme 2020-2024 se déroule selon le calendrier établi et devrait être terminée comme prévu à fin 2024. Deux éléments importants doivent être soulignés :

- La prestation de renaturations de sources fait l'objet d'une mesure de substitution avec le projet Petites structures, selon détails mentionnés dans le tableau ci-dessous ; cette mesure a été acceptée par les cantons et l'OFEV en mars 2023.

- La pandémie de covid durant les années 2020 et 2021 a mis un frein temporaire à certaines activités du Parc mais n'a, de manière générale, pas préterité l'avancement de la mise en œuvre des prestations. Seuls les programmes Graines de chercheurs ont été moins sollicités par les écoles, le nombre de classes participantes étant inférieur à ce qui était prévu.

Le suivi des activités, des indicateurs de prestations et des éléments financiers est effectué de manière trimestrielle depuis 2020. Ce reporting est fourni au canton pilote ainsi qu'au comité (jusqu'en 2022) et au bureau exécutif du Parc (depuis 2023). Le rapport annuel donne en outre une image détaillée de l'ensemble des activités du Parc.

Le détail de l'avancement des projets est donné dans les fiches 2025-2028. Les frais marquants sont indiqués dans les tableaux ci-après.

<p>1.1 Paysage</p>	<p><u>Observatoire photographique</u> Développé depuis 2017 en collaboration avec le Parc Chasseral, ce projet a pris de l'ampleur avec la formation de nouvelles marraines et de nouveaux parrains du paysage qui effectuent le suivi photographique des sites. Plusieurs nouveaux sites sont désormais suivis, pour un total de 20 actuellement. Des travaux sont en cours pour créer une plateforme web permettant de diffuser les photos et données récoltées. Une exposition est en préparation afin d'informer le public de la démarche en cours. Enfin, un outil d'accompagnement des communes est en cours de test afin de faire participer la population à une réflexion sur l'aménagement du territoire et l'évolution du paysage.</p>
<p>1.2 Eau</p>	<p><u>Sources (inventaire et restauration)</u> L'inventaire des sources a été effectué sur l'ensemble du territoire du Parc. Ce travail a permis d'identifier un certain nombre de renaturations à réaliser pour protéger ces milieux renfermant une biodiversité très spécifique. Douze projets de restaurations ou de protections ont ainsi pu être réalisés. Le projet souffre toutefois d'un manque de soutien et de motivation de la part des propriétaires ou exploitants agricoles, réticents à engager des travaux de renaturation pourtant pris en charge par le Parc. C'est pourquoi il a été décidé de remplacer les renaturations de sources par la réalisation de plusieurs mares dans le cadre d'une mesure de substitution acceptée par les cantons et l'OFEV.</p>
<p>1.3 Biodiversité</p>	<p><u>Murs de pierres sèches</u> Le Parc poursuit son action de restauration et de mise en valeur des murs de pierres sèches. Plus de 100 mètres ont été restaurés à l'entrée de la commune des Enfers alors que près de 50 mètres d'un mur de soutènement ont été refaits à Saint-Brais. Un projet de restauration de plus de 100 mètres est en cours de préparation dans le hameau de La Chaux-des-Breuleux, sur le territoire de la commune des Breuleux. Par ailleurs, le Parc organise en 2023 une expérience pilote de cours de formation visant à acquérir les bases de la construction de murs, dans une optique de transmission du savoir-faire vers le grand public.</p> <p><u>Petites structures</u> La promotion et le soutien à la réalisation de petites structures en faveur de la biodiversité en milieu agricole ont connu un beau succès depuis 2020. Près d'une centaine de structures ont ainsi été réalisées, que ce soient la construction de tas de bois ou de pierres ou la plantation de haies. Dans le cadre de la mesure de substitution décidée pour remplacer la renaturation de sources, plusieurs créations de mares sont prévues en 2023 et 2024.</p> <p><u>Arbres-habitats</u> Le recensement d'arbres-habitats en forêt et zone ouverte s'est effectué depuis 2020 sur près de 200 ha du territoire du Parc. La collaboration avec les communes et les gardes forestiers a bien fonctionné. Plusieurs centaines d'arbres-habitats ont été recensés, plusieurs dizaines ont été marqués afin d'éviter leur abattage. Le conventionnement d'arbres-habitats est en cours afin de s'assurer qu'ils seront bien laissés sur pied jusqu'à leur décomposition complète. La plantation d'arbres visant à assurer le rajeunissement est également en cours.</p>

	<p><u>Fritillaire pintade</u> Entamé en 2011, le projet de protection et de réimplantation de la petite fleur typique des bords du Doubs, actuellement sur liste rouge, se poursuit en collaboration avec plusieurs partenaires, notamment les jardins botaniques et un expert botaniste. Une réimplantation de graines et de bulbes est effectuée chaque année depuis 2020, sur plusieurs sites du linéaire du Doubs, tout comme un suivi des populations. Des mesures d'information et de communication sont mises sur pied chaque année afin de protéger cette espèce menacée. Les résultats des réimplantations sont encourageants mais doivent se poursuivre encore sur plusieurs années pour pouvoir espérer un renouvellement naturel de l'espèce à terme.</p>
1.4 GPOT	<p><u>Séance annuelle</u> Arrêté en 2019, le plan d'actions visant à une meilleure « Gestion de la pression et des opportunités touristiques » le long du Doubs fait l'objet d'un suivi annuel réunissant toutes les parties prenantes (communes, cantons, associations, prestataires touristiques et agricoles). Dans le cadre de la réunion annuelle, chaque partenaire porteur d'une mesure présente l'état d'avancement et les perspectives pour l'année à venir. La réalisation des mesures du plan d'actions est donc en cours et se poursuit jusqu'en 2028.</p>
2.1 Agriculture	<p><u>Fonds de soutien lait bio</u> Le Parc a réuni depuis 2020 de nombreux partenaires (cantons, associations agricoles, associations bio, WWF, Fondation rurale interjurassienne) en vue de la création d'un fonds de soutien à la reconversion bio de la production laitière. Un concept a été mis sur pied de même qu'un règlement d'organisation et de distribution du fonds, association tous les partenaires. Des recherches de fonds ont été menées auprès de fondations et d'autres partenaires potentiels, sans succès pour l'instant.</p> <p><u>Labellisation de produits</u> Le Parc a effectué un vaste travail en vue de labelliser de nouveaux produits et de développer de nouveaux produits typiques et durables de la région. Le nombre de produits labellisés a ainsi doublé, passant à près de 75 produits. La culture de la carotte Jaune du Doubs, variété ancienne, a été relancée par différents producteurs avec le soutien du Parc ; l'écoulement des productions se fait notamment dans les restaurants de la région ; une soupe à la carotte a en outre été labellisée. Le Parc a également soutenu le lancement, avec plusieurs partenaires, du Kit Torrée afin de mettre en valeur cette tradition neuchâteloise inscrite au répertoire suisse des traditions vivantes. Enfin, un soutien à la culture de houblon est actuellement en cours avec pour objectif de pouvoir produire une bière avec 100% d'ingrédients provenant du territoire du Parc.</p> <p><u>Promotion et distribution des produits</u> Depuis 2020, le Parc participe à toutes les éditions du Marché des parcs suisses à Berne, du Marché suisse du terroir à Courtemelon ainsi qu'au Salon Goût et Terroir à Bulle. Il présente également ses produits labellisés dans le cadre d'événements régionaux tels que la Fête de la Tête de Moine à Bellelay ou le Marché-Concours national de chevaux à Saignelégier. Le Parc a également noué des partenariats avec plus de 10 restaurants et magasins du terroir afin d'assurer un écoulement de ses produits labellisés. Il utilise ces derniers dans de nombreux événements qu'il organise chaque année dans le cadre de son programme d'activités.</p>
2.2 Tourisme	<p><u>Nouvelle offre Doubs et offres existantes (Route verte, contrebande, entreprises partenaires, promotion)</u> Une nouvelle offre de visite guidée a été créée aux Brenets afin de faire découvrir aux touristes les « Histoires du Doubs » ; plusieurs guides ont été formés. Un partenariat a été noué avec la Maison du tourisme à Saint-Ursanne dans le cadre de son offre de chasse au trésor en canoë sur le Doubs. L'itinéraire de e-bike La Route Verte fait l'objet d'une promotion régulière. Des randonnées accompagnées sont organisées sur l'étape du Parc ; une déclinaison « 100% women » de cette étape a été retenue par Suisse Tourisme. En collaboration avec le Parc du Doubs horloger (F), l'offre des chemins franco-suisses de la contrebande fait l'objet d'une refonte numérique. Une déclinaison locale sous la forme d'une chasse au trésor familiale est en cours de montage, dans une boucle autour du Saut-du-Doubs et à cheval sur la frontière. Parc pilote en 2019-2020 pour le projet Entreprises partenaires, le Parc du Doubs a noué des partenariats avec quatre partenaires touristiques. Le nouveau concept développé par le Réseau</p>

	<p>des parcs suisses est actuellement en cours de formalisation en vue de concrétiser de nouveaux partenariats avec d'autres entreprises ou prestataires. Plusieurs promotions nationales ont été effectuées depuis 2020, avec le Réseau des Parcs suisses, avec des tours-opérateurs (STC, Eurotrek) et dans le cadre d'événements d'importance (Marché-Concours national de chevaux).</p> <p><u>Offre Cheval (nouveau)</u> Le Parc a introduit une nouveauté chaque année depuis 2020 pour dynamiser l'offre de visite d'élevages de chevaux franches-montagnes. L'édition d'un bon-cadeau, puis d'un quizz en français et en allemand pour les enfants ainsi que des promotions spécifiques vers les classes d'écoles ont été réalisées ces dernières années. Plusieurs centaines de personnes utilisent chaque année cette offre qui permet de faire découvrir le travail des éleveurs tout en leur apportant un revenu complémentaire.</p> <p><u>Stratégie de tourisme accessible</u> Une stratégie de tourisme accessible a été établie avec un prestataire spécialisé externe. Elle comporte un catalogue de mesures que le Parc pourra mettre en œuvre dans les années à venir en fonction des besoins et des opportunités qui auront pu être identifiés.</p>
<p>3.1 Entrées</p>	<p><u>Stratégie des portes d'entrée</u> La création de 4 portes d'entrée du Parc, aux quatre points cardinaux du territoire, a été décidée dans le cadre de la convention-programme en cours. Avant la phase de réalisation de ces espaces d'accueil et d'information, le Parc a rédigé une stratégie générale déclinant le concept de porte d'entrée, les objectifs, les partenaires, les délais et les orientations spécifiques de chaque espace prévu.</p> <p><u>Concept Les Brenets + Gruère</u> La porte d'entrée des Brenets, sur la thématique de l'eau et de la géologie karstique, est en cours de conceptualisation, avec la Ville du Locle et l'ISSKA prioritairement, mais également avec plusieurs partenaires touristiques. La porte d'entrée de la Gruère, étroitement liée à la mise en œuvre du plan spécial cantonal Gruère, fait l'objet de discussions multilatérale avec les services cantonaux, la commune de Saignelégier, le Centre Nature Les Cerlatez, Jura Tourisme et une association de valorisation de la région des Franches-Montagnes. Ce futur espace d'accueil, conjoint certainement avec d'autres prestations touristiques, mettra en valeur les milieux humides et les tourbières. Parallèlement à ces travaux de préparation de la future porte d'entrée, le Parc coordonne la réalisation de mesures d'aménagements visant à améliorer l'infrastructure touristique autour de l'étang.</p> <p><u>Ouverture St-Ursanne + Chx-Fds</u> La porte d'entrée de Saint-Ursanne a été inaugurée en 2021. Situé dans les locaux de Jura Tourisme, l'espace d'accueil, d'information, de sensibilisation et d'exposition du Parc met en valeur l'écosystème du Doubs, sa biodiversité spécifique et son espèce emblématique, mais en voie de disparition, l'Apron. Un programme d'animations et de visites spécifiques complète cette nouvelle offre en ville de Saint-Ursanne. La porte d'entrée de La Chaux-de-Fonds s'est matérialisée à fin 2022 par l'ouverture du nouveau MUZOO (musée d'histoire naturelle et zoo du Bois du Petit-Château) au sein duquel le Parc présente ses projets en lien avec la biodiversité et la faune régionale. Un programme d'animations spécifiques est en cours de développement avec MUZOO.</p> <p><u>3 Graines de chercheurs (1 nouveau) + animations scolaires</u> Le Parc a lancé en 2022 un nouveau programme Graines de chercheurs sur la thématique du Doubs et de son écosystème spécifique. Il vient compléter les deux autres programmes proposés aux classes du Parc sur les thèmes du Paysage et des Hirondelles. Une dizaine de classes suivent ces programmes chaque année. Une offre de dix animations scolaires, à la journée ou demi-journée, a été développée en collaboration avec le Centre Nature Les Cerlatez et à destination des classes d'écoles du Parc et hors Parc. Les thèmes concernent par exemple les pâturages boisés, mares, tourbières, traces animales, chauves-souris, oiseaux, insectes, etc. Ces offres sont très demandées chaque année, avec plusieurs centaines d'écoparticipants à cette occasion.</p>

	<p><u>Animations grand public, Centre Nature Les Cerlatez, offres réservables, bénévolat</u> Un programme d'animations et de sorties découvertes est établi chaque année et propose de nombreuses sorties nature, terroir, patrimoine et culture. Des animations sont notamment proposées dans le cadre de la Fête de la nature et de la Fête de fin de saison du Centre Nature Les Cerlatez. Ce dernier propose également durant la haute saison (fin mars à fin octobre) deux expositions, une principale renouvelée chaque deux ans et une temporaire renouvelée chaque année. L'intégration du centre nature au Parc début 2020 a permis non seulement de mettre en œuvre d'intéressantes synergies mais également de démultiplier la visibilité des deux institutions et d'augmenter la fréquentation de leurs activités. Le Parc a en outre développé un catalogue d'offres réservables à l'attention du public local et régional et des touristes. Il comprend notamment les visites de l'Étang de la Gruère, du centre nature et des bords du Doubs sur les thèmes de la biodiversité, du paysage et du patrimoine (tourbières, batraciens, faune, flore, pâturages boisés, etc.). Enfin, le Parc accueille régulièrement des groupes de bénévoles qui contribuent à des travaux de terrain pour entretenir des milieux naturels ou réaliser des actions en faveur de la biodiversité, p.ex. la plantation de haies, la réalisation de petites structures en faveur de la petite faune, la réfection de sentiers autour de l'étang de la Gruère ou encore la restauration de murs de pierres sèches.</p>
<p>3.2 Patrimoine</p>	<p><u>Bal(l)ades</u> La collaboration entre le Parc et les Jardins musicaux se poursuit avec la mise sur pied d'une <i>Bal(l)ade</i>... annuelle. Cet événement consiste en un concert de musique classique proposé dans un lieu emblématique ou original du Parc, précédé d'une visite d'un élément du patrimoine naturel ou culturel.</p>
<p>4.1 Communi- cation</p>	<p><u>Communication générale (newsletters, site web, réseaux sociaux, banque de données d'offres)</u> Alors que le Parc souffrait d'un déficit de notoriété au début de la période 2020-2024, un travail approfondi d'information et de communication a été réalisé depuis 2020 afin de renforcer les liens entre le Parc et les communes, notamment, et de mieux faire connaître ses missions et son fonctionnement. Le Parc a renforcé et professionnalisé sa communication depuis 2022 avec l'engagement d'une nouvelle chargée de communication. De nombreux canaux de communication sont utilisés pour faire connaître les activités menées par le Parc : lettre d'information numérique mensuelle, site web, réseaux sociaux, sites web et bulletins d'information communaux, brochures thématiques, carte de la mobilité douce et des loisirs, dépliants de présentation, communiqués de presse, etc. Les mesures mises en œuvre depuis quatre ans portent leurs fruits. La visibilité du Parc dans les médias régionaux et nationaux s'est améliorée. Le Parc a notamment fait l'objet de nombreux articles de presse et de sujets radio et tv lors du renouvellement de sa Charte. Il a également été largement médiatisé lors de la diffusion de l'émission « Rendez-vous au Parc » sur les trois chaînes nationales de télévision.</p> <p><u>Suivi du Doubs</u> Le Parc poursuit sa mission de relais d'information entre les groupes de travail nationaux et binationaux et les acteurs de terrain, afin de diffuser les résultats des travaux des premiers et de relayer les préoccupations des derniers. Il participe à la séance annuelle du Groupe d'accompagnement suisse sur le Doubs au cours de laquelle est fait un suivi du Plan d'actions national pour le Doubs. Trois mesures de ce dernier, sur les quelque 35 au total, sont d'ailleurs portées par le Parc. Les travaux des groupes de travail « qualité » et « débits » sont également suivis par le Parc. Celui-ci organise régulièrement des séances publiques d'information sur l'avancement des travaux à l'attention des acteurs locaux et du grand public.</p>
<p>4.2 Gestion</p>	<p><u>Charte évaluée et renouvelée</u> Le processus d'évaluation et de renouvellement de la Charte s'est déroulé durant les années 2020-2021-2022. L'évaluation a été menée par le Centre pour le développement et l'environnement de l'Université de Berne, sur la base d'une méthode développée une année auparavant pour l'évaluation des parcs bernois. Une vaste consultation a été organisée durant l'ensemble du processus d'évaluation de la Charte 2013-2022 puis de définition des nouveaux objectifs stratégiques 2023-2032. Cette consultation a impliqué, dans le cadre d'ateliers de travail, le comité, les communes, les cantons, la Confédération, les commissions, les membres du Parc, les partenaires associatifs, professionnels et collectifs ainsi que la population. Une vaste campagne d'information et de communication auprès de tous les acteurs a précédé les votes des communes. À l'exception de celle des Planchettes, toutes les communes ont renouvelé leur</p>

	<p>adhésion au Parc. Deux nouvelles communes ont rejoint l'association (Muriaux et Soubey) ce qui permet au Parc de s'agrandir légèrement en surface et en population. Le label Parc d'importance nationale a été octroyé au Parc par l'OFEV pour dix nouvelles années (2023-2032). Parallèlement à ce processus, cinq communes des Montagnes neuchâteloises se sont intéressées à une adhésion au Parc. Cette perspective, inscrite dans la nouvelle Charte, a fait l'objet d'une étude de faisabilité comprenant une évaluation des valeurs naturelles et paysagères ainsi qu'une analyse socioéconomique des potentialités de cette extension. Trois communes ont d'ores et déjà validé leur adhésion (La Sagne, La Chau-du-Milieu, Les Ponts-de-Martel), au printemps 2023, sous réserve de l'accord des cantons, de la Confédération et des membres du Parc. Deux communes se sont retirées du processus (La Brévine, Le Cerneux-Péquignot).</p> <p><u>Système de gestion</u> Le Parc mène depuis 2020 un processus d'amélioration continue de son système de gestion. Différentes mesures ont été prises pour formaliser le système de gestion, améliorer les processus ainsi que la qualité des projets et pour développer les compétences de l'équipe professionnelle (par la formation p.ex.). Un modèle de suivi des indicateurs de la Charte est en cours d'élaboration.</p>
<p>4.3 Garantie territoriale</p>	<p><u>Participation aux consultations</u> Le Parc participe régulièrement aux procédures de consultations lancées par les collectivités publiques, que ce soit au niveau communal ou cantonal. Il est intégré dans différents groupes de travail et se prononce sur des consultations en lien avec les plans directeurs cantonaux ou régionaux, les plans d'aménagement locaux, le développement de zones d'activités ou d'autres projets spécifiques d'aménagement du territoire. Il participe également à certaines procédures législatives et aux consultations en lien avec les stratégies et politiques publiques (p.ex. Plan climat, stratégie paysagère, etc.).</p>
<p>Projets hors convention-programme</p>	<p><u>Sensibilisation, éducation, information au Centre Nature Les Cerlatez et à la Gruère</u> Au bénéfice d'un complément de financement de l'OFEV et du canton du Jura pour les activités du Centre Nature Les Cerlatez, le Parc met sur pied différentes actions de sensibilisation, d'éducation et d'information du public à la protection de la nature et des tourbières, en particulier en lien avec le site de la Gruère. Il dispense notamment des animations « tourbières » aux classes d'écoles et réalise des visites guidées de l'étang de la Gruère. Tout au long de l'année, il informe les visiteurs de l'étang et du centre nature sur les particularités des milieux sensibles et à la nécessité d'adopter les bons comportements pour éviter leur dégradation. L'engagement de guides nature durant les périodes de forte affluence va dans le même sens.</p> <p><u>Entretien de l'étang de la Gruère</u> Sur mandat du canton du Jura, le Parc et le Centre Nature Les Cerlatez contribuent chaque début d'année au montage et au démontage des barrières à batraciens à proximité de l'étang de la Gruère. Le personnel du Parc, soutenu par un groupe de bénévoles, effectue également le relevé quotidien des barrières et le sauvetage des batraciens. Par ailleurs, le Parc est également mandaté par le canton du Jura pour l'entretien régulier des sentiers autour de l'étang (déchets, petites réparations) et pour la coordination de travaux plus conséquents comme le remplacement de pontons ou l'abattage d'arbres. Dans ce cadre, le centre nature organise régulièrement des chantiers d'entretien avec des groupes, notamment des entreprises, pour effectuer du travail bénévole autour de l'étang de la Gruère.</p> <p><u>Mobilité durable</u> Dans le cadre d'accords antérieurs à la convention programme actuelle, le Parc soutient l'extension touristique de la ligne Chau-de-Fonds – Biaufond durant la saison estivale. Il coordonne les financements externes (cantons, communes, associations) afin de permettre au transporteur d'augmenter la fréquence de desserte entre les deux localités. Par ailleurs, le Parc contribue financièrement à la prestation Jura Pass permettant aux touristes séjournant au moins une nuitée dans le canton du Jura de bénéficier des transports publics gratuits.</p>

1.2 COÛTS PAR PROJET DURANT LA PÉRIODE EN COURS (2020-2024)

	Budget 20-24 (CHF)	Comptes 20-22 (CHF)	Prévision 20-24 (CHF)	En %
Objectif stratégique 1. Nature et paysage	1'471'055	747'527	1'495'564	25%
1.1 Paysage	262'939	42'283	146'100	2%
1.2 Eau	342'382	148'611	179'343	3%
1.3 Biodiversité	847'193	524'125	1'115'765	18%
1.4 GPOT	18'541	32'508	54'356	1%
Objectif stratégique 2. Économie et développement durable	1'300'747	738'892	1'175'134	20%
2.1 Agriculture	766'339	510'427	780'762	13%
2.2 Tourisme	534'408	228'465	394'372	7%
Objectif stratégique 3. Éducation à la durabilité	1'605'309	1'348'027	2'331'492	39%
3.1 Entrées	1'398'642	1'200'867	2'099'689	35%
3.2 Patrimoines	206'667	147'160	231'803	4%
Objectif stratégique 4. Gestion, comm. et garantie territoriale	2'017'042	460'033	704'456	12%
4.1 Organisation	1'604'206	405'215	606'114	10%
4.2 Communication	412'836	54'818	98'342	2%
SOUS-TOTAL	6'394'154	3'294'479	5'706'646	95%
Charges extraordinaires		150'000	300'000	5%
TOTAL	6'394'154	3'444'479	6'006'646	100%

1.3 SOURCES DE FINANCEMENT DURANT LA PÉRIODE EN COURS (2020-2024)

	Budget 20-24 (CHF)	Comptes 20-22 (CHF)	Prévision 20-24 (CHF)	En %
OFEV (Parc)	3'035'000	1'821'000	3'035'000	50%
Canton JU (Parc)	426'450	255'870	426'450	7%
Canton NE (Parc)	264'805	158'883	264'805	4%
Canton BE (Parc)	37'830	22'698	37'830	1%
Canton JU (Centre nature)	125'000	75'000	125'000	2%
Cantons (autre)		16'460	16'460	1%
Communes et membres (cotis.)	342'500	200'045	334'205	5%
Communes (autre)	12'000	32'426	79'426	0%
Partenaires, mécènes, fondat.	1'783'758	629'140	1'280'339	22%
Recettes d'exploitation	40'000	69'335	125'335	2%
SOUS-TOTAL	6'067'343	4'786'700	5'725'625	95%
Contributions matérielles	326'810	163'867	283'867	5%
TOTAL	6'394'153	3'444'725	6'009'492	100%
Parc du Doubs	41%	34%	38%	
Cantons (contrib. Parc)	12%	13%	12%	
Confédération (contrib. Parc)	47%	53%	50%	

L'absence de certitudes au début de la période 2020-2024 quant à la possibilité pour le Parc de respecter les critères de financement de la Confédération (50% de financement maximum), et donc de trouver des financements de tiers auprès de fondations et sponsors notamment, a nécessité une gestion financière très prudente. Durant la période 2020-2022, les dépenses des différents projets ont ainsi été limitées autant que possible et pour autant que les financements n'étaient pas garantis. Des provisions ont en outre été effectuées en vue d'un éventuel remboursement de contributions fédérales à l'OFEV.

Parallèlement, un intense travail de recherche de fonds a été effectué depuis 2020 et a porté ses fruits en 2023 notamment. Alors que le financement du Parc se monte à 34% à fin 2022, ce taux passera à 38% à fin 2024, ce qui est considérable sachant que le financement par les contributions des trois cantons n'atteint que 12%. Il est pour ainsi dire acquis que le Parc pourra respecter les critères de financement de la Confédération au terme de la Convention-programme 2020-2024. La prudence de la gestion financière exposée au préalable explique en outre que la réalisation des prestations de la période en cours aura au final nécessité moins de moyens que prévu lors de l'établissement du budget.

1.4 ACTIVITÉS 2020-2024 MENÉES HORS CONVENTION-PROGRAMME

Le financement complémentaire obtenu de la Confédération, hors du cadre de la convention-programme, a permis de maintenir les activités du Centre Nature Les Cerlatez en lien avec l'information et la sensibilisation des publics aux milieux humides, en particulier les tourbières et l'étang de la Gruère. Des supports pédagogiques au centre nature, des animations et des visites guidées sont réalisées chaque année et permettent d'accueillir plusieurs centaines de personnes. Ils participent au dynamisme et au rayonnement du centre nature et du Parc du Doubs.

Le Centre Nature Les Cerlatez assure chaque année, sur mandat du canton du Jura, les travaux d'entretien de l'étang de la Gruère. Ceux-ci consistent au ramassage des déchets, aux petits travaux de réparation de l'infrastructure de pontons et de chemins et à la coordination de travaux d'entretien plus conséquents avec des partenaires tiers (ex. abattage d'arbres, remplacement de pontons etc.).

La protection des batraciens à l'étang de la Gruère est également assurée chaque printemps par le Centre Nature Les Cerlatez, sur mandat du canton du Jura. Elle consiste en la pose de barrières de protection et de seaux de récupération le long de la route cantonale bordant l'étang. Le sauvetage des batraciens s'effectue quotidiennement par le personnel du centre nature et un groupe de bénévoles, avec le ramassage et l'identification des batraciens récupérés dans les seaux puis leur transport vers l'étang.

Enfin, le Parc du Doubs poursuit depuis 2020 son soutien à deux actions de promotion de la mobilité douce sur son territoire. Il s'agit, d'une part, d'un soutien financier au Jura Pass de Jura Tourisme, la carte permettant aux visiteurs séjournant au moins une nuit dans la région de bénéficier des transports publics gratuits. D'autre part, le Parc coordonne les partenaires cantonaux et communaux s'engageant dans le soutien financier de la ligne touristique estivale de Car postal entre La Chaux-de-Fonds et Biaufond.

Coûts par projet durant la période en cours (2020-2024)

	Comptes 20-22 (CHF)	Prévision 20-24 (CHF)
SEE Centre Nature Les Cerlatez (Gruère)	175'667	299'923
Mandats Centre Nature Les Cerlatez (entretien Gruère, etc.)	127'833	177'807
Mobilité durable	56'253	93'252
TOTAL	364'924	570'982

Financement durant la période en cours (2020-2024)	Comptes 20-22 (CHF)	Prévision 20-24 (CHF)
Contribution OFEV Centre Nature Les Cerlatez (SEE Gruère)	90'000	150'000
Recettes du Centre Nature Les Cerlatez (SEE Gruère)	78'335	150'335
Recettes de mandats CN Les Cerlatez (entretien, batraciens)	113'923	177'523
Recettes Mobilité durable	47'552	92'752
TOTAL	329'810	570'610

2. VUE D'ENSEMBLE DES PRESTATIONS DU PARC POUR LA PERIODE DE PROGRAMME A VENIR

Les faits marquants de la prochaine convention programme

L'ensemble des propositions faites dans ce plan de gestion 2025-2028 s'inscrit dans le contexte général du changement climatique et de la perte de biodiversité. Bien qu'elle ne fasse pas l'objet d'un projet spécifique ainsi dénommé, cette thématique est centrale et transversale à tous les axes de travail de ce nouveau programme. Les différents projets présentés permettent en effet d'aborder la question du changement climatique, ses effets sur le territoire du Parc et la manière de s'y adapter. Le Parc naturel régional du Doubs est d'ailleurs cité à plusieurs reprises dans les plans climats cantonaux, jurassien et neuchâtelois, comme entité potentiellement porteuse de mesures.

Parmi les faits marquants de cette nouvelle convention programme, il convient de mentionner un renforcement important des activités en faveur du développement économique durable (axe stratégique 2), dont les moyens financiers passent de 260'000 fr. par an en moyenne actuellement à 375'000 fr. annuellement durant la prochaine période. Les projets visant à soutenir la mobilité douce et les énergies renouvelables, absents du programme 2020-2024, sont en effet nouveaux. Ils entendent appuyer des politiques et projets existants, être source d'information et de motivation pour les acteurs du territoire mais également permettre la mise en place d'expériences pilotes et trouver des solutions innovantes, notamment dans le domaine de la mobilité durable.

Le développement d'un nouveau volet « Recherche » fait également partie des points forts de ce nouveau programme. Sans vouloir être trop ambitieux, le projet présenté entend développer les partenariats avec le monde de la recherche, prioritairement autour de la thématique de l'eau et des défis posés par les sécheresses récurrentes sur le territoire du Parc.

Enfin, tous les projets des axes stratégiques 1 et 2 comportent une dimension de sensibilisation des publics, que ce soit par des offres d'animations à l'attention des visiteurs, des habitants ou des écoles ou par des actions de communication. Les projets de l'axe stratégique 3 ont donc un lien étroit avec les activités prévues dans les axes stratégiques 1 et 2. La transversalité des projets, qui ont des imbrications multiples dans les 3 axes stratégiques, tout comme leur possible déclinaison dans toutes les communes du Parc, sont donc également des points forts de ce programme 2025-2028.

Tirant parti des évaluations ayant été faites à la fois de la convention-programme 2020-2024 et de la Charte 2013-2022, le Parc du Doubs s'est fixé les objectifs suivants pour la période 2025-2028 :

- construire un ensemble de projets innovants et cohérents en vue d'aborder, de manière transversale, la thématique centrale du changement climatique et d'apporter des réponses applicables à l'échelle de son territoire ;
- donner de l'ampleur aux projets et aux collaborations avec les acteurs afin de trouver des synergies avec ces derniers, d'éviter les doublons et d'amener davantage de plus-value sur le territoire ;
- intégrer une forte dimension participative dans des projets concrets afin de toucher davantage les habitants et les visiteurs et leur permettre de s'impliquer (ex. observatoire, pâturages boisés, murs de pierres sèches, nature au village, bénévolat) ;

- renforcer l’ancrage et la notoriété du Parc en présentant des projets à forte identité territoriale et allant dans le sens des besoins et des préoccupations des acteurs et des habitants.

Dans ce sens, il a paru nécessaire au Parc du Doubs de poursuivre la plupart des projets et activités actuellement en cours, parfois en réduisant leur ampleur, parfois en la renforçant, et surtout d’intégrer plusieurs nouveaux projets visant à atteindre les objectifs fixés. Les principales nouveautés apportées par le programme 2025-2028 sont les suivantes :

- Nature et paysage
 - o Mesures en pâturages boisés en vue de favoriser le rajeunissement
 - o Mesures « nature au village » pour préserver la biodiversité en milieu bâti, et non seulement le milieu agricole, et impliquer davantage tous les acteurs
 - o Changement d’orientation « murs de pierres sèches » : le parc ne restaure plus forcément des murs existants mais s’engage dans la formation et la diffusion du savoir-faire par l’organisation de chantiers de « murs écoles »
- Économie durable
 - o Soutien aux productions agricoles durables et développement des circuits courts
 - o Création de nouvelles offres de tourisme durable
 - o Mesures mobilité douce et énergie renouvelable
- Sensibilisation et éducation
 - o Ouverture d’une nouvelle porte d’entrée : Les Brenets
 - o Création d’une nouvelle offre d’animation pédagogique
 - o Renforcement important des activités de bénévolat environnemental
- Gestion et communication
 - o Développement de la formation pour la structure professionnelle
 - o Évaluation annuelle de la qualité des projets, des collaborations et des effets attendus de l’action du Parc sur son territoire
 - o Nouveaux outils de communication
- Développement d’un volet Recherche

La collaboration avec le Parc Chasseral va naturellement se poursuivre sur les thématiques de travail actuelles (Observatoire du paysage, Graines de chercheurs, Communication). Les nouveaux projets en lien avec l’eau, les pâturages boisés ainsi que les circuits-courts sont susceptibles de faire l’objet de nouvelles collaborations en fonction de l’orientation qui sera donnée par les deux parcs à leurs activités dans ces thématiques. Leur culture de collaboration sera entretenue dans le cadre d’échanges d’expériences et d’informations et des contacts réguliers entre les membres de leurs équipes et de leurs organes, ceci dans la plupart des domaines d’activités.

Le programme de projets 2025-2028 va également permettre de renforcer le partenariat transfrontalier avec le Parc naturel régional du Doubs horloger, instauré en 2014. La collaboration entre les deux entités est en effet bien ancrée dans leurs fonctionnements respectifs. Elle recèle des potentiels de développement importants depuis la reconnaissance en 2021 du Syndicat mixte du Pays horloger en tant que Parc naturel régional du Doubs horloger. Le renouvellement en 2023 de la convention de partenariat liant les deux parcs va dans ce sens. C’est ainsi que les collaborations en matière de tourisme (Chemins de la contrebande) et de suivi des problématiques du Doubs vont se poursuivre. Le développement de nouvelles collaborations est envisagé dans les domaines de la biodiversité (mesures en faveur de la gentiane printanière), du tourisme (le long du Doubs) et des animations (porte d’entrée des Brenets). À cet effet, une nouvelle stratégie territoriale de coopération est en cours de préparation.

Évolution des projets entre la période en cours (2020-2024) et la prochaine période (2025-2028)

Fiches de projets et activités 2020-2024

1.1 Paysage	Observatoire photographique
1.2 Eau	Sources (inventaire et restauration)
1.3 Biodiversité	Murs de pierres sèches Petites structures Arbres-habitats Fritillaire pintade
1.4 GPOT	Séance annuelle

Fiches de projets et activités 2025-2028

Mares, sources, petites structures, arbres-habitats Fritillaire pintade Suivi du Doubs	1.1 Eau – Doubs
Synthèse des pratiques Actions de rajeunissement Suivi photographique Gentiane printanière	1.2 Pâturages boisés
Observatoire photographique Murs de pierres sèches Formations / animations Aménagements / Rougequeue à front blanc	1.3 Paysage 1.4 Nature au village

2.1 Agriculture	Fonds de soutien lait bio Labellisation de produits Promotion et distribution des produits
2.2 Tourisme	Nouvelle offre Doubs et offres existantes (Route verte, contrebande, entreprises partenaires, promotion) Offre Cheval (nouveau) Stratégie de tourisme accessible

Labellisation de produits Promotion des produits Circuits-courts et distribution	2.1 Produits
Nouvelles offres Offres existantes (Doubs, cheval, Route verte, contrebande, guides nature, tourisme accessible) GPOT	2.2 Tourisme
Entreprises partenaires Mobilité durable Energie	2.3 Transition

3.1 Entrées	Stratégie des portes d'entrée Concept Les Brenets + Gruère Ouverture St-Ursanne + Chx-Fds 3 Graines de chercheurs (1 nouveau) + animations scolaires Animations grand public, Centre nature Les Cerlatez, offres réservables, bénévolat
3.2 Patrimoine	Bal(l)ades Journées europ. du patrimoine

Ouverture Les Brenets Animation Centre Nature Les Cerlatez + planification Gruère Animation portes St-Ursanne et Chx-Fds	3.1 Entrées
3 Graines de chercheurs + animations scolaires (1 nouvelle) Animations grand public Bénévolat environnemental	3.2 Animations

4.1 Communication	Communication générale (newsletters, site web, réseaux sociaux, BDO) Suivi du Doubs
4.2 Gestion	Charte évaluée et renouvelée Système de gestion
4.3 Garantie territoriale	Participation aux consultations

Système de gestion, financement, formation Collaborations Qualité des projets , planification, suivi des effets	4.1 Gestion
Communication générale (newsletters, site web, réseaux sociaux, BDO) Nouveau programme annuel Nouveau site web	4.2 Communication
Projet et collaborations	5.1 Recherche

→ Projets reportés dans un autre domaine

En rouge, les projets abandonnés ou reportés

En gras, les nouveautés 2025-2028

Objectifs, projets et prestations 2025-2028

Axe stratégique 1: Nature et Paysage			
Objectif stratégique	Fiche de projet	Indicateurs (prestations)	Délai
1.1 Susciter et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité	1.1 Eau-Doubs	Aménagement ou revitalisation de 10 mares, gouilles ou sources.	2028
		Réalisation de 5 actions en faveur de la biodiversité et la structuration du paysage dans l'espace réservé aux eaux.	2028
		Quatre actions de réimplantation de fritillaires.	2028
		Rapports des recensements printaniers.	Annuel
1.2 Contribuer à l'amélioration des habitats et à leur mise en réseau		Participation aux séances des groupes de travail binationaux et nationaux (2 à 3 séances par an).	Annuel
		Organisation de 2 événements d'information ou d'actions de sensibilisation.	2026/2028
1.3 Soutenir et accompagner les mesures en faveur de la préservation et de la valorisation de la rivière du Doubs	1.2 Pâturages boisés	Etat de situation des pratiques de rajeunissement des pâturages boisés disponible.	2026
		Au moins trois sites de pâturages boisés font l'objet d'actions-tests de rajeunissement et d'un suivi des mesures prises.	2028
		Au moins trois sites de pâturages boisés font l'objet d'un suivi photographique.	2028
		40 structures réalisées.	2028
1.4 Contribuer à la préservation de la qualité du paysage et sensibiliser à sa valeur et à son changement	1.3 Paysage	Plan d'action « gentiane » disponible et mise en œuvre planifiée.	2028
		Suivis de sites de l'observatoire (annuel, 25 sites suivis en 2028) et mise en ligne des données de 10 sites (2028).	Annuel
		Deux événements organisés à l'attention du grand public (partage culture et résultats) et 2 nouvelles communes accompagnées dans leurs projets.	2028
		Quatre cours « ouvrage en pierres » proposés au grand public.	2028
	1.4 Nature au village	Deux actions de restauration sur un ouvrage en pierres (mur ou citerne) avec des bénévoles.	2028
		Deux actions de restauration sur un ouvrage en pierres (mur ou citerne) avec des professionnels.	2028
		2 journées de formation pour les employés communaux, p.ex. sur le thème de la taille ou celui de l'entretien de milieux.	2028
		6 demi-journées de formation à l'attention des habitants, écoles et entreprises (2 par année dès 2026).	2028
		12 propriétaires conseillés, mise en place de 60 aménagements avec convention d'entretien signée.	2028
		1 animation de présentation du projet dans 8 villages du Parc du Doubs (2028).	2028
		4 recensements du Rougequeue à front blanc dans au moins 4 villages par des ornithologues afin de définir les lieux les plus appropriés pour des aménagements.	2025
		Aménagements en faveur du Rougequeue à front blanc dans 4 villages.	2028
Axe stratégique 2: Economie durable			
Objectif stratégique	Projet	Indicateurs (prestations)	Délai
2.1 Contribuer à une production	2.1 Produits	12 produits supplémentaires labellisés « Parc » (en moyenne, 3 produits par année).	2028

alimentaire régionale durable 2.2 Promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique et participer aux efforts de réduction des pressions sur l'environnement 2.3 Accompagner les acteurs du tourisme vers des offres et des prestations durables 2.4 Promouvoir la durabilité dans les secteurs de la mobilité et de l'énergie		<p>Au moins 2 nouveaux types de produits labellisés avec des produits à forte identité territoriale.</p> <p>1 produit fabriqué par une entreprise alimentaire d'ampleur moyenne à grande est labellisé.</p> <p>Promotion des produits Parc dans 8 manifestations (2 par année ; participation au Marché des Parcs suisses et à un marché régional BEJUNE). Utilisation de produits régionaux dans 12 événements organisés par le Parc (3 par année).</p> <p>1 action annuelle de promotion de la carotte Jaune du Doubs, du kit torréé et de la production de houblon.</p> <p>4 actions de promotion des produits labellisés ou des traditions vivantes (p.ex. chasse au trésor, marche gourmande, concours, brochure).</p> <p>4 établissements supplémentaires BEJUNE utilisent ou vendent des produits Parc (restaurant, magasin, cantine, etc.).</p> <p>1 action par année de soutien à la vente directe ou aux marchés locaux.</p> <p>Collaboration avec 1 nouveau distributeur régional.</p> <p>Au moins 1 nouveau produit introduit dans une enseigne de grande distribution (Coop ou autre).</p>	<p>2028</p> <p>2028</p> <p>2028</p> <p>Annuel</p> <p>2028</p> <p>2028</p> <p>Annuel</p> <p>2028</p> <p>2028</p>
	2.2 Tourisme	<p>1 nouveau circuit « contes et légendes » à Saint-Ursanne.</p> <p>2 nouvelles offres « Savurando ».</p> <p>Itinéraire « Mémoires du Doubs » (Les Brenets – La Rasse) renouvelé + 1 projet d'extension sur la partie jurassienne du Doubs.</p> <p>1 catalogue « Parc à la carte », 1 nouvelle offre de découverte aux Brenets, 4 randonnées numérisées et 1 formation à l'accessibilité.</p> <p>1 action annuelle de promotion ou de développement pour chacune des offres existantes (Doubs, Cheval, Contrebande, La Route Verte, tourisme accessible).</p> <p>Présence des guides nature dans les lieux les plus fréquentés et aux périodes de forte affluence.</p> <p>1 rencontre annuelle du groupe de suivi GPOT.</p>	<p>2026</p> <p>2026/2028 2027</p> <p>2028</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p>
	2.3 Transition	<p>20 entreprises bénéficient de la reconnaissance Entreprises partenaires.</p> <p>Participation aux processus de développement de la mobilité douce, prioritairement sur les principaux sites touristiques et zones d'activités.</p> <p>2 actions de soutien aux mesures de mobilité partagée.</p> <p>1 action de promotion de la mobilité durable auprès des acteurs et dans les activités du Parc.</p> <p>1 action d'information ou de conseil sur le thème de l'énergie à l'attention des communes et/ou des habitants.</p>	<p>2028</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p>

Axe stratégique 3: Sensibilisation et éducation			
Objectif stratégique	Projet	Indicateurs (prestations)	Délai
3.1 Sensibiliser le jeune public au développement durable	3.1 Porte d'entrées	1 espace découverte créé et animé aux Brenets (aménagements réalisés et catalogue d'animations créé).	2026
		1 nouvelle exposition et 1 nouvelle animation au Centre Nature Les Cerlatez.	Annuel
3.2 Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur		1 espace découverte planifié à La Gruère (futurs aménagements, fonctionnement, animations).	2028
		La fréquentation des espaces d'accueil de St-Ursanne et La Chaux-de-Fonds a augmenté.	2028

du développement durable et de la culture		4 nouvelles animations créées aux portes d'entrées de St-Ursanne et de La Chaux-de-Fonds.	2028
	3.2 Animations	<p>7 animations par année à l'attention du grand public (28 en tout) sur le thème de la nature et du patrimoine culturel.</p> <p>1 catalogue de 10 offres réservables à l'attention du grand public sur les thèmes de la biodiversité, du paysage et du patrimoine.</p> <p>1 catalogue de 4 offres de bénévolat environnemental sollicité par 3 entreprises ou groupements par année.</p> <p>1 offre de chantier-école créée et testée par 2 classes.</p> <p>1 offre de bénévolat individuel créée et testée lors de 4 actions.</p> <p>3 offres existantes « Graines de chercheurs » (Doubs, hirondelle, paysage) mobilisées par 9 classes par an.</p> <p>1 catalogue de 10 offres de sorties scolaires existant : 60 classes accueillies par année.</p> <p>1 nouvelle offre scolaire créée et testée avec 4 classes, sur une nouvelle thématique et/ou selon de nouvelles modalités.</p>	<p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>2028</p> <p>2028</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel</p> <p>2028</p>

Axe stratégique 4: Gestion et communication (garantie territoriale)			
Objectif stratégique	Projet	Indicateurs (prestations)	Délai
4.1 Développer la dimension partenariale et inciter à l'action participative	4.1 Gestion	Rapport de gestion.	Annuel
		Apport de fonds externes suffisant et équilibre des comptes.	Annuel
4.2 Mettre en œuvre une stratégie de communication efficace	4.2 Communication	Le Parc vérifie l'équilibre entre les contributions financières cantonales et les activités déployées sur le territoire de chacun des cantons.	2026/2028
		Un ou plusieurs membres de l'équipe participe à un cours de formation.	Annuel
		Rapport de gestion, chapitres gouvernance et collaborations.	Annuel
		Rapport de gestion annuel, chapitre projets et extension du territoire.	Annuel
		Plan de gestion 2029-2032.	2028
		Tableau de suivi des résultats attendus de la Charte.	Annuel
		Présence régulière dans les médias régionaux (1x / semaine).	Annuel
		Envoi d'au moins 4 newsletters par année.	Annuel
		Création et installation de 4 panneaux sur les grands axes routiers.	2028
		Création d'un nouveau programme d'activités annuel (contenu étoffé et diffusion élargie).	2025
		Création d'un nouveau site internet fonctionnel et moderne.	2026

Axe stratégique 5: Recherche			
Objectif stratégique	Projet	Indicateurs (prestations)	Délai
5.1 Encourager les échanges entre la recherche et le territoire du Parc	Recherche	<p>Au moins un rapport de recherche ou une étude sur la problématique de l'eau et de la sécheresse.</p> <p>Liste à jour des collaborations avec des instituts de recherche et des travaux de recherche effectués en lien avec le Parc.</p>	<p>2028</p> <p>Annuel</p>

Extension du territoire à trois communes neuchâtelaises et implications

La perspective d'adhésion de nouvelles communes des Montagnes neuchâtelaises au Parc du Doubs, inscrite dans les accords de positionnement stratégique signés entre l'Etat neuchâtelais, les communes et les associations, a été reprise dans la Charte 2023-2032 du Parc. Elle concerne les communes de La Sagne, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot et La Brévine. Depuis l'année 2020, le Parc a été régulièrement invité à fournir aux cinq communes concernées des renseignements sur ses missions, ses activités et son organisation. Dans le cadre de la révision de leurs plans d'aménagement locaux, les communes ont souhaité intégrer certains éléments des objectifs stratégiques du Parc.

La coordination du processus d'adhésion ainsi que la réalisation d'une étude de faisabilité, à laquelle est intégrée l'évaluation des valeurs naturelles et paysagères, ont été confiées à l'association régionale objectif:ne. A son début, le processus d'adhésion a été planifié de telle sorte que les communes du territoire agrandi puissent être intégrées à l'élaboration de la convention-programme 2025-2028, avec une adhésion potentielle des communes au 1^{er} janvier 2025. A noter par ailleurs que l'adhésion de ces nouvelles communes implique une extension du territoire du Parc sur le périmètre sud des communes membres de La Chaux-de-Fonds et du Locle afin de garantir la continuité géographique du territoire. Ce principe a été accepté par ces deux communes.

À l'automne 2023, l'état de situation est le suivant :

- trois communes ont validé leur adhésion au Parc du Doubs par un vote de leurs législatifs, sous réserve de l'accord des cantons, de la Confédération et des membres du Parc ; il s'agit des communes de La Sagne, Les Ponts-de-Martel et La Chaux-du-Milieu ;
- les communes de La Brévine et du Cerneux-Péquignot ont renoncé à une adhésion.

Le projet subit donc un coup de frein et implique la redéfinition du périmètre d'extension du territoire et de celle des futurs projets et activités du Parc. Les réticences d'ores et déjà affichées du canton de Neuchâtel et des deux autres cantons, en particulier en raison des financements complémentaires nécessaires et du calendrier devant désormais être revu, écartent toute perspective d'adhésion au 1^{er} janvier 2025.

La période 2025-2028 sera donc mise à profit pour développer une ou deux collaborations spécifiques avec les trois communes ayant manifesté leur volonté de rejoindre le Parc, pour autant qu'elles le souhaitent. Ces communes ne bénéficieront pas directement de prestations financées dans le cadre de la présente demande. En revanche, des moyens sont prévus pour la préparation de l'extension du territoire du Parc à l'horizon 2029, en particulier pour approfondir l'étude de faisabilité, affiner le déploiement des projets du Parc sur le nouveau territoire et consolider les engagements de tous les partenaires, notamment les communes membres et non membres, les cantons et la Confédération.

3. BUDGET ET PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS

3.1 COÛTS PAR PROJET

COÛTS	2025	2026	2027	2028	TOTAL	%
EAU - DOUBS	115'261	104'557	100'369	75'875	396'062	6.0%
PÂTURAGES BOISES	130'937	149'893	136'027	134'291	551'148	8.4%
PAYSAGE	109'454	84'509	91'376	88'343	373'682	5.7%
NATURE AU VILLAGE	64'188	64'692	56'096	49'236	234'212	3.6%
OS 1 NATURE ET PAYSAGE	419'840	403'651	383'868	347'745	1'555'104	23.6%
AGRICULTURE	155'434	131'847	126'784	126'427	540'492	8.2%
TOURISME	140'776	168'556	131'314	118'528	559'174	8.5%
TRANSITION	99'946	100'156	95'156	97'808	393'066	6.0%
OS 2 ECONOMIE DURABLE	396'156	400'559	353'254	342'763	1'492'732	22.7%
PORTES D'ENTREES	386'858	239'742	220'022	253'412	1'100'034	16.7%
ANIMATIONS	157'801	170'257	167'975	170'477	666'510	10.1%
OS 3 SENSIBILISATION	544'659	409'999	387'997	423'889	1'766'544	26.8%
GESTION	299'750	299'750	315'750	299'750	1'215'000	18.5%
COMMUNICATION	139'656	105'360	95'010	153'646	493'672	7.5%
OS 4 GESTION ET COMMUNICATION	439'406	405'110	410'760	453'396	1'708'672	25.9%
OS 5 RECHERCHE	15'514	15'514	15'514	15'514	62'056	0.9%
TOTAL CP 2025-2028	1'815'575	1'634'833	1'551'393	1'583'307	6'585'108	100%

3.2 CLÉ DE FINANCEMENT ET CONTRIBUTIONS MATÉRIELLES

Source de financement	Moyenne par année CHF	Total CHF	%
OFEV (Parc)	800'000	3'200'000	48.6%
Canton JU (Parc)	90'790	363'160	5.5%
Canton NE (Parc)	52'961	211'844	3.2%
Canton BE (Parc)	7'566	30'264	0.5%
Canton JU (Centre nature)	19'500	78'000	1.2%
Cantons (autre)	50'075	200'300	3.0%
Communes et membres	66'700	266'800	4.1%
Communes (autre)	35'725	142'900	2.2%
Partenaires (sûrs)	201'500	806'000	12.2%
Partenaires (à trouver)	207'863	831'450	12.6%
Recettes d'exploitation	35'950	143'800	2.2%
Contributions matérielles	77'648	310'590	4.7%
TOTAL	1'646'277	6'585'108	100.0%

Les éléments importants de la planification financière présentée ci-dessus peuvent être détaillés de la manière suivante :

- Le budget annuel moyen augmente de quelque 350'000 fr. par année par rapport à la période 2020-2024. Alors que le budget 2020-2024 se montait à 6'400'000 fr. pour 5 années, le budget 2025-2028 atteint 6'500'000 fr. pour 4 années.
- Les ressources financières sont affectées de manière équilibrée entre les 3 objectifs stratégiques, avec un léger surcroît d'investissement dans le domaine 3 Sensibilisation ; ceci s'explique par le projet « Entrées », qui intègre la gestion complète du Centre Nature Les Cerlatez. Les portes d'entrée sont des points forts de l'activité du Parc ; elles permettent d'atteindre un large public

interne et externe et de concentrer des offres (notamment touristiques) et des animations qui se déclinent également sur l'ensemble du territoire du Parc, assurant ainsi son rayonnement.

- La gestion du Centre Nature Les Cerlatez est intégrée de manière complète dans la planification, alors qu'elle faisait l'objet d'un complément de financement de l'OFEV hors convention programme durant la période 2020-2024. Cette structure propose de nombreux outils de sensibilisation au même titre que les autres portes d'entrée. Elle bénéficie de la mise à disposition à titre gracieux d'un bâtiment géré par la Fondation Les Cerlatez. Les activités et le personnel du Centre nature ont été intégrés au Parc du Doubs début 2020, permettant de dégager d'intéressantes synergies. Le centre nature a pour vocation de devenir la porte d'entrée Gruère dans le cadre d'une nouvelle infrastructure d'accueil devant être développée avec d'autres acteurs régionaux (voir la Fiche 3.1 Entrée).
- Hors contributions cantonales et fédérales Parc, le financement propre du Parc atteint d'ores et déjà 36%, ce qui est considérable ; une part importante de financements de tiers (fondations, sponsors, loteries, etc.) est en effet d'ores et déjà assurée ou en bonne voie ; la recherche de fonds devra néanmoins se poursuivre pour un montant moyen de quelque 200'000 fr. par année.
- Le financement cantonal Parc atteint 9%, alors qu'il est de 12% pour la période 2020-2024 et qu'il était attendu à hauteur de 14% en 2025-2028. Cette situation s'explique principalement par le refus des cantons d'augmenter leurs contributions et d'intégrer le financement complémentaire jurassien de Fr. 25'000.- en faveur du Centre Nature Les Cerlatez dans la clé de répartition, alors que les activités du centre profitent pourtant à l'ensemble du territoire du Parc. Au final, les contributions cantonales Parc resteront identiques pour la période à venir. Des contributions complémentaires seront néanmoins sollicitées pour certains projets spécifiques tout en évitant le double financement fédéral.
- La clé de répartition des contributions cantonales est intégrée dans l'accord de collaboration intercantonal. Elle est prévue à hauteur de 60% pour le canton du Jura, de 35% pour le canton de Neuchâtel et de 5% pour le canton de Berne, soit des proportions quasiment inchangées par rapport à la période 2020-2024.
- Le financement fédéral diminue légèrement en proportion par rapport à la période actuelle. En valeur absolue, la contribution fédérale Parc passe à 800'000 fr par année, soit une augmentation de 33% par rapport à la période actuelle. Ce montant dépendra de l'évaluation qui sera faite des projets 2025-2028 par l'OFEV.
- Si les moyens fédéraux et cantonaux ne peuvent pas être augmentés par rapport à la période actuelle, la planification quadriennale devra être revue et les prestations redimensionnées.
- Les règles de financement imposés par l'OFEV sont respectées (max. 50% de financement fédéral, minimum 20% de fonds du Parc, max. 5% de contributions matérielles).

La volonté de renforcer l'action du Parc et de présenter des projets plus ambitieux implique une augmentation générale du budget, et donc également des financements. Elle se justifie par les éléments suivants :

- Beaucoup des projets actuellement menés par le Parc se poursuivront durant la période 2025-2028, voire seront renforcés. Surtout, plusieurs nouveaux projets s'y ajoutent : pâturages boisés, nature au village, circuits courts, nouvelles offres touristiques, mobilité durable, énergie ainsi que recherche. Comme pratiquement tous les autres projets, ils bénéficieront à l'ensemble des communes et donc du territoire du Parc.
- Par rapport aux années 2018-2019, le Parc se trouve aujourd'hui dans un contexte très différent. La Charte a été renouvelée pour 10 ans, le territoire s'est légèrement agrandi avec l'adhésion de

deux nouvelles communes, les organes ont été entièrement renouvelés et incluent à présent toutes les communes et davantage d'acteurs du territoire. La confiance est donc retrouvée et une nouvelle dynamique de collaboration est établie, en particulier avec les communes et les cantons.

- Pour la période en cours (2020-2024), le Parc a montré sa capacité à mobiliser des financements externes auprès de fondations, sponsors et mécènes, à hauteur de 35% de son budget.
- Ce travail de recherche de fonds de tiers mobilise des ressources humaines importantes au sein de la structure professionnelle. Ce temps passé à monter des dossiers et à contacter des fondations et sponsors doit pouvoir être affecté à la réalisation de davantage de projets et de prestations.
- Le Parc du Doubs fait partie d'un réseau national de parcs naturels qui valorise ces territoires et en fait une intense promotion. Les cantons et les communes bénéficient donc directement du rayonnement du Parc au niveau national voire international.

3.3 CONTRIBUTIONS MATÉRIELLES

Les contributions matérielles concernent le travail non facturé, par exemple par des communes, par des associations ou des institutions partenaires (des domaines agricoles, touristiques, environnementales) qui participent à des séances de travail, fournissent des conseils et ainsi contribuent à la réalisation des projets.

Le travail de terrain effectué par des bénévoles est également valorisé, qu'ils soient particuliers, employés d'entreprises ou membres d'associations. Leur intervention se fait par exemple dans le cadre de l'Observatoire photographique du paysage (marraines et parrains du paysage), de chantiers nature, de travaux d'entretien et d'aménagements naturels (réalisation de petites structures, tas de bois, tas de pierres, plantation de haies), de restauration de murs de pierres sèches (cours de formation du sanu) ou encore de collaboration à des animations et événements organisés par le parc (Fête de la nature, fête de fin saison du Centre Nature Les Cerlatez, Journées européennes du patrimoine, etc.).

Les contributions matérielles sont comptabilisées à raison de Fr. 30.-/heure, à la fois dans les recettes et dans les charges des projets. Elles sont importantes au Parc du Doubs et atteignent chaque année le maximum autorisé de 5% des recettes financières.

3.4 PROJETS RÉALISÉS HORS CADRE DE L'ART. 23K LPN

Les activités et projets menés hors du cadre de la Convention programme 2020-2024 concernent des prestations de mobilité douce (soutien à des activités de transports publics touristiques), certaines activités de sensibilisation à l'environnement du Centre Nature Les Cerlatez ainsi que des mandats assumés par ce dernier. Pour la période 2025-2028, l'ensemble des activités de sensibilisation du CNC sont intégrées à la demande Parc. Les prestations de mobilité douce sont intégrées dans la nouvelle Fiche Transition. Les mandats assumés par le Centre Nature Les Cerlatez, en particulier celui de l'entretien de l'étang de la Gruère ainsi que la protection des batraciens sur le même site, resteront hors du cadre de l'art. 23K LPN.

Coûts (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Entretien de l'étang de la Gruère	21'000	21'000	21'000	21'000	84'000
Protection des batraciens	6'000	6'000	6'000	6'000	24'000
TOTAL	27'000	27'000	27'000	27'000	108'000
Ressources humaines (EPT) : 0.15					

Financement (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Commune	21'000	21'000	21'000	21'000	84'000
Canton	6'000	6'000	6'000	6'000	24'000
TOTAL	27'000	27'000	27'000	27'000	108'000

3.5 PREUVE DE L'EXPLOITATION DE TOUS LES MOYENS RAISONNABLES D'AUTOFINANCEMENT DE LA RÉGION

La réalisation du programme 2020-2024 en cours a montré la capacité du Parc du Doubs à mobiliser des ressources financières autres que cantonales et fédérales, puisqu'elles représentent 34% des sources de financement jusqu'à aujourd'hui (voir le tableau « sources de financement pour la période en cours »). Cela a cependant été possible grâce un effort important et régulier de la structure professionnelle afin de respecter les critères de financement des parcs. Cet effort à fournir pour financer les activités du Parc par des fonds de tiers est actuellement disproportionné. Les chefs de projets devraient pouvoir dégager davantage de temps à la réalisation des projets et prestations plutôt qu'à la constitution de dossiers de recherche de financements et aux contacts qu'ils nécessitent avec les donateurs.

Cette situation pourrait être améliorée par un engagement financier plus important de la Confédération et des trois cantons. Pour ces derniers, leurs contributions actuelles atteignent à peine plus de 10% du financement du Parc. Bien qu'ils soient réticents à cette perspective, une augmentation se justifierait en particulier par la stabilité retrouvée suite au renouvellement de la Charte, une dynamique de projets et d'activités positive et par la volonté des organes du Parc de proposer de nouveaux et plus ambitieux projets que ceux menés actuellement. Elle serait économiquement directement bénéfique au Parc sachant que près de 80% de son financement provient de contributeurs externes à son territoire. Cette perspective permettrait en outre au Parc de respecter plus facilement le critère de financement fédéral de 50% au maximum, pourcentage qui devrait tout juste être atteint à fin 2024 pour la période en cours. Si les cantons n'entendent pas augmenter leurs contributions Parc de base, des pistes de financements cantonaux complémentaires sont d'ores et déjà en cours d'exploration avec différents services administratifs.

Il reste que les efforts actuels en matière de recherche de fonds ont permis de consolider d'ores et déjà certains montants pour la période 2025-2026, par des contributions de fonds de loterie et de fondations principalement. Le Parc va en outre pouvoir continuer à développer ses prestations payantes (expositions, visites et animations principalement) et à valoriser les importantes contributions matérielles et bénévoles dont il bénéficie, mais qui ne peuvent excéder 5% du budget. Les efforts de recherche de fonds devront néanmoins se poursuivre, et même s'intensifier compte tenu des nouveaux projets proposés dans ce plan de gestion. La dynamique actuelle et les perspectives pour la période 2025-2028 sont donc positives mais comportent, comme cela était le cas lors de la précédente demande de financement, une part d'incertitude quant aux possibilités de financement des activités du Parc par les collectivités publiques et le secteur privé.

Si l'intégration du Centre Nature Les Cerlatez (CNC), début 2020, a permis de trouver d'intéressantes synergies, elle a amené des charges supplémentaires au budget du Parc du Doubs. Celles-ci ont pu être en partie supportées par le maintien de la subvention cantonale au CNC (CHF 25'000.-/an) et de celle de la Confédération (ramenée toutefois de CHF 100'000.-/an jusqu'en 2019 à CHF 30'000.-/an dès 2020). Il est fortement souhaitable que ces contributions puissent être maintenues durant la période 2025-2028, dans le cadre de la CP 25-28, sous peine de devoir restreindre les activités du centre nature.

4. ORGANE RESPONSABLE DU PARC / GESTION

L'association du Parc naturel régional du Doubs

Le Parc naturel régional du Doubs est une association au sens des articles 60 et ss. du Code civil suisse. Ses statuts ont été adaptés dans le cadre du renouvellement de la Charte (période 2023-2043) et du label fédéral « Parc naturel régional d'importance nationale ». La dernière version des statuts est ainsi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

L'association est ouverte à toute personne morale ou physique. Au 1^{er} janvier 2023, elle comptait 15 communes avec représentation prépondérante, 29 associations, 30 prestataires et entreprises locales ainsi que 106 membres individuels. Les communes membres s'acquittent d'une cotisation annuelle de CHF 3.-/habitant pour les 3'000 premiers habitants et de CHF 0.20/habitant pour les habitants suivants, les personnes morales de CHF 40.- et les membres individuels de CHF 20.-. Le total des cotisations annuelles représente un montant d'environ CHF 65'000.-.

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres de l'association. Elle siège au minimum une fois par année en session ordinaire pour l'adoption des comptes et les élections et en session extraordinaire lorsque cela est nécessaire, par exemple pour l'adoption des programmes quadriennaux ou les modifications statutaires. Les communes disposent d'un droit de décision prépondérant qu'elles peuvent exercer en demandant un vote séparé entre elles et les autres membres. Jusqu'à aujourd'hui, cela n'est jamais arrivé.

Le comité élargi se compose de 29 membres : une présidente, un vice-président, 15 représentants des communes membres ainsi que 12 représentants de la société civile actifs dans les domaines d'activités du Parc. Les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne ainsi que le directeur du Parc sont membres avec voix consultative. Le Parc régional Chasseral et le Parc naturel régional du Doubs horloger (F) prennent part aux réunions avec le statut d'invités. Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour 4 ans et sont rééligibles. Le comité siège en moyenne 2 à 3 fois par année.

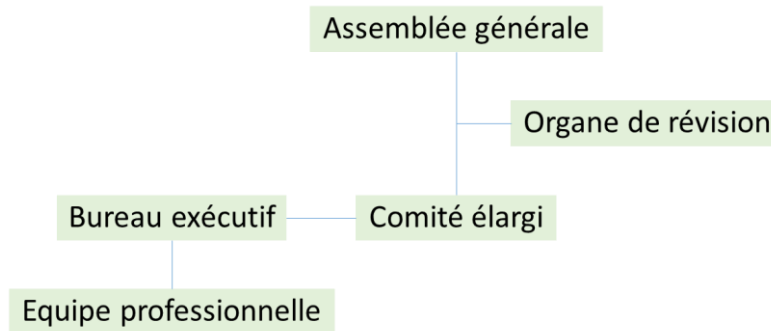
Le bureau exécutif du Parc se compose de 5 membres émanant du comité élargi et élus par ce dernier : la présidente, le vice-président ainsi que trois représentants de communes membres. Le directeur du Parc est membre avec voix consultative. Les membres du bureau sont élus pour 4 ans et sont rééligibles. Ils se réunissent en moyenne 8 à 9 fois par année.

Par ailleurs, cinq commissions appuient le comité, le bureau et la structure professionnelle dans leurs travaux. Elles sont nommées par le bureau exécutif et composées de spécialistes des domaines suivants : nature et paysage, agriculture, tourisme, mobilité et transports ainsi que finances et gestion.

Le comité stratégique transfrontalier

Le comité stratégique transfrontalier (CST) est composé de 4 représentants du Parc du Doubs et 4 représentants du Parc du Doubs horloger français. Le CST est coprésidé par les présidents des deux associations et siège une à deux fois par année alternativement en Suisse et en France. Il définit les orientations et thèmes généraux de la collaboration entre les deux parcs.

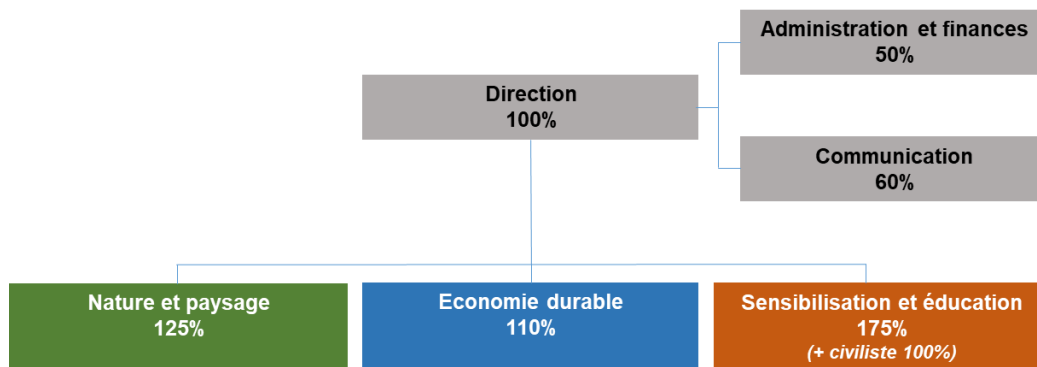
Organigramme de l'Association Parc naturel régional du Doubs



L'équipe professionnelle

La structure professionnelle du Parc occupe en 2023 6.2 EPT (personnel sous contrat à durée indéterminée). Cet effectif est renforcé par la présence d'un civiliste à plein temps occupé principalement au Centre Nature Les Cerlatez. Il est amené à augmenter durant la période 2025-2028 afin de mener à bien les nouveaux projets proposés. L'effectif projeté dès 2025 est donc de 7.7 EPT, soit 1.5 EPT de plus que durant la période 2020-2024.

Organigramme de l'équipe professionnelle (état août 2023)



La répartition des 7.7 EPT envisagés pour la période 2025-2028 est la suivante :

Objectif stratégique 1 : Nature et paysage, 1.8 EPT (soit + 0.55 EPT)
(Eau-Doubs 0.5 / Pâturages boisés 0.6 / Paysage 0.4 / Nature au village 0.3)

Objectif stratégique 2 : Economie durable, 1.8 EPT (soit + 0.7 EPT)
(Agriculture 0.8 / Tourisme 0.5 / Transition 0.5)

Objectif stratégique 3 : Sensibilisation et éducation 1.8 EPT (soit +0.05 EPT)
(Entrée 1.1 / Animations 0.7)

Objectif stratégique 4 : Gestion, communication, 2.3 EPT (soit + 0.2 EPT)
(Gestion 1.60 / Communication 0.70)

Programme 2025-2028 du Parc naturel régional du Doubs

Section C : Fiches de projets

Version du 22 janvier 2024

Parc naturel
régional du Doubs

Place du 23-Juin 6
Case postale 316
CH-2350 Saignelégier

T +41 32 420 46 70
info@parcdoubs.ch
www.parcdoubs.ch

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

AOP	Appellation d'origine protégée
BDO	Banque de données d'offres du Réseau des Parcs suisses
CIGM	Commission interjurassienne pour la gestion des marques
CNC	Centre Nature Les Cerlatez
HEPIA	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (Genève)
ISSKA	Institut suisse de spéléologie et de karstologie (La Chaux-de-Fonds)
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPT	Equivalent plein temps
FRI	Fondation rurale interjurassienne
FSMPS	Fédération suisse des maçons en pierre sèche
GPOT	Gestion de la pression et des opportunités touristiques
HAFL	Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (Zollikofen)
NLB	Navigation sur le Lac des Brenets
NVT	Neuchâtel Vins et Terroir
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OIC	Organisme intercantonal de certification
ONG	Organisations non gouvernementales (ex. WWF, Pro Natura, etc.)
PAL	Plan d'aménagement local
PNR	Parc naturel régional
PRE	Périmètre réservé aux eaux
PTIC	Plan territorial intégré de coopération
SCNAT	Académie suisse des sciences naturelles
SIG	Système d'information géographique
SPB	Surfaces de promotion de la biodiversité
TIM	Transport individuel motorisé
UNINE	Université de Neuchâtel

Fiche 1.1 – Eau – Doubs

2025-2028

Résumé

Ce projet vise à poursuivre la sensibilisation des acteurs et de la population à la valeur du Doubs par la mise en œuvre d'actions d'information et d'animation. Il va également contribuer à la préservation d'espèces et de milieux qui lui sont associés ainsi qu'aux milieux humides par la mise en œuvre d'actions en faveur de la structuration du paysage et de la biodiversité au bord du Doubs (espace réservé aux eaux) et dans les zones agricoles.

Descriptif

La préservation de la ressource en eau est un thème central pour le Parc en raison du contexte karstique qui est le sien et des périodes de sécheresses qui se succèdent depuis quelques années. Il est ainsi prévu de poursuivre le travail de préservation des milieux humides (mares, gouilles, sources, Doubs) bénéfique à la fois pour la biodiversité mais également pour le monde agricole. Un grand nombre de mares déjà existantes nécessitent une revitalisation pour retrouver un potentiel de biodiversité optimal. Des mares et gouilles en zone non bâtie seront revitalisées, créées ou clôturées si nécessaire pour les protéger du bétail par exemple. Ces mesures pourront être accompagnées ponctuellement d'aménagements naturels complémentaires (tas de pierres ou de branches pour reptiles et amphibiens, plantation d'arbustes pour amener de l'ombre, mise en réseau avec l'environnement proche, etc.) lorsque la situation s'y prête.

Depuis plusieurs années, le Parc œuvre à la diversification des milieux agricoles ouverts en y réalisant, avec les exploitants, diverses structures naturelles en faveur de la biodiversité et du paysage (haies, tas de branches, tas de pierres, gouilles, mares). Il va poursuivre ces actions en les étendant aux parcelles de qualité situées dans les espaces réservés aux eaux en bord de cours d'eau ou de plan d'eau. Il proposera un soutien pour des actions telles que des plantations de berges boisées ou pour l'amélioration de la qualité floristique des prairies ou pâturages sous contrat SPB (surfaces de promotion de la biodiversité) en bord de cours d'eau par exemple (plantation de haies, réalisations de petites structures).

Comme il le fait depuis plusieurs années, le Parc continuera à œuvrer en faveur de la protection et de la revitalisation des sources, selon les opportunités, par des mesures simples ou par des renaturations plus conséquentes. Les revitalisations seront réalisées en tenant compte des besoins du monde agricole, avec l'utilisation de l'eau du ruisseau de source ou d'une partie de l'eau, si la situation est pertinente, à des fins d'alimentation de réservoirs pour le bétail ou pour d'autres aménagements.

La réimplantation de fritillaires dans des sites choisis a débuté par des tests ponctuels en 2011 et 2015. Ce n'est qu'à partir de 2017 que des réimplantations ont été effectuées chaque année, en alternant les sites. De résultats encourageants ont été constatés sur certains sites, mais c'est une tâche qui doit être répétée sur une quinzaine d'années pour produire des effets positifs durables. Il est donc prévu de continuer la collaboration avec le Jardin botanique de Porrentruy pour la culture des fritillaires et leur réimplantation dans le terrain. Le recensement des plantes au printemps sera effectué par un botaniste sur mandat. Il est possible que la collaboration se développe également avec le Jardin botanique de Neuchâtel pour la culture de fritillaires. La possibilité d'ouvrir un site de réimplantation sur le territoire neuchâtelois du Parc sera étudiée, si la situation le permet et si les acteurs l'autorisent, durant la période 2025-2028 ou la suivante.

Plus globalement, le Parc du Doubs est associé depuis 2012 au dialogue franco-suisse en faveur de la restauration du Doubs, avec son homologue du Parc du Doubs horloger, et depuis 2015 au Plan d'actions national. A ce titre, il participe aux différents groupes de travail et contribue à certaines mesures en lien avec ses missions (nature et paysage, sensibilisation), dans l'objectif notamment ici de relayer vers le grand public l'avancement des mesures. Il organise pour ce faire et régulièrement des événements (commission technique, conférence, séance d'information publique) et développe des offres d'animations thématiques dédiées (Fiche Animations). Ces efforts de suivi, information et valorisation du dossier Doubs sont à poursuivre, en lien avec tous les acteurs impliqués.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc (Charte)

Objectif 1.1 : *Susciter et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité*

- La situation d'espèces emblématiques choisies ne s'est pas dégradée. Le degré de menace d'espèces cibles choisies dans le Parc n'a pas augmenté.
- Le suivi d'espèces emblématiques par le Parc et par ses partenaires est documenté et fournit des informations déterminantes pour une meilleure stratégie de protection.

Objectif 1.2 : *Contribuer à l'amélioration des habitats et à leur mise en réseau*

- La surface des milieux de valeur pour la biodiversité a augmenté et leur qualité est améliorée.
- La connectivité des surfaces et éléments naturels de valeur est améliorée grâce à l'extension cohérente de l'infrastructure écologique.

Objectif 1.3 : *Soutenir et accompagner les mesures en faveur de la préservation et de la valorisation de la rivière du Doubs*

- Le Parc est reconnu comme relais d'information et de sensibilisation pour la protection du Doubs auprès des acteurs locaux et du grand public.
- Les mesures du Plan national d'action en faveur du Doubs dévolues au Parc sont mises en oeuvre (p.ex. gestion de la pression et des opportunités touristiques, sensibilisation, infrastructure écologique, etc.).

Objectif 3.2 : *Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur du développement durable et de la culture*

- Le grand public s'engage dans des actions de préservation des patrimoines naturels et culturels (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, chantiers nature, restauration de milieux, traditions, objets, etc.).

Importance du projet pour le Parc

Ce projet est particulièrement important car il concerne directement le Doubs et son environnement proche. Il met un accent fort sur la biodiversité liée au Doubs ainsi que sur l'eau en général, thématique particulièrement sensible. Il permet également de réunir les acteurs sur les enjeux liés à la qualité du Doubs et d'informer la population quant aux études, analyses et propositions faites pour en améliorer l'état général.

Lien avec d'autres projets

- 1.2 Pâturages boisés
 - 1.3 Paysage
 - 2.1 Agriculture
 - 2.2 Tourisme
 - 3.1 Entrées
 - 3.2 Animations
- Une partie des mesures en faveur de la biodiversité et de la structuration du paysage seront communes au projet Pâturages boisés. Selon les opportunités, des secteurs dans lesquels des aménagements seront réalisés pourraient faire l'objet d'un suivi photographique du paysage. C'est déjà le cas de certains anciens seuils du Doubs prévus d'être arasés. Collaborations entre les agriculteurs qui mettent en place des mesures nature dans le cadre de la labellisation « Produit » du Parc. Collaborations à établir entre les agriculteurs qui mettent en place des mesures nature et la valorisation de leurs activités touristiques. Développement d'offres touristiques ou de loisirs dans les secteurs aménagés pour faire découvrir le travail effectué par les agriculteurs. Lien avec certaines offres dédiées au Doubs, en développement sur les portes d'entrée (Saint-Ursanne, La Chaux-de-Fonds, Les Brenets) Lien avec le programme d'animations et de sensibilisation (Graines de chercheurs Doubs), qui peut présenter des actions nature réalisées.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4.1 Communication 	<p>Les actions font l'objet d'une communication ciblée. En cas de travaux dans un milieu naturel, il est important d'en avertir les usagers et, si nécessaire, de mettre une information sur les lieux des travaux.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5.1 Recherche 	<p>Possibilité d'établir des liens entre différents travaux de recherches et nos observations sur le terrain, notamment pour les fritillaires.</p>
<p>Direction de projet</p>	
<p>Biodiversité en milieu agricole</p>	<p>Viviane Froidevaux et Carine Heiniger, cheffe de projets et assistante de projets Nature et Agriculture</p>
<p>Soutien aux populations de fritillaire pintade Suivi du Doubs, sensibilisation des acteurs ou du grand public</p>	<p>Viviane Froidevaux Anne Girardet, cheffe de projets en Sensibilisation et éducation à l'environnement</p>
<p>Partenaires, avec rôle(s)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculteurs, propriétaires ou exploitants des parcelles concernées 	<p>Collaboration pour la mise en place de divers aménagements.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services cantonaux de l'environnement / protection de la nature JU-NE-BE 	<p>Suivi du renforcement de la fritillaire, collaboration en matière d'aménagements naturels pour agir en complément à leurs actions. Obtention de permis pour la réalisation de mares par exemple.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services agricoles et chambres d'agriculture JU-NE-BE 	<p>Collaboration pour déterminer les actions à mener pour agir en complément à leurs actions.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseaux écologiques / écoréseaux JU-NE-BE 	<p>Appui-conseil biodiversité, identification de parcelles intéressantes, contacts avec les agriculteurs. Réalisation de mandats.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes 	<p>Collaboration pour la mise en place ou la revitalisation de structures dans les secteurs leur appartenant. Soutien financier éventuel à des mesures.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureaux d'étude, experts 	<p>Mandataires qui conçoivent et mettent en œuvre certains aménagements naturels, conseillent le Parc, forment des bénévoles, animent des sorties, effectuent des relevés d'espèces, élaborent des plans d'actions, etc.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ONG et associations régionales 	<p>Identification de sites, milieux naturels, objets à revitaliser. Collaboration pour le développement des actions et leur réalisation, y compris de sensibilisation et financement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jardins botaniques de Porrentruy et Neuchâtel 	<p>Collaboration pour la culture et la réimplantation de fritillaires.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gardes forestiers 	<p>Conseils pour les actions en milieux forestiers et pour la plantation d'arbres.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acteurs binationaux et nationaux engagés pour le Doubs (OFEV, cantons, ONG, pêcheurs, homologues français) 	<p>Mise en œuvre des mesures décidées aux plans d'actions, contribution à la mise sur pied des événements d'information ou actions de sensibilisation auprès du public.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc naturel régional du Doubs Horloger (F) 	<p>Information réciproque sur les projets réalisés et / ou à développer. Etablissement de collaboration potentielles. Suivi du Doubs à partager et animer.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc Chasseral et autres parcs 	<p>Information réciproque sur les projets réalisés, conseils, collaborations potentielles.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénévoles / volontaires 	<p>Participation ponctuelle à la réalisation de mesures en faveur de la biodiversité.</p>

Intégration dans outils/processus plus larges

- Stratégie Biodiversité Suisse (OFEV)
- Stratégie Paysage (OFEV) et Conception « Paysage suisse » (OFEV)
- Plan spécial cantonal « Périmètre réservé aux eaux » (JU)
- Plan directeur sectoriel PDS « Espace réservé aux eaux » (NE)
- Stratégie 2018-27 de renforcement de l'infrastructure écologique Doubs-Chasseral
- Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (plainte Apron notamment)
- Plan d'actions binational visant à réduire les impacts des activités humaines sur la qualité du Doubs franco-suisse
- Plan d'actions national en faveur du Doubs (OFEV)

État du projet (2020-2024)

- Contacts réguliers avec les animateurs des réseaux écologiques.
- 5 mares et 11 gouilles réalisées, 5 nouvelles mares prévues pour l'hiver 2023-2024.
- 13 sources protégées ou revitalisées.
- Le périmètre réservé aux eaux est entré en vigueur dans le canton du Jura en 2023 et des conseils ont été apportés aux propriétaires concernés le long du Doubs, dans le territoire du Parc. Les mesures principales d'aménagements des surfaces de promotion de la biodiversité (plantation ou complémentation de berges boisées) sont en cours d'organisation et sont prévues pour l'hiver 2023-2024.
- Population de fritillaires stabilisée dans les sites étudiés et réimplantés, mais variations annuelles importantes. Réimplantations chaque année dans différents sites depuis 2017.
- Financements importants déjà assurés par plusieurs fondations jusqu'en 2026.
- Le Parc a réalisé en 2018 un fascicule sur l'identification et la manière de lutter contre l'impaticente glanduleuse et la berce du Caucase.
- Suivi des mesures en faveur du Doubs franco-suisse déjà existant et opérationnel au niveau du Parc, à poursuivre. Trois événements d'information organisés.

Activités prévues / prestations générales

- Réalisations et revitalisations de mares, gouilles et sources.
- Mise en place ou revitalisation de diverses structures en faveur de la biodiversité dans les espaces réservés aux eaux (plantation de berges boisées, aménagements de haies, petites structures, réalisation de gouilles, etc.).
- Poursuite de l'action de réimplantation de fritillaires pintades, suivi des populations sur les sites existants.
- Participation et suivi du Parc à la gouvernance et aux plans d'actions en faveur du Doubs.
- Information et sensibilisation des acteurs locaux et du grand public concernant le Doubs.

Prestations de la Convention-programme	Indicateurs de prestations
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de 10 mesures en faveur de la biodiversité liée à l'eau (mares, gouilles, sources). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement ou revitalisation de 10 mares, gouilles ou sources (2028).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des 5 mesures en faveur de la biodiversité dans les zones agricoles du périmètre réservé aux eaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de 5 actions en faveur de la biodiversité et la structuration du paysage dans l'espace réservé aux eaux (2028).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de l'action de réimplantation de fritillaires pintades, y.c. suivi des populations. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quatre actions de réimplantation de fritillaires (2028). ▪ Rapports des recensements printaniers (annuel).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation du Parc et suivi annuel des groupes de travail binationaux et nationaux en faveur du Doubs et organisation d'événements d'information ou d'actions de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation aux séances des groupes de travail binationaux et nationaux (2 à 3 séances par an) (annuel). ▪ Organisation de 2 événements d'information ou d'actions de sensibilisation (2026/2028).

Calendrier par prestation	2025	2026	2027	2028
Réalisation de 10 mesures en faveur de la biodiversité liée à l'eau (mares, gouilles, sources)				
Réalisation des 5 mesures en faveur de la biodiversité dans les zones agricoles du périmètre réservé aux eaux				
Réimplantation de la fritillaire				
Suivi annuel du Doubs franco-suisse				
2 événements d'information Doubs				

COÛTS (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Mares et gouilles	51'380	26'443	51'180	22'023	151'026
Sources	23'105	24'968	14'142	14'142	76'357
Biodiversité dans le PRE	7'776	15'762	4'373	3'268	31'179
Fritillaire pintade	19'334	16'508	17'008	15'566	68'416
Doubs franco-suisse	8'362	15'572	8'362	15'572	47'868
Gestion / coordination / fundraising	5'304	5'304	5'304	5'304	21'216
TOTAL EAU - DOUBS	115'261	104'557	100'369	75'875	396'062
<i>EPT</i>	<i>0.52</i>	<i>0.58</i>	<i>0.51</i>	<i>0.47</i>	<i>0.52</i>

FINANCEMENT (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
OFEV (Parc)	28'164	25'549	24'525	18'540	96'778
Cantons (Parc)	10'594	9'610	9'225	6'974	36'404
Cantons (autre)	87	79	76	57	300
Communes et membres (cotisations)	-	-	-	-	-
Communes (autre)	-	-	-	-	-
Partenaires (sûrs)	43'653	39'599	38'013	28'736	150'000
Partenaires (à trouver)	31'575	28'643	27'496	20'786	108'500
Recettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Contributions matérielles	1'187	1'077	1'034	782	4'080
TOTAL EAU - DOUBS	115'261	104'557	100'369	75'875	396'062

Fiche 1.2 – Pâturages boisés

2025-2028

Résumé

Les pâturages boisés constituent un des éléments emblématiques et typiques du territoire du Parc du Doubs. Depuis quelques années, ils sont soumis aux pressions du changement climatique, en particulier les sécheresses récurrentes. Ce projet vise à proposer aux propriétaires et aux exploitants des conseils et un soutien permettant la mise en œuvre d'actions de reboisement adaptées aux divers pâturages du territoire du Parc. Une comparaison de l'évolution de différents pâturages sera mise en œuvre grâce à un suivi des reboisements. Le Parc entend proposer également la réalisation de différentes structures naturelles et de lutter contre les plantes invasives et indésirables pour améliorer la biodiversité de certains pâturages. Enfin, un inventaire des gentianes printanières sera préparé afin de mieux connaître la répartition de cette espèce menacée et de proposer des mesures de sauvegarde.

Descriptif

Les pâturages boisés constituent un des éléments paysagers les plus emblématiques du territoire du Parc du Doubs. Depuis des années, du fait du réchauffement climatique et des épisodes de sécheresse récurrents, les espèces typiques des pâturages boisés souffrent, notamment les épicéas. Les gardes-forestiers parent au plus pressé, en coupant les arbres malades ou secs souffrant d'attaques de bostryches, et n'ont pas le temps de s'occuper suffisamment du rajeunissement et/ou de tester différentes manières de le mettre en œuvre. Le manuel « Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'arc jurassien », issu d'un projet Interreg, a permis dès 2008 d'inciter à une gestion multifactorielle des pâturages boisés et de mettre l'accent également sur le rajeunissement de ces milieux particuliers. Depuis lors, de nombreuses techniques sont appliquées de manière disparate partout en Suisse, mais il n'existe pas encore de comparaison du succès de ces différentes manières de faire. Le Parc réalisera donc un état des lieux des différentes techniques de rajeunissement des pâturages boisés mises en œuvre ces dernières années, en particulier dans la chaîne jurassienne. Cette synthèse des pratiques et des pistes d'adaptation permettra d'informer et de conseiller les acteurs concernés par cette problématique, à savoir les gardes-forestiers, les communes, les commissions des pâturages, les exploitants agricoles et les services forestiers cantonaux.

Dans certains pâturages, des tests de rajeunissement ciblés et adaptés selon les pratiques recensées seront réalisés. Un protocole de suivi des sites de reboisement sera également effectué afin de documenter l'évolution des mesures prises. Il sera proposé des rencontres d'échanges d'expériences afin de partager cette connaissance avec tous les acteurs concernés. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures, une collaboration est souhaitée avec les instituts de recherche engagés dans cette thématique, en particulier l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) et d'autres hautes écoles.

Afin de compléter les mesures de rajeunissement, d'autres aménagements naturels et paysagers seront réalisés. Des tas de branches ou de pierres, la plantation ou la diversification de haies, la conservation et le renouvellement d'arbres-habitats seront autant de mesures proposées aux gestionnaires et exploitants des pâturages boisés et des zones agricoles en général. La plantation d'arbres fruitiers ou l'aménagement de gouilles et de mares par exemple pourront compléter ces actions dans les milieux agricoles. Enfin, des actions de lutte contre les plantes néophytes, invasives et indésirables (p.ex. séneçon jacobée, chardons, impatient glanduleuse) sera organisée en fonction des besoins identifiés.

Avec l'aide de différents acteurs et des habitants du Parc, un suivi photographique de ces pâturages sera mis en œuvre, ainsi que dans d'autres pâturages à titre de comparaison. Cette mesure sera réalisée dans le cadre de l'Observatoire photographique du paysage présenté dans la fiche 1.3 Paysage.

Par ailleurs, le Parc souhaite identifier et promouvoir les pâturages et prairies maigres au travers d'un inventaire des gentianes printanières. Ces espèces sont typiques de ces milieux et faciles à identifier. Le but premier est de mieux connaître leur répartition pour ensuite permettre leur maintien et la préservation de leur milieu sur un maximum de surfaces. Associer la population au projet permettra de communiquer sur l'intérêt de ces milieux et l'intérêt des mosaïques naturelles dans les pâturages boisés. La gentiane jaune est également typique des pâturages et prairies encore naturels et sera

intégrée au suivi et à la communication. Une analyse de la situation et un premier plan d’actions synthétique et général seront réalisés d’ici fin 2024. L’affinement des mesures à mener pourra débuter dès 2025, suivi de leur mise en œuvre dès 2027.

Le Parc continuera son rôle d’information et de sensibilisation sur les pâturages boisés comme il le fait actuellement, en proposant des visites guidées de pâturages en abordant la valeur de ce patrimoine, ses fonctions et les dangers auxquels il fait face. Le Parc étendra également la sensibilisation du grand public (habitants, visiteurs, utilisateurs divers des pâturages) aux problématiques des déchets dans les pâturages et du comportement à adopter avec le bétail par exemple. Ce dernier volet comporte principalement des mesures de communication.

Anticiper l’évolution future des pâturages boisés, diversifier les essences, préserver ce paysage typique pour sa valeur patrimoniale et touristique mais également pour son exploitation agricole et sylvicole et sa biodiversité sont donc autant d’enjeux des actions prévues dans ce nouveau projet.

Contribution aux indicateurs d’effet du Parc (Charte)

Objectif 1.1 : Susciter et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité

- La situation d’espèces emblématiques choisies ne s’est pas dégradée. Le degré de menace d’espèces cibles choisies dans le Parc n’a pas augmenté.
- Le suivi d’espèces emblématiques par le Parc et par ses partenaires est documenté et fournit des informations déterminantes pour une meilleure stratégie de protection.

Objectif 1.2 : Contribuer à l’amélioration des habitats et à leur mise en réseau

- La surface des milieux de valeur pour la biodiversité a augmenté et leur qualité est améliorée.
- La connectivité des surfaces et éléments naturels de valeur est améliorée grâce à l’extension cohérente de l’infrastructure écologique.

Objectif 1.4 : Contribuer à la préservation de la qualité du paysage et sensibiliser à sa valeur et à son changement

- Des éléments emblématiques du patrimoine sont restaurés grâce à l’action et/ou à la coordination du Parc.
- La stratégie et la planification de la protection du patrimoine paysager ont plus d’impact grâce à l’existence d’une documentation relative aux éléments emblématiques de ce patrimoine (listes, cartographie, images).
- Les connaissances et la prise de conscience des acteurs du paysage sur la valeur du patrimoine paysager et sur sa protection se sont améliorées.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet est particulièrement important car les pâturages boisés sont des éléments essentiels du territoire du Parc, tant au niveau paysager qu’économique, culturel et social. Ils sont à l’interface entre de nombreux utilisateurs qui s’inquiètent de leur évolution. La question du rajeunissement préoccupe les spécialistes. Les pâturages boisés constituent en outre un terrain très intéressant pour informer et sensibiliser aux conséquences du changement climatique.

Lien avec d’autres projets

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.1 Eau-Doubs ▪ 1.3 Paysage ▪ 1.4 Nature au village | <p>Des aménagements de mares et de gouilles pourront être réalisés aussi dans les pâturages boisés.</p> <p>Un suivi photographique des pâturages boisés est prévu dans le cadre de l’Observatoire du paysage.</p> <p>Le projet Nature au village promeut les populations de Rougequeue à front blanc. Cette espèce trouve aussi des milieux favorables dans les pâturages boisés et sera prise en compte dans les propositions d’aménagements naturels.</p> |
|---|---|

<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2.1 Agriculture ▪ 2.2 Tourisme ▪ 3.2 Animations ▪ 3.3 Culture et patrimoine ▪ 4.1 Communication ▪ 5.1 Recherche 	<p>Les pâturages boisés font partie intégrante de l'économie agricole et forestière. A ce titre, les exploitants et gestionnaires sont intégrés au processus.</p> <p>Les pâturages boisés font partie du patrimoine paysager emblématique du Parc du Doubs et sont des lieux de loisirs très appréciés des promeneurs, qu'ils soient des habitants de la région ou des visiteurs.</p> <p>Diverses animations et sorties peuvent être proposées dans les pâturages boisés afin de sensibiliser le public à leur évolution.</p> <p>Les pâturages boisés sont des éléments patrimoniaux et culturels typiques de la région.</p> <p>Différents moyens de communications sont prévus dans le cadre de ce projet, notamment la réalisation d'un guide pratique des techniques de rajeunissement.</p> <p>Les pâturages boisés peuvent être des terrains particulièrement intéressants pour la recherche scientifique ou sociologique par exemple.</p>
<p>Direction de projet</p>	<p>Viviane Froidevaux, cheffe de projet Nature et Agriculture Carine Heiniger, assistante de projet Nature et Agriculture, médiatrice scientifique</p>
<p>Partenaires, avec rôle(s)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculteurs, communes, propriétaires ou exploitants des pâturages boisés, commissions des pâturages. ▪ Triages, forestiers et gardes-forestiers JU–NE-BE ▪ Services cantonaux forestiers JU–NE-BE ▪ Services cantonaux de protection de la nature JU–NE-BE ▪ Services agricoles cantonaux et chambres d'agriculture JU–NE-BE ▪ Réseaux écologiques ▪ Associations naturalistes, ONG ▪ PNR Doubs Horloger (F) ▪ Autres parcs de l'Arc jurassien ▪ Hautes écoles (HAFL) ▪ Parrains et marraines du paysage 	<p>Partenaires directs pour la mise en œuvre du projet et des actions.</p> <p>Gestionnaires du boisement des pâturages, partenaires pour la mise en œuvre du projet et des actions.</p> <p>Accompagnement par les services cantonaux pour le développement du projet et sa communication auprès des acteurs de terrain. Idem</p> <p>Appui, conseil biodiversité, identification de secteurs favorables à la biodiversité.</p> <p>Partenariats pour la réalisation de structures naturelles et paysagères, conseil. Recensement et évolution des espèces cibles, mais aussi d'autres espèces typiques de ces milieux (oiseaux mammifères, plantes, batraciens).</p> <p>Partage de connaissances, actions éventuelles transfrontalières.</p> <p>Partage de connaissances, éventuelle collaboration dans le cadre d'un projet similaire.</p> <p>Travaux de recherche sur la thématique.</p> <p>Réalisation des suivis photographiques.</p>
<p>Intégration dans outils/processus plus larges</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie Biodiversité Suisse (OFEV) ▪ Stratégie Paysage (OFEV) et Conception « Paysage suisse » (OFEV) ▪ Plans climat JU-NE ▪ Programme des listes rouges, législations cantonales sur les plantes protégées ▪ Stratégie 2018-27 de renforcement de l'infrastructure écologique Doubs-Chasseral 	

État du projet (2020-2024)

- Collaboration établie et contacts réguliers avec les animateurs des réseaux écologiques, les propriétaires et exploitants agricoles sur diverses thématiques et actions.
- Plusieurs sollicitations, contacts et réunions sur la problématique des pâturages boisés avec des communes, habitants et experts.
- Premières réflexions sur l'étude de la gentiane printanière discutées avec différents partenaires (botanistes, canton du Jura, Parc naturel régional du Doubs Horloger (F), etc.).
- Plus de 250 petites structures naturelles et paysagères réalisées : 196 tas de bois, 61 tas de pierres, 389 m de haies, 9 gouilles et 6 mares.
- 186 ha de forêts inventoriées pour l'identification puis la conservation d'arbres-habitats. 13 arbres-habitats conventionnés en forêt et en milieu ouvert.

Activités prévues / prestations générales	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une synthèse (état des lieux) des techniques de rajeunissement en pâturage boisé appliquées dans la chaîne jurassienne et propositions pour l'application des techniques les plus adaptées à la région à l'attention des acteurs de terrain. ▪ Développement d'un protocole de suivi des zones de rajeunissement ▪ Soutien à plusieurs actions de reboisement/rajeunissement de pâturages boisés. ▪ Mise en œuvre d'un suivi paysager de pâturages boisés choisis. ▪ Réalisation de structures naturelles et paysagères en faveur de la biodiversité. ▪ Développement d'un projet d'identification des pâturages et prairies maigres grâce à la gentiane printanière. 	
Prestations de la Convention-programme	Indicateurs de prestations
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une synthèse des pratiques de rajeunissement/reboisement des pâturages boisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat de situation des pratiques de rajeunissement des pâturages boisés disponible (2026).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de reboisement/rajeunissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins trois sites de pâturages boisés font l'objet d'actions-tests de rajeunissement et d'un suivi des mesures prises (2028).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre d'un suivi photographique de pâturages boisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins trois sites de pâturages boisés font l'objet d'un suivi photographique (2028).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de structures en faveur de la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 40 structures réalisées (2028).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement du projet d'identification des pâturages maigres par la gentiane printanière. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'action « gentiane » disponible et mise en œuvre planifiée (2028).

Calendrier par prestation	2025	2026	2027	2028
Synthèse des pratiques				
Actions de reboisement/rajeunissement				
Suivi photographique				
Structures en faveur de la biodiversité				
Plan d'action « gentiane printanière »				

COÛTS (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Synthèse des pratiques de reboisement	43'104	46'091	21'172	2'923	113'290
Soutien au rajeunissement	32'723	51'828	58'110	72'968	215'628
Suivi des sites de rajeunissement	-	11'194	6'920	10'590	28'704
Suivi photographique	6'357	6'144	5'652	6'536	24'689
Structures en faveur de la biodiversité	26'267	21'383	24'851	18'373	90'874
Gentiane printanière	17'183	7'949	14'019	17'597	56'748
Gestion / coordination / fundraising	5'304	5'304	5'304	5'304	21'216
TOTAL PÂTURAGES BOISES	130'937	149'893	136'027	134'291	551'148
<i>EPT</i>	<i>0.55</i>	<i>0.54</i>	<i>0.61</i>	<i>0.72</i>	<i>0.60</i>

FINANCEMENT (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
OFEV (Parc)	31'773	36'372	33'008	32'586	133'739
Cantons (Parc)	12'035	13'777	12'503	12'343	50'659
Cantons (autre)	-	-	-	-	-
Communes et membres (cotisations)	-	-	-	-	-
Communes (autre)	356	408	370	365	1'500
Partenaires (sûrs)	24'708	28'284	25'668	25'340	104'000
Partenaires (à trouver)	60'581	69'351	62'936	62'132	255'000
Recettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Contributions matérielles	1'485	1'700	1'543	1'523	6'250
TOTAL PÂTURAGES BOISES	130'937	149'893	136'027	134'291	551'148

Fiche 1.3 – Paysage

2025-2028

Résumé

Au travers de ce projet, le Parc développe, d'une part, la connaissance de l'évolution des paysages du Parc et la sensibilisation des acteurs aux enjeux paysagers, par la poursuite du déploiement de l'observatoire photographique initié ces précédentes années. D'autre part, un accent particulier est mis sur la préservation et la valorisation d'éléments emblématiques du paysage, tels les ouvrages en pierres sèches (murs, citernes), et la restauration de ceux-ci.

Descriptif

Conçu à la fois comme un outil de documentation des paysages (typiques et du quotidien, tendances à l'œuvre), mais aussi de sensibilisation des acteurs quant à leur valeur et fragilité (partage d'une culture commune), l'observatoire photographique doit d'abord permettre de caractériser l'évolution des paysages dans la durée. Par les réflexions suscitées ou les offres d'animation et d'accompagnement proposées, le Parc entend également contribuer à une meilleure intégration des enjeux paysagers dans les politiques d'aménagement et de développement des communes. Pour la nouvelle période 2025-2028, l'objectif est de conforter l'observatoire comme outil d'aide à la réflexion et/ou décision. Cela passe par la consolidation des moyens (humains, financiers, partenariaux) qui lui sont affectés, l'enrichissement et la valorisation documentaire du fonds photographique (nouveaux sites suivis, notamment en pâturages boisés) ainsi que le développement de la mobilisation et participation des acteurs locaux (communes, habitants, écoles) invités à se saisir des questions paysagères qui structurent ou modifient le territoire du Parc.

Les ouvrages en pierres, comme les murs en pierres sèches par exemple, sont des éléments incontournables du patrimoine culturel et paysager du Parc du Doubs. Au travers de son action, le Parc va contribuer à la promotion des ouvrages en pierres et au partage du savoir-faire qui y est lié, que ce soient des murs en pierres sèches ou d'anciennes citernes en pierres. Dans ce dernier cas, l'utilisation effective de l'eau ainsi stockée doit pouvoir être garantie.

Le Parc entend réorienter son action en la basant non plus uniquement sur la restauration lourde et coûteuse de murs, mais plutôt sur la création et l'accompagnement d'actions de bénévolat (chantiers pour entreprises) pour la restauration des murs de pierres sèches mais également sur le développement de la formation du grand public et des professionnels (en collaboration avec le centre de formation Sanu et la Fédération suisse des maçons en pierre sèche). Le choix des chantiers sera effectué en fonction des besoins et intérêts des divers partenaires. Dans ce cadre, et selon les opportunités, le Parc pourra soutenir la restauration d'un objet en pierres sèches plus important pour autant que les propriétaires proposent un objet de qualité et que des partenaires s'engagent dans la recherche de financement. Des conseils seront également prodigués aux personnes, collectivités et associations intéressées par la thématique ou qui cherchent des informations sur les possibilités de rénovation.

Ces actions en faveur des ouvrages en pierres permettront la diffusion du savoir-faire à large échelle par des formations avec des professionnels, une implication des habitants et la diffusion des informations liées à ce domaine bien particulier. Il est attendu qu'un plus grand nombre de murs soient rénovés par des privés suite à ces formations que lors d'actions ponctuelles de restaurations complètes de vieux murs.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc (Charte)

Objectif 1.4 : Contribuer à la préservation de la qualité du paysage et sensibiliser à sa valeur et à son changement

- Des éléments emblématiques du patrimoine sont restaurés grâce à l'action et/ou à la coordination du Parc.
- La stratégie et la planification de la protection du patrimoine paysager ont plus d'impact grâce à l'existence d'une documentation relative aux éléments emblématiques de ce patrimoine (listes, cartographie, images).
- Les connaissances et la prise de conscience des acteurs du paysage sur la valeur du patrimoine paysager et sur sa protection se sont améliorées.

Objectif 3.2 : Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur du développement durable et de la culture

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les connaissances des habitants et des visiteurs sur les patrimoines naturels et culturels du Parc augmentent grâce à l'action du Parc et les incitent à adapter leur comportement. ▪ Le grand public s'engage dans des actions de préservation des patrimoines naturels et culturels (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, chantiers nature, restauration de milieux, traditions, objets, etc.). 		
<p>Importance du projet pour le Parc</p>	<p>Ce projet est important car il permet de partager et de renforcer une culture commune tout en préservant le patrimoine paysager typique qui fonde aussi le label PNR.</p>	
<p>Lien avec d'autres projets</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.2. Pâturages boisés 	<p>Les murs en pierres sèches sont des éléments très présents dans les pâturages boisés et font partie des biotopes « de niche ». Ils doivent être pris en compte dans les propositions d'aménagements et de mise en réseau de structures naturelles. L'observatoire du paysage suivra également différents pâturages boisés pour documenter leur évolution.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.4. Nature au village 	<p>Lien avec la sensibilisation du grand public et l'aménagement d'ouvrages en pierres dans l'espace bâti.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2.1. Agriculture 	<p>Les murs en pierres sèches sont des éléments caractéristiques de l'histoire agricole du Parc du Doubs. Les agriculteurs sont les principaux propriétaires des murs.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2.2. Tourisme 	<p>Le paysage est aussi le support d'activités touristiques qui doivent le préserver, lien avec les offres durables envisagées au bords du Doubs ou GPOT notamment.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3.2. Offres d'animations 	<p>Développement d'offres grand public, scolaires et de bénévolat sur la thématique des ouvrages en pierres et le paysage en général. Lien avec le projet scolaire « Graines de chercheurs Paysage » notamment.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5.1 Recherche 	<p>Lien avec les hautes écoles pour l'analyse et l'interprétation des données de l'observatoire.</p>	
<p>Direction de projet Observatoire du paysage Ouvrages en pierres</p>		<p>Anne Girardet, cheffe de projets en Sensibilisation et éducation à l'environnement Viviane Froidevaux, cheffe de projets Nature et Agriculture</p>
<p>Partenaires, avec rôle(s)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes ▪ Habitants, bénévoles, volontaires ▪ Propriétaires des ouvrages en pierres, agriculteurs, exploitants, communes ▪ Associations régionales, ONG 	<p>Choix des sites à photographier, mobilisation des élus et habitants dans les projets paysagers, traduction des orientations du Parc dans leurs documents de planification. Participation aux chantiers de restauration et aux suivis photos de l'observatoire (parrains, marraines). Détermination des ouvrages, accords de restauration, collaboration sur les chantiers, soutien financier potentiel. Collaboration à la réalisation d'actions de restauration, soutien à la recherche de fonds. Fourniture de pierres ou de matériel de chantier.</p>	

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprises liées aux activités en lien avec les pierres ▪ Services cantonaux de la culture, de l'environnement, de l'agriculture et du développement territorial JU-NE-BE ▪ Muretiers, mandataires 	<p>Autorisations, permis et coordination des actions de restauration. Soutiens financiers.</p> <p>Réalisation des travaux, conseils, accompagnement de bénévoles, offre de cours grand public.</p> <p>Collaboration, échanges et synergies dans le cadre de l'observatoire du paysage.</p> <p>Collaborent à la recherche, l'analyse, l'interprétation et la valorisation des données de l'observatoire ainsi qu'à l'animation des démarches d'accompagnement des acteurs.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc Chasseral 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Universités, hautes écoles, musées, centres d'exposition, bibliothèques ou fonds d'archives, mandataires 	

Intégration dans outils/processus plus larges

- Stratégie Paysage (OFEV) et Conception « Paysage suisse » (OFEV)
- Plans directeurs régionaux ou cantonaux
- Plans d'aménagement locaux des communes
- Projet cantonal de développement paysager du canton de Berne
- Projet national d'observatoire du paysage (OFEV)
- Plan d'actions « Mise en valeur des murs de pierres sèches » et inventaire sélectif de murs (JU)

État du projet (2020-2024)

- Observatoire du paysage mis sur pied : une quinzaine de sites suivis, une communauté de parrains/marraines mobilisés et formés, plusieurs événements de restitution/présentation organisés (dont certains avec le Parc Chasseral), certains partenariats déjà noués pour la valorisation (universités, musées) mais à poursuivre et développer, un volet école décliné pour « Graines de chercheurs », une méthode d'animation et d'accompagnement des communes en cours d'élaboration.
- Participation du Parc au profilographe de La Ferrière, identification des synergies possibles avec les activités du Parc et échanges de vue sur un possible accompagnement spécifique à la réalisation d'une place de village (à formaliser en 2024-2025).
- Accompagnement de la commune de Clos du Doubs dans le cadre d'un appel à projet du Fonds suisse pour le paysage, afin de déterminer les potentielles mesures d'aménagements touristiques au bord du Doubs (lien avec GPOT).
- Restauration de 300m de murs de pierres sèches depuis 2017, un chantier de formation organisé annuellement pour le Sanu et la FSMPS sur un mur de soutènement, recherche d'autres ouvrages en pierres pour y réaliser des cours du Sanu / FSMPS, une action de bénévolat sur un mur de pierres sèches et proposition à d'autres acteurs bénévoles, deux murs de pierres sèches restaurés suivis dans le cadre de l'observatoire du paysage (Le Noirmont, Les Enfers) et un cours de formation en préparation à l'attention du grand public.

<p>Activités prévues / prestations générales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'observatoire photographique du paysage. ▪ Restauration d'ouvrages en pierre et prestations de conseils. 	
<p>Prestations de la Convention-programme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation et mise en valeur du fonds photographique de l'observatoire par le suivi de 25 sites et la mise en ligne de données de 10 sites. 	<p>Indicateurs de prestations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivis de sites de l'observatoire (annuel, 25 sites suivis en 2028) et mise en ligne des données de 10 sites (2028).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de quatre animations grand public ou accompagnements de communes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux événements organisés à l'attention du grand public (partage culture et résultats) et 2 nouvelles communes accompagnées dans leurs projets (2028).

<ul style="list-style-type: none"> Organisation de quatre cours grand public pour la réalisation ou la restauration d'un ouvrage en pierres. 	<ul style="list-style-type: none"> Quatre cours « ouvrages en pierres » proposés au grand public (2028).
<ul style="list-style-type: none"> Deux chantiers de restauration de murs ou citernes de pierres sèches organisés pour quatre actions de bénévolat ou professionnalisantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Deux actions de restauration sur un ouvrage en pierres (mur ou citerne) avec des bénévoles (2028). Deux actions de restauration sur un ouvrage en pierres (mur ou citerne) avec des professionnels (2028).

Calendrier par prestation	2025	2026	2027	2028
Alimentation et mise en valeur du fonds photographique de l'observatoire				
Animations grand public ou accompagnements de communes				
Quatre cours « ouvrages en pierres »				
Chantiers et actions de restauration d'un ouvrage en pierres				

COÛTS (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Observatoire - Alimentation et valorisation du fonds	33'787	28'737	33'076	32'463	128'063
Observatoire - Animations et accompagnements	28'630	28'630	28'630	28'630	114'520
Ouvrages en pierres - Cours de formation	28'812	17'021	17'021	14'621	77'475
Ouvrages en pierres - Chantiers	18'225	10'121	12'649	12'629	53'624
TOTAL PAYSAGE	109'454	84'509	91'376	88'343	373'682
<i>EPT</i>	<i>0.36</i>	<i>0.30</i>	<i>0.35</i>	<i>0.31</i>	<i>0.33</i>

FINANCEMENT (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
OFEV (Parc)	62'007	47'875	51'766	50'047	211'695
Cantons (Parc)	10'060	7'768	8'399	8'120	34'347
Cantons (autre)	-	-	-	-	-
Communes et membres (cotisations)	-	-	-	-	-
Communes (autre)	2'929	2'262	2'445	2'364	10'000
Partenaires (sûrs)	7'030	5'428	5'869	5'674	24'000
Partenaires (à trouver)	5'858	4'523	4'891	4'728	20'000
Recettes d'exploitation	1'054	814	880	851	3'600
Contributions matérielles	20'515	15'840	17'127	16'558	70'040
TOTAL PAYSAGE	109'454	84'509	91'376	88'343	373'682

Fiche 1.4 – Nature au village

2025-2028

Résumé

La thématique de la nature au village permet aux habitants, aux autorités ou aux entreprises d'une commune d'enclencher une dynamique visant à améliorer la biodiversité autour de chez eux, dans le milieu bâti, en leur proposant des conseils et des actions concrètes à réaliser dans le jardin, autour des bâtiments ou dans les espaces publics.

Descriptif

L'infrastructure écologique en milieu urbain est importante pour bon nombre d'espèces liées aux zones bâties. Ainsi, l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) et la Stratégie Biodiversité Suisse (objectif 7.8) ont pour objectif d'intégrer la nature dans la zone urbaine. Le projet nature au village entend donc favoriser la biodiversité dans les villages du Parc, par différentes mesures d'aménagement, et de sensibiliser plusieurs types d'acteurs à mieux prendre soin de l'environnement.

Les publics cibles de ce projet sont les habitants, les communes et leurs employés, les écoles et les entreprises. Ceux-ci auront la possibilité d'être conseillés en groupe ou individuellement, selon les thématiques, et bénéficieront de soutiens pour aménager des structures en faveur de la biodiversité autour des bâtiments (publics et privés) et des infrastructures (p.ex. de mobilité durable), dans les jardins, le long des rues ou dans d'autres espaces publics. La dimension interactive et participative est donc centrale dans ce projet visant à favoriser la faune et la flore indigènes à l'intérieur des villages.

L'espèce porte-drapeau de ce projet est le Rougequeue à front blanc, un oiseau particulièrement lié aux zones bâties, parfois également aux pâturages boisés. Cet oiseau nécessite sur son territoire de hauts arbres, des cavités ou nichoirs, des zones avec de l'herbe rase ou un terrain nu, des structures attirant les insectes (tas de branches ou de pierres, prairies fleuries, plantes indigènes). Ces aménagements vont également favoriser d'autres espèces animales (pics, insectes, lézards, hirondelles de fenêtres).

Le Groupe Rougequeue à front blanc, un groupe d'ornithologues, agit actuellement sur les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Le projet ne vise pas à le remplacer mais à l'étendre aux autres communes du Parc et à amener des suppléments pour les communes qui agissent déjà pour cette espèce. Le Parc compte utiliser les compétences du groupe afin de développer la conservation de cette espèce et de son habitat en milieu urbanisé, en identifiant les sites déjà occupés et en améliorant les biotopes favorables aux alentours afin que les populations puissent étendre leur territoire.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc (Charte)

Objectif 1.2 : Contribuer à l'amélioration des habitats et à leur mise en réseau.

- La surface des milieux de valeur pour la biodiversité a augmenté et leur qualité est améliorée.
- La connectivité des surfaces et éléments naturels de valeur est améliorée grâce à l'extension cohérente de l'infrastructure écologique.

Objectif 1.1 : Susciter et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité

- La situation d'espèces emblématiques choisies ne s'est pas dégradée. Le degré de menace d'espèces cibles choisies dans le Parc n'a pas augmenté.
- Le suivi d'espèces emblématiques par le Parc et par ses partenaires est documenté et fournit des informations déterminantes pour une meilleure stratégie de protection.

Objectif 2.2 : Promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique et participer aux efforts de réduction des pressions sur l'environnement

- Les pratiques exemplaires visant à réduire les pressions des activités humaines sur l'environnement sont documentées et promues par le Parc et mises en oeuvre par les groupes cibles.

Objectif 3.1 : Sensibiliser le jeune public au développement durable

- Les connaissances des enfants et des jeunes au sujet du développement durable augmentent grâce à l'action du Parc.

- Les élèves et jeunes en formation s’engagent dans des actions de préservation des patrimoines naturels du Parc (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, ramassage de déchets, etc.).

Objectif 3.2 : Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur du développement durable et de la culture

- L’offre du Parc en matière de sensibilisation au développement durable est cohérente et connue du grand public
- Les connaissances des habitants et des visiteurs sur les patrimoines naturels et culturels du Parc augmentent grâce à l’action du Parc et les incitent à adapter leur comportement.
- Le grand public s’engage dans des actions de préservation des patrimoines naturels et culturels (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, chantiers nature, restauration de milieux, traditions, objets, etc.).

Objectif 4.1 : Développer la dimension partenariale et inciter à l’action participative

- Les partenaires collectifs et les habitants s’impliquent et participent à la définition des objectifs et des projets et dans la réalisation de ceux-ci.

Objectif 4.2 : Mettre en œuvre une stratégie de communication efficace

- Les missions et projets du Parc sont mieux connus des différents groupes cibles ce qui renforce sa notoriété et permet aux acteurs de se retrouver autour d’une identité commune.

Importance du projet pour le Parc

Ce nouveau projet est important car il touche directement à la biodiversité en milieu bâti. Il permet également de mieux sensibiliser les acteurs (habitants, communes) aux enjeux de la biodiversité et à les mobiliser dans le cadre de mesures d’aménagements prévues par le Parc.

Lien avec d’autres projets

- Eau et Doubs
Création de mares et gouilles, plantations de haies, mise en place de tas de branches et de bois en zone urbaine mais similaire à la zone agricole – des aménagements peuvent être réalisés sur des propriétés privées (d’habitation) qui se trouvent au bord du Doubs.
- Pâturages boisés
Promotion du rajeunissement des arbres en pâturages boisés aussi pour favoriser le Rougequeue à front blanc à l’avenir.
- Paysage
Certains aménagements dans les villages peuvent faire l’objet d’un suivi photographique dans le cadre de l’Observatoire du paysage.
- Transition
Aménagements favorables à la biodiversité autour des entreprises dans le cadre du projet « Entreprises partenaires ».
- Offres d’animations
Lien avec le programme scolaire « Graines de Chercheurs hirondelles », éventuel développement d’une animation scolaire Nature au village, organisation de chantiers nature dans les zones urbaines avec des classes ou avec la population.
- Communication
Actions de communication et de sensibilisation prévues à l’attention des communes, entreprises, habitants.

Direction de projet

Viviane Froidevaux, cheffe de projet Nature et Agriculture
Carine Heiniger, assistante de projets Nature et Agriculture, médiatrice scientifique

Partenaires, avec rôle(s)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes 	Participations des employés aux formations, communication aux habitants pour les journées à thème.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propriétaires fonciers, habitants, entreprises 	Participation aux projets autour de leur propriété ou dans la commune.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services cantonaux de l'énergie et de l'environnement JU-NE-BE 	Coordination avec les projets en cours, conseils, fiches spécifiques, Charte des Jardins.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Station ornithologique suisse 	Conseil, soutien financier.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe Rougequeue à front blanc 	Conseil, animations autour du Rougequeue à front blanc et des aménagements autour des milieux bâtis.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association locales actives dans la sauvegarde de la biodiversité (Bat Voulaint, Le Pèlerin, La Fauvette, ANFM, CENAMONE, WWF, Pro Natura, etc.) 	Conseil, projets en commun, contacts avec les habitants.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Karch / Infofauna 	Conseils, transmissions de données de recensement d'espèces.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gardes-forestiers 	Conseils pour le maintien de certains vieux et hauts arbres en milieux bâtis.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ MUZOO 	Animations sur la thématique biodiversité.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprises de paysagistes 	Mandat pour aménagements complexes (mares).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers protégés (ex. Ateliers protégés jurassiens / Ateliers Perce neige) 	Fabrication de nichoirs par des personnes en situation de handicap.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecoles 	Fabrication de nichoirs, participation à des aménagements autour des écoles.

Intégration dans outils/processus plus larges
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie Biodiversité Suisse (OFEV) ▪ Stratégie Paysage (OFEV) et Conception « Paysage suisse » (OFEV) ▪ Plans climat JU-NE ▪ Stratégie 2018-27 de renforcement de l'infrastructure écologique Doubs-Chasseral ▪ Guide Jardin vivants (JU) ▪ Charte des Jardins (NE)

État du projet (2020-2024)

- Plusieurs demandes pour la création de petites gouilles dans les propriétés privées. Le projet actuel Petites structures ne permet pas de faire de tels aménagements hors zone agricole.
- Documentation existante (Charte des Jardins, Guide Jardins vivants).

Activités prévues / prestations générales	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animations, conseils et soutien pour favoriser des aménagements en faveur de la biodiversité dans les villages. ▪ Sensibilisation de la population à l'importance de la nature même en zone bâtie. ▪ Toutes les actions sont destinées aux habitants, autorités communales et leurs employés, aux écoles, aux entreprises de manière privée ou sous forme d'actions participatives. 	
Prestations de la Convention-programme	Indicateurs de prestations
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de 2 journées de formation par des professionnels à l'attention des employés communaux, p.ex. sur le thème de la taille (entretien d'arbres et arbustes, haies, arbres isolés, vergers) ou celui de l'entretien de milieux (talus, plantes néophytes et envahissantes, espaces verts, prairies fleuries, utilisation de produits chimiques, friches, franges urbaines, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 journées de formation pour les employés communaux, p.ex. sur le thème de la taille ou celui de l'entretien de milieux (2028).

<ul style="list-style-type: none"> Organisation d’animations et de formations à l’attention des habitants, des écoles et des entreprises sur le thème de l’aménagement et l’entretien de milieux (plantes néophytes et envahissantes, espaces verts, prairies fleuries, haies indigènes, biotopes, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> 6 demi-journées de formation à l’attention des habitants, écoles, entreprises et communes (2 par année dès 2026).
<ul style="list-style-type: none"> Conseils et soutien à l’aménagement de biotopes et de structures naturelles chez les particuliers et les entreprises (gazons et prairies fleuries, mares, haies, tas de branches/pierres/feuilles, friches, plantation d’arbres et arbustes y compris fruitiers hautes tiges, pose de nichoirs, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> 12 propriétaires conseillés, mise en place de 60 aménagements avec convention d’entretien signée (2028).
<ul style="list-style-type: none"> Recensements, conseils, aménagements et animations spécifiques en faveur du Rougequeue à front blanc (jardins structurés, nichoirs (également pour les hirondelles de fenêtres), arbres, haies). 	<ul style="list-style-type: none"> 1 animation de présentation du projet dans 8 villages du Parc du Doubs (2028). 4 recensements du Rougequeue à front blanc dans au moins 4 villages par des ornithologues afin de définir les lieux les plus appropriés pour des aménagements (2025). Aménagements en faveur du Rougequeue à front blanc dans 4 villages (plantation d’arbres, réaménagement de haies, pose de nichoirs) (2028).

Calendrier par prestation	2025	2026	2027	2028
2 journées de formation pour les employés communaux				
Animations et formations à l’attention des habitants, écoles et entreprises				
Conseils et soutien à l’aménagement de biotopes et de structures naturelles chez les particuliers et les entreprises				
Recensements, conseils, aménagements et animations spécifiques en faveur du Rougequeue à front blanc				

COÛTS (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Formation	5'304	16'658	14'120	8'478	44'560
Conseils et aménagements	53'580	42'730	36'672	35'454	168'436
Gestion / coordination / fundraising	5'304	5'304	5'304	5'304	21'216
TOTAL NATURE AU VILLAGE	64'188	64'692	56'096	49'236	234'212
<i>EPT</i>	<i>0.34</i>	<i>0.35</i>	<i>0.30</i>	<i>0.28</i>	<i>0.32</i>

FINANCEMENT (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
OFEV (Parc)	10'788	10'873	9'428	8'275	39'365
Cantons (Parc)	5'900	5'946	5'156	4'526	21'528
Cantons (autre)	-	-	-	-	-
Communes et membres (cotisations)	-	-	-	-	-
Communes (autre)	2'247	2'265	1'964	1'724	8'200
Partenaires (sûrs)	18'088	18'230	15'808	13'875	66'000
Partenaires (à trouver)	21'925	22'097	19'161	16'818	80'000
Recettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Contributions matérielles	5'240	5'281	4'579	4'019	19'120
TOTAL NATURE AU VILLAGE	64'188	64'692	56'096	49'236	234'212

Fiche 2.1 – Produits

2025-2028

Résumé

Ce projet a pour but de renforcer la labellisation des produits issus du territoire du Parc, d'en assurer leur promotion et de faciliter leur distribution, notamment à travers des circuits-courts, tout en créant de la valeur ajoutée. Il permet également de soutenir et de valoriser les producteurs s'engageant dans des modes de production durables.

Descriptif

Le Parc du Doubs recèle un fort potentiel de développement concernant les produits labellisables « Parc ». L'objectif pour la période 2025-2028 est de diversifier la gamme de produits labellisés (p.ex. produits boulangers, glaces, poissons, venaison, produits carnés), de s'orienter vers des produits à plus forte identité régionale (p.ex. Tête-de-Moine et toetché) et vers des entreprises de plus grande importance, produisant des volumes importants toute l'année et se fournissant auprès des agriculteurs de la région. Le Parc entend intensifier sa collaboration avec la fromagerie des Franches-Montagnes au Noirmont, avec de nouvelles boucheries, boulangeries et une pisciculture. L'accent sera mis aussi sur la labellisation de produits issus de productions mieux adaptées aux changements climatiques. Le Parc va poursuivre en outre la collaboration instituée avec les producteurs et les marques régionales (Jura L'Original, Neuchâtel Vins et Terroir, Grand Chasseral) et intensifier la recherche de nouveaux producteurs sur les secteurs neuchâtelois et bernois.

Ces dernières années, le Parc a soutenu et participé à la mise sur le marché de nouveaux produits innovants comme la remise en culture de la carotte Jaune du Doubs, la création d'un kit torrée ou encore l'implantation d'une culture de houblon local. Les buts de ces projets étaient de remettre au goût du jour une ancienne variété de légume parfaitement adaptée à la région, participer au maintien de la tradition vivante qu'est la torrée et proposer une bière 100% locale. Ces projets étant déjà développés, ils bénéficieront d'actions de promotion et de mise en relation dans les réseaux de distribution (voir plus bas les circuits courts).

Le Parc contribue à la promotion des produits labellisés ainsi que des produits régionaux lors d'événements qu'il organise, de marchés régionaux ou nationaux auxquels il participe et à travers diverses actions de communication. Il va poursuivre cette promotion afin de renforcer la visibilité du label, mettre en lumière les acteurs économiques adhérant aux valeurs du Parc et valoriser les produits créés grâce à son soutien. Il souhaite développer sa collaboration avec les marques régionales et avec les institutions de promotion agritouristique. De nouvelles actions de promotion sont prévues, par exemple marches gourmandes, chasses aux trésors, concours, brochures d'informations et/ou de recettes, etc. Dans ce cadre, le Parc va poursuivre la valorisation des traditions culinaires (p. ex. striflates, gâteau au beurre) auprès du public.

Bien que les produits du terroir soient très appréciés des habitants du Parc et des visiteurs, les producteurs rencontrent des difficultés économiques notamment causées par le tourisme d'achat (zone frontrière), la baisse de leur rémunération, la concurrence des grandes enseignes, etc. Il est primordial de permettre l'accès à leurs produits dans les commerces de proximité, de renforcer leur réseau de distribution et de les rapprocher du consommateur en favorisant les circuits-courts. A cet effet, le Parc envisage de soutenir les producteurs souhaitant développer la vente directe sur leur exploitation ou en coopérative (cabanons en self-service, distributeurs automatiques, magasins à la ferme). Il pourrait également avoir un rôle de coordinateur et de facilitateur dans la création d'une nouvelle plateforme de distribution régionale qui permettrait de faire le lien entre les producteurs, les commerces et autres points de vente de son territoire. Des actions sont aussi à mener pour inciter les restaurateurs et les cuisines collectives (cantines d'entreprises, crèches, restaurants scolaires) à utiliser les produits du Parc.

Enfin, le potentiel d'écoulement des produits dans la grande distribution est bien présent. Grâce à l'obtention du label, les produits des Parcs suisses peuvent intégrer les rayons Coop. A l'heure actuelle, seule la bière L'Apronne est présente dans leur gamme puisque la brasserie est le seul établissement à pouvoir produire les quantités nécessaires exigées par Coop. La grande distribution se montre pourtant intéressée à élargir son panel de produits régionaux car ils apportent de l'authenticité à des enseignes parfois jugées éloignées de l'agriculture locale ainsi qu'un capital sympathie apprécié du consommateur. Cette perspective apporterait une plus-value non-négligeable pour les acteurs concernés et une notoriété améliorée pour le Parc. L'objectif pour celui-ci est donc

de renforcer sa collaboration avec les filières de productions fortes et emblématiques de son territoire afin de pouvoir intégrer les réseaux de distribution des moyennes et grandes surfaces.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc (Charte)

Objectif 2.1 : Contribuer à une production alimentaire régionale durable

- Le nombre de producteurs et de produits bénéficiant du label « Produit » du Parc a doublé.
- De nouveaux outils ou plateformes de distribution sont soutenus, dans le cadre d'initiatives existantes, afin de faciliter la mise en réseau des producteurs et des consommateurs régionaux dans une logique de circuit court.
- De nouveaux producteurs s'engagent dans des voies de production durables grâce à l'action du Parc.

Objectif 2.2 : Promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique et participer aux efforts de réduction des pressions sur l'environnement

- Les pratiques exemplaires (produits, production, distribution) sont documentées et promues par le Parc et mises en œuvre par les acteurs économiques contribuant ainsi à une économie de proximité et durable.
- Les pratiques exemplaires visant à réduire les pressions des activités humaines sur l'environnement sont documentées et promues par le Parc et mises en œuvre par les groupes cibles.

Objectif 1.1 : Susciter et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité

- La situation d'espèces emblématiques choisies ne s'est pas dégradée. Le degré de menace d'espèces cibles choisies dans le Parc n'a pas augmenté.

Objectif 1.3 : Soutenir et accompagner les mesures en faveur de la préservation et de la valorisation de la rivière du Doubs

- Les mesures du Plan national d'action en faveur du Doubs dévolues au Parc sont mises en œuvre (p.ex. gestion de la pression et des opportunités touristiques, sensibilisation, infrastructure écologique, etc.).

Objectif 4.1 : Développer la dimension partenariale et inciter à l'action participative

- Les partenaires collectifs et les habitants s'impliquent et participent à la définition des objectifs et des projets et dans la réalisation de ceux-ci.
- Les principes de collaboration entre le Parc et les autres acteurs régionaux sont formalisés, connus et mis en œuvre et permettent de tirer profit de synergies et d'augmenter l'efficacité des actions.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet est particulièrement important pour renforcer le soutien du Parc aux productions durables et au développement des circuits-courts et pour amener une meilleure plus-value dans la région. Le potentiel dans ce domaine est élevé mais il dépendra de l'implication des différents acteurs.

Lien avec d'autres projets

- Eau – Doubs
Participation à l'amélioration de l'état du Doubs grâce au soutien à des modes de production durables.
- Pâturages – Biodiversité
Valorisation des mesures biodiversité au travers de la labellisation des produits.
- Tourisme
Création d'offres sur le thème des produits du terroir (Savurando), agritourisme.
- Transition
Incitation aux économies d'énergies ainsi qu'à la transition vers les énergies renouvelables dans le cadre de la labellisation des produits.
- Entrées
Animations et/ou expositions en lien avec les produits et l'agriculture durable.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animations ▪ Culture et patrimoine ▪ Communication 	<p>Possibilité de créer des animations en lien avec les produits et les différents modes de culture. Eventuelle création d'une animation sur le thème de l'alimentation.</p> <p>Mise en valeur des traditions vivantes existantes sur le Parc (p.ex. torrée, striflates).</p> <p>Communication dans les médias, organisation d'événements, création de matériels de communication, participation à la notoriété du Parc.</p>
<p>Direction de projet</p>	<p>Lise Laville, cheffe de projet label et produits Viviane Froidevaux, cheffe de projet nature et paysage</p>
<p>Partenaires, avec rôle(s)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculteurs du Parc ▪ Producteurs et transformateurs du Parc ▪ Restaurateurs, points de vente ▪ Services agricoles cantonaux, chambres d'agriculture JU-NE-BE ▪ Organisme intercantonal de certification OIC ▪ Groupe consultatif national Label Produit ▪ PNR Chasseral ▪ Fondation rurale interjurassienne, Neuchâtel Vins et Terroir ▪ Jura Tourisme, Tourisme Neuchâtelois, Jura bernois Tourisme ▪ Réseau des Parcs suisses ▪ OFEV ▪ Association suisse des produits régionaux (ASPR) ▪ Commission technique PRPG (Régio.Garantie) ▪ Commission interjurassienne pour la gestion des marques (CIGM) ▪ PNR Gruyère Pays-d'en-Haut, Jura Vaudois, Pfyn-Finges ▪ Bureaux d'études (agroscope, agridea, etc.) ▪ Interprofession Tête-de-Moine AOP ▪ Interprofession Damassine AOP 	<p>Développement de nouveaux produits.</p> <p>Développement de nouveaux produits, filières, traditions vivantes.</p> <p>Débouchés, circuits courts, déclinaison de produits labellisés « Parc ».</p> <p>Études de faisabilité, mise en réseau, conseils, appuis politique, soutien technique.</p> <p>Certification, contrôles périodiques.</p> <p>Évaluation des dispositions « Parc » liées aux produits, services.</p> <p>Mise en réseau d'acteurs régionaux, mutualisation des forces, conseils.</p> <p>Collaboration et mise en réseau d'acteurs régionaux.</p> <p>Promotion, communication.</p> <p>Information, formation continue, soutien administratif, mise en réseau, communication.</p> <p>Information, soutien administratif, appui politique.</p> <p>Appui technique, mise en réseau entre les marques régionales.</p> <p>Appui technique, mise en réseau entre les marques régionales.</p> <p>Echanges entre les acteurs de l'Arc jurassien.</p> <p>Mutualisation des forces, collaboration interprojets, conseils.</p> <p>Conseils, soutien technique.</p> <p>Cahier des charges Tête-de-Moine AOP.</p> <p>Cahier des charges Damassine AOP.</p>
<p>Intégration dans outils/processus plus larges</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique agricole PA22+. ▪ Directives sur les conditions d'attribution et d'utilisation du label « Produit » (OFEV). ▪ Exigences spécifiques des Parcs naturels régionaux Doubs et Chasseral pour la catégorie A « produits alimentaires » (2020). ▪ Lignes directrices pour les marques régionales (Association suisses des produits régionaux (2022)). ▪ Directives régionales pour les produits alimentaires : règlement des marques régionales « Jura l'Original », « Neuchâtel Vins et Terroir » et « Grand Chasseral ». ▪ Cahier des charges Tête-de-Moine AOP et Damassine AOP. ▪ Cahier des charges pour la production biologique. ▪ Plan d'actions binational visant à réduire les impacts des activités humaines sur la qualité du Doubs franco-suisse. 	

- Plan d'action national en faveur du Doubs (OFEV).
- Stratégie Biodiversité Suisse (OFEV).
- Plan d'actions visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires (2017).
- Liste des traditions vivantes de Suisse (OFC).

État du projet (2020-2024)

- 9 producteurs et 73 produits au bénéfice du label « Produit » des parcs suisses, soit 2 producteurs et 51 produits supplémentaires durant la période 2020-2024.
- L'ensemble des produits sont également au bénéfice de la marque régionale « Jura l'Original ».
- 3 agriculteurs cultivent la carotte Jaune du Doubs, 8 restaurants proposent ce légume dans leur carte, 1 nouveau produit labellisé créé (soupe à la carotte Jaune du Doubs).
- Création d'un « kit torrée » mettant en valeur cette tradition vivante et regroupant tout le nécessaire pour élaborer une véritable torrée neuchâteloise. Contribution de plusieurs prestataires neuchâtelois : une boucherie, un institut d'aide aux personnes en situation de handicap, des agriculteurs et un primeur, TransN, Tourisme Neuchâtelois et Neuchâtel Vins et Terroir.
- 1 agriculteur engagé dans une expérience pilote de culture de houblon.
- 4 magasins partenaires pour la vente des produits labellisés.
- Plusieurs projets en cours de nouveaux points de vente directe dans l'Arc jurassien, déclinables sur le territoire du Parc.
- 1 produit labellisé vendu chez Coop (bière).
- Promotion des produits dans plusieurs marchés régionaux et nationaux, dans la brochure « Terroir à savourer » et dans le cadre de randonnées du terroir.
- Fond de soutien lait bio créé et organisé avec tous les partenaires concernés.

<p>Activités prévues / prestations générales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la labellisation des produits, augmenter et diversifier le nombre de producteurs et de produits, impliquer davantage d'entreprises de moyenne à grande importance et encourager la création de nouveaux produits. ▪ Valoriser les produits par diverses actions de promotion (marchés, événements et autres actions de communication), participer au développement des circuits-courts (p.ex. vente directe, marchés, restaurants, cuisines collectives), renforcer la collaboration avec la grande distribution. 	
<p>Prestations de la Convention-programme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveaux produits labellisés, nouvelles catégories de produits labellisés, un produit d'une grande entreprise labellisé. 	<p>Indicateurs de prestations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 12 produits supplémentaires labellisés « Parc » (en moyenne, 3 produits par année) (2028). ▪ Au moins 2 nouveaux types de produits labellisés avec des produits à forte identité territoriale (p.ex. toetché, truite, venaison, produit carné) (2028). ▪ 1 produit fabriqué par une entreprise alimentaire d'ampleur moyenne à grande est labellisé (2028).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion des produits Parc dans les manifestations régionales et nationales, dans les événements organisés par le Parc ainsi que dans les établissements situés dans le territoire du Parc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion des produits Parc dans 8 manifestations (2 par année ; participation au Marché des Parcs suisses et à un marché régional BEJUNE). Utilisation de produits régionaux dans 12 événements organisés par le Parc (3 par année) (2028). ▪ 1 action annuelle de promotion de la carotte Jaune du Doubs, du kit torrée et de la production de houblon (annuel). ▪ 4 actions de promotion des produits labellisés ou des traditions vivantes (p.ex. chasse au trésor, marche gourmande, concours, brochure) (2028).

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de soutien aux circuits courts sur le secteur BEJUNE 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 établissements supplémentaires BEJUNE utilisent ou vendent des produits « Parc » (restaurant, magasin, cantine, etc.) (2028). ▪ 1 action par année de soutien à la vente directe ou aux marchés locaux (p.ex. cabanon self-service, plateforme de distribution, marchés hebdomadaires) (annuel). ▪ Collaboration avec 1 nouveau distributeur régional (2028).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une nouvelle collaboration avec la grande distribution. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins 1 nouveau produit introduit dans une enseigne de grande distribution (Coop ou autre) (2028).

Calendrier par prestation	2025	2026	2027	2028
Nouveaux produits labellisés				
Promotion des produits Parc				
Soutien aux circuits courts				
Collaboration avec la grande distribution				

COÛTS (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Nouveaux produits labellisés	23'648	22'322	22'322	22'322	90'614
Promotion des produits du Parc	55'056	45'815	45'172	44'815	190'858
Circuits courts	68'474	46'314	43'662	43'662	202'112
Grande distribution	2'952	12'092	10'324	10'324	35'692
Gestion / coordination / fundraising	5'304	5'304	5'304	5'304	21'216
TOTAL AGRICULTURE	155'434	131'847	126'784	126'427	540'492
<i>EPT</i>	<i>0.91</i>	<i>0.91</i>	<i>0.91</i>	<i>0.87</i>	<i>0.90</i>

FINANCEMENT (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
OFEV (Parc)	95'721	81'196	78'078	77'858	332'853
Cantons (Parc)	14'287	12'119	11'653	11'620	49'679
Cantons (autre)	-	-	-	-	-
Communes et membres (cotisations)	-	-	-	-	-
Communes (autre)	-	-	-	-	-
Partenaires (sûrs)	-	-	-	-	-
Partenaires (à trouver)	37'673	31'956	30'729	30'642	131'000
Recettes d'exploitation	4'544	3'854	3'706	3'696	15'800
Contributions matérielles	3'209	2'722	2'618	2'610	11'160
TOTAL PRODUITS	155'434	131'847	126'784	126'427	540'492

Fiche 2.2 – Tourisme

2025-2028

Résumé

Les actions du Parc du Doubs dans le domaine touristique consisteront, d'une part, à proposer de nouvelles offres durables et innovantes sur divers thèmes (contes et légendes, produits du terroir, patrimoine du Doubs), avec un accent particulier sur les portes d'entrée et sur la numérisation de randonnées. D'autre part, le Parc entend poursuivre et consolider les projets mis en place durant la période 2020-2024 (Doubs, cheval, contrebande, La Route Verte, tourisme accessible), y compris le plan d'actions GPOT (gestion de la pression et des opportunités touristiques), avec un accent particulier sur la gestion des visiteurs (guides nature).

Descriptif**Développement de nouvelles prestations touristiques**

- Développement d'un circuit des contes et légendes du Doubs : nouvelle offre dans les environs de Saint-Ursanne, accessible aux personnes en situation de handicap, autour des contes et légendes du Doubs, avec la réalisation de plusieurs postes et une journée dédiée aux contes lors de l'inauguration du circuit.
- Développement de deux nouvelles offres autour de la gastronomie : réalisation de deux randonnées « Savurando » (chasse aux trésors gourmands) dans deux secteurs identifiés (Le Noirmont, Montfaucon) avec la mise en valeur de divers producteurs du terroir, de restaurateurs et la possibilité d'acheter des produits ; le Parc du Doubs rejoindrait ainsi d'autres parcs naturels qui proposent déjà cette prestation.
- Refonte et extension de l'itinéraire « Mémoires du Doubs » : mise à jour du circuit existant entre Les Brenets et La Rasse (selon plan d'actions GPOT) et développement du projet sur le linéaire jurassien pour la mise en valeur du passé industriel le long du Doubs.
- Développement d'un catalogue de prestations touristiques « Parc à la carte » à l'attention d'entreprises qui souhaitent bénéficier d'un séjour « au vert » : activités nature, visites d'entreprises, dégustation de produits, bénévolat environnemental (chantier), etc.
- Numérisation de randonnées : intégration de contenu didactique sur une application mobile permettant aux visiteurs de réaliser des balades thématiques sans l'engagement d'un guide. Projet prévu sur les sites de Saint-Ursanne, des Brenets / Saut du Doubs et à l'étang de la Gruère.
- Une nouvelle offre touristique accompagnera l'ouverture de la porte d'entrée des Brenets (autour de l'eau et du sous-sol, en collaboration avec l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie).
- Tourisme accessible : sur la base de la stratégie élaborée durant la période 2020-2024, des mesures seront prises dès 2025 pour faciliter l'accessibilité des prestations touristiques aux personnes en situation de handicap. Par l'organisation de formations et par la réalisation de checklists, le personnel du Parc, les guides touristiques et les partenaires touristiques seront sensibilisés et formés afin d'améliorer l'accès universel aux infrastructures et aux événements.

Consolidation des offres et prestations de la Convention-programme 2020-2024

- Offres Doubs : promotion et soutien à la commercialisation de l'offre « Histoire(s) du Doubs » aux Brenets, numérisation de certaines balades (intégration de contenu didactique sur une application mobile), promotion des offres dans la transversalité (activités de sorties-découvertes, visites patrimoniales avec musique).
- Offre Cheval : promotion et soutien à la commercialisation de l'offre de visite d'élevages de chevaux franches-montagnes avec pour objectif d'augmenter le nombre de visites (notamment des classes écoles), extension de l'offre sur le territoire du Parc (recherche de nouveaux prestataires).
- La Route Verte : promotion et soutien à la commercialisation de l'offre de randonnée à vélo électrique avec pour objectif d'en augmenter la visibilité auprès du public et de renforcer le nombre de prestataires touristiques partenaires de cette prestation sur le territoire du Parc..
- Contrebande : promotion de la chasse au trésor au Saut du Doubs, notamment auprès des familles et des écoles, promotion et soutien à la commercialisation de l'offre des Chemins franco-suisse de la Contrebande, coordination avec le Parc du Doubs horloger (F).

Les projets proposés dans la fiche Tourisme ont pour objectif principal d'étoffer les activités à réaliser sur le territoire du Parc, afin d'inciter les visiteurs à allonger la durée de leur séjour qui n'est souvent que d'un à deux jours. Ils entendent également intégrer aussi souvent que possible les prestataires existants afin de leur permettre de générer de nouveaux revenus. Les nouvelles offres envisagées s'adressent principalement aux visiteurs externes, dont une grande partie proviennent de la Suisse alémanique. C'est pourquoi les offres proposées le seront également en langue allemande.

Plusieurs des mesures prévues dans cette fiche tiennent compte du plan d'action GPOT (gestion de la pression et des opportunités touristiques dans la vallée du Doubs). Ce dernier continuera de faire l'objet d'un suivi annuel avec l'ensemble des partenaires impliqués dans sa mise en œuvre.

Un renforcement de la gestion des visiteurs par les guides nature est prévu, par un allongement de la durée de leur présence sur le terrain, par un suivi de nouveaux sites et/ou par une professionnalisation de la formation. La sensibilisation des visiteurs dans les réserves naturelles et les lieux naturels connaissant une forte affluence permet de les informer sur les bonnes pratiques à respecter en évitant une détérioration des milieux sensibles. Cette thématique est un enjeu national dont s'est saisi le Réseau des Parcs ce qui permet une coordination et des échanges d'expériences utiles.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc (Charte)

Objectif 2.3 : Accompagner les acteurs du tourisme vers des offres et des prestations durables

- De nouvelles offres et de nouveaux services touristiques durables et innovants sont créés grâce à l'impulsion du Parc.
- Les valeurs de durabilité du Parc sont documentées, promues et mises en œuvre par les groupes cibles (prestataires, visiteurs).

Objectif 2.2 : Promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique et participer aux efforts de réduction des pressions sur l'environnement

- Les pratiques exemplaires visant à réduire les pressions des activités humaines sur l'environnement sont documentées et promues par le Parc et mises en œuvre par les groupes cibles.

Objectif 1.3 : Soutenir et accompagner les mesures en faveur de la préservation et de la valorisation de la rivière du Doubs

- Le Parc est reconnu comme relais d'information et de sensibilisation pour la protection du Doubs auprès des acteurs locaux et du grand public.
- Les mesures du Plan national d'action en faveur du Doubs dévolues au Parc sont mises en œuvre (p.ex. gestion de la pression et des opportunités touristiques, sensibilisation, infrastructure écologique, etc.).

Importance du projet pour le Parc

Ce projet est très important pour continuer à renforcer le secteur touristique dans une dynamique de durabilité, avec de nouvelles offres et avec un soutien fort à la gestion et à la canalisation des visiteurs.

Lien avec d'autres projets

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eau – Doubs ▪ Entrées | <p>Sensibilisation au Doubs et à ses enjeux. Plusieurs projets pour renforcer l'attractivité des portes d'entrées, notamment Les Brenets et St-Ursanne.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Offres d'animations | <p>Quelques projets seront mis en valeur dans le cadre d'une journée spécifique (contes et légendes, offre Doubs, etc.).</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculture | <p>Mise en valeur des produits labellisés notamment avec la nouvelle offre Savurando.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transition | <p>Valorisation de l'accès par la mobilité douce et labellisation d'entreprises partenaires dans le domaine touristique.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication ▪ Gestion | <p>Promotion et visibilité du Parc.
Collaboration transfrontalière (Contrebande)</p> |

Direction de projet	Cédric Cerf, chef de projet Tourisme et Culture
Partenaires, avec rôle(s)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau des Parcs suisses ▪ Services de l'économie des cantons BEJUNE ▪ Jura-3-Lacs, Suisse Tourisme ▪ Offices du tourisme BEJUNE ▪ Prestataires touristiques ▪ PNR de l'arc jurassien suisse et Parc du Doubs horloger (F) ▪ Communes membres ▪ FSFM (Féd Suisse du cheval FM), FJEC, éleveurs de chevaux FM ▪ Guides interprètes du patrimoine ▪ Partenaires institutionnels (fondations, Loterie romande, arcjurassien.ch) 	<p>Coordination des projets, promotion nationale et soutien financier (Innotour). Coordination des projets.</p> <p>Communication, promotion des offres. Co-développement d'offres, réservations, communication, promotion des offres. Co-développement d'offres, partenariats dans le cadre « d'Entreprises partenaires ». Poursuite et développement d'offres communes (Contrebande, La Route Verte). Autorisations à requérir pour certains projets et financement de ceux-ci.</p> <p>Promotion et animation de l'offre cheval franches-montagnes. Développement et animation d'offres. Financement de certaines offres et soutien professionnel.</p>
Intégration dans outils/processus plus larges	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie de Suisse Tourisme 2023-2025. ▪ Stratégie de Jura3Lacs 2024-2027. ▪ Plans directeurs cantonaux JU-NE-BE. ▪ Plans climat JU-NE. ▪ Concept national du Réseau des Parcs suisses pour le conventionnement d'entreprises partenaires. ▪ Plan d'actions GPOT (gestion de la pression et des opportunités touristiques dans la vallée du Doubs). ▪ Plan spécial Etang de la Gruère. 	

État du projet (2020-2024)

- Offre Doubs : création d'une nouvelle offre de découverte du patrimoine du Doubs aux Brenets / Saut du Doubs ; formation de nouveaux guides et réalisation d'un flyer promotionnel ; actualisation de la chasse au trésor en canoë à St-Ursanne avec les valeurs du Parc, réalisation d'une application pour découvrir la biodiversité et les missions du Parc à St-Ursanne.
- La Route Verte : mise à jour et réimpression de la carte touristique, mise en valeur d'une partie du parcours dans le cadre des sorties découvertes.
- Offre contrebande : digitalisation de l'offre des Chemins de la contrebande, réalisation d'une offre familiale (chasse au trésor) sur cette thématique au Saut du Doubs.
- Promotion touristique : participation au Marché-Concours national de chevaux (Saignelégier) sur le stand commun de Jura Tourisme et de la Fondation rurale interjurassienne pour notamment la promotion des visites d'élevage et des produits labellisés.
- Offre cheval : promotion annuelle, réalisation d'un livret de jeux pour enfants (F + D), prix forfaitaire de base de la visite revu à la hausse, promotion des visites d'élevage auprès des écoles
- Tourisme accessible : stratégie établie avec plan d'actions.
- GPOT : une réunion annuelle, mise en œuvre du plan d'actions par les différents acteurs.
- Gestion des visiteurs : engagement depuis 2020 de guides nature œuvrant sur le terrain (réserves naturelles du Doubs et des Franches-Montagnes) durant les périodes de forte affluence.

Activités prévues / prestations générales

- Création de nouvelles offres innovantes de tourisme-nature en lien avec les thèmes « contes et légendes » et « terroir / gastronomie ».
- Promotion et développement d'offres de tourisme nature existantes.
- Gestion de la pression et des opportunités touristiques (GPOT) par l'engagement d'une équipe de guides nature et par l'animation du groupe de suivi GPOT institué.

Prestations de la Convention-programme	Indicateurs de prestations
<ul style="list-style-type: none"> 1 nouvelle offre sur le thème des contes et légendes. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 nouveau circuit « contes et légendes » à Saint-Ursanne (2026).
<ul style="list-style-type: none"> 2 nouvelles offres de tourisme gastronomique. 	<ul style="list-style-type: none"> 2 nouvelles offres « Savurando » (2026, 2028).
<ul style="list-style-type: none"> 1 offre renouvelée valorisant les éléments patrimoniaux historiques du Doubs. 	<ul style="list-style-type: none"> Itinéraire « Mémoires du Doubs » (Les Brenets – La Rasse) renouvelé + 1 projet d'extension sur la partie jurassienne du Doubs (2027).
<ul style="list-style-type: none"> 1 catalogue « Parc à la carte » à l'attention des entreprises, 1 nouvelle offre de découverte aux Brenets, 4 randonnées numérisées et 1 formation à l'accessibilité pour le personnel et les prestataires. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 catalogue « Parc à la carte », 1 nouvelle offre de découverte aux Brenets, 4 randonnées numérisées et 1 formation à l'accessibilité (2028).
<ul style="list-style-type: none"> 1 action annuelle de promotion ou de développement pour chacune des offres existantes (Doubs, Cheval, Contrebande, La Route Verte). 	<ul style="list-style-type: none"> 1 action annuelle de promotion ou de développement pour chacune des offres existantes (Doubs, Cheval, Contrebande, La Route Verte) (annuel).
<ul style="list-style-type: none"> 1 action annuelle de gestion des visiteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Présence des guides nature dans les lieux les plus fréquentés et aux périodes de forte affluence (annuel).
<ul style="list-style-type: none"> Suivi du concept GPOT 	<ul style="list-style-type: none"> 1 rencontre annuelle du groupe de suivi GPOT.

Calendrier par prestation	2025	2026	2027	2028
Offre contes et légendes				
Offre tourisme gastronomique				
Patrimoine historique du Doubs				
Nouvelles offres				
Promotion/développement d'offres actuelles				
Gestion des visiteurs				
Suivi GPOT				

COÛTS (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Circuit contes et légendes	18'202	46'650	1'384	1'384	67'620
Tourisme gastronomique	13'484	8'218	15'372	10'106	47'180
Patrimoine historique du Doubs (Mémoires du Doubs)	-	1'888	14'496	25'080	41'464
"Parc à la carte" pour entreprises	13'172	442	442	442	14'498
Numérisation de randonnées	16'720	16'720	16'720	16'720	66'880
Offres portes d'entrée	13'132	-	-	-	13'132
Tourisme accessible	1'326	28'898	19'104		49'328
Offres durables existantes	16'384	17'384	15'440	16'440	65'648
Gestion des visiteurs	40'664	40'664	40'664	40'664	162'656
Suivi GPOT	2'388	2'388	2'388	2'388	9'552
Gestion / coordination / fundraising	5'304	5'304	5'304	5'304	21'216
TOTAL TOURISME	140'776	168'556	131'314	118'528	559'174
<i>EPT</i>	<i>0.51</i>	<i>0.51</i>	<i>0.43</i>	<i>0.36</i>	<i>0.45</i>

FINANCEMENT (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
OFEV (Parc)	56'489	67'636	52'692	47'561	224'378
Cantons (Parc)	12'939	15'493	12'070	10'894	51'396
Cantons (autre)	25'176	30'144	23'484	21'197	100'000
Communes et membres (cotisations)	-	-	-	-	-
Communes (autre)	5'539	6'632	5'166	4'663	22'000
Partenaires (sûrs)	13'343	15'976	12'446	11'234	53'000
Partenaires (à trouver)	22'658	27'129	21'135	19'077	90'000
Recettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Contributions matérielles	4'632	5'546	4'321	3'900	18'400
TOTAL TOURISME	140'776	168'556	131'314	118'528	559'174

Fiche 2.3 – Transition

2025-2028

Résumé

Le Parc entend sensibiliser et soutenir les acteurs économiques, collectivités, groupements, habitants et visiteurs afin de limiter les pressions des activités humaines sur le territoire. Les actions prévues portent sur les thèmes de la mobilité et de l'énergie et visent à développer un concept de reconnaissance d'entreprises partenaires s'engageant dans des modes de production plus durables. L'objectif de ce projet est d'engager les communes, entreprises, groupements et particuliers dans une dynamique de durabilité afin d'améliorer la qualité de vie et de limiter l'impact environnemental de la mobilité et de la consommation d'énergie.

Descriptif***Entreprises partenaires***

L'objectif du Parc du Doubs de promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique se concrétisera principalement par le développement du projet « Entreprises partenaires » qui se décline depuis quelques années au niveau du Réseau des parcs suisses et pour lequel le Parc du Doubs a tenu le rôle de parc pilote en 2019-2020. Le Parc entend donc promouvoir, par du conseil et de l'accompagnement, l'information et la formation auprès des entrepreneurs (artisans, commerçants, entreprises, services) afin d'orienter les pratiques, produits et services vers plus de durabilité. Cela se traduit par exemple par des engagements et des mesures en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'utilisation des ressources et produits locaux, de la mobilité douce, des énergies renouvelables, de la formation et de la sensibilisation des collaborateurs et clients, etc. L'idée est de constituer une communauté d'entreprises partageant les valeurs du Parc et s'engageant dans des processus et actions durables leur permettant de bénéficier de la reconnaissance « Entreprises partenaires ». Cette dynamique sera entretenue par le biais d'événements permettant aux bénéficiaires d'échanger sur leurs pratiques et expériences.

Mobilité

L'utilisation des transports individuels motorisés (TIM) est importante sur le territoire du Parc pour se rendre au travail, pour les achats et les loisirs. La géographie du territoire nécessite souvent un TIM mais des solutions existent pour passer à des modes de déplacements plus durables. En collaboration avec les services cantonaux et les acteurs compétents, le Parc entend mener des actions pour valoriser et encourager les modes de transports alternatifs aux TIM. Il fournira information et conseils aux collectivités, entreprises et habitants sur le thème du transfert modal, de la mobilité douce, de la mobilité partagée et de la multimodalité. Il soutiendra par exemple des lignes touristiques de transports publics (La Chaux-de-Fonds – Biaufond actuellement, Saignelégier – Etang de la Gruère potentiellement à l'avenir) ou le Jura Pass (gratuité des transports publics pour les visiteurs). Il entend accompagner les communes souhaitant améliorer les réseaux cyclables et piétonniers et soutenir des solutions de transfert modal et de transport partagé (covoiturage). Un soutien particulier est prévu aux acteurs qui mèneront les projets de dessertes accrues des principaux sites touristiques (Gruère, Rives du Doubs, Clos du Doubs) et/ou des zones d'activités par les transports publics ou par des solutions de mobilité douce (p.ex. vélos en libre service). Dans ce cadre, le Parc pourra proposer et/ou soutenir des expériences pilotes de mobilité douce. Par ailleurs, le covoiturage et le transfert modal vers les transports publics et la mobilité douce seront promus de manière régulière pour les activités et les offres du Parc. Ils seront proposés de manière ciblée, par exemple pour les manifestations ou les entreprises partenaires. La promotion d'actions spécifiques sera relayée (challenge covoiturage, 1 mois sans voiture, défis Pro Vélo, etc.).

Energie

Le Parc souhaite de manière générale contribuer aux objectifs des stratégies publiques visant à maîtriser la consommation de chaleur et d'électricité et à augmenter la production de chaleur locale décarbonée ainsi que l'électricité renouvelable locale. Le potentiel d'auto approvisionnement est encore important. Le Parc ne souhaite toutefois pas être porteur de grands projets mais préfère valoriser des initiatives ou identifier des soutiens possibles pour les communes et pour les particuliers. Il entend ainsi traiter la thématique énergétique non seulement dans le sens d'une promotion des énergies renouvelables mais également dans une optique d'efficacité énergétique. Son rôle sera d'être plateforme et relais d'information entre les experts du domaine, qui détiennent les compétences, et les acteurs locaux, prioritairement les communes et les habitants. Plus concrètement, le Parc entend accompagner les communes qui le souhaitent sur la voie de la transition énergétique par la mise sur pied de rencontres d'information et d'échange sur différentes

thématiques (p.ex. labellisation Cité de l'énergie, pollution lumineuse, extinction nocturne de l'éclairage public, promotion du bois énergie, développement du solaire participatif, etc.). Il prévoit de s'affilier à une ou plusieurs autres associations (p.ex. Cité de l'Énergie) afin de faciliter l'accès aux informations et de pouvoir mieux orienter les communes. Des actions d'information seront également organisées à l'attention des habitants et des entreprises (p.ex. rencontres de formations et d'échanges, brochures d'information) sur la thématique des énergies renouvelables, des économies d'énergie et du recyclage.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc (Charte)

Objectif 2.2 : Promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique et participer aux efforts de réduction des pressions sur l'environnement

- Les pratiques exemplaires (produits, production, distribution) sont documentées et promues par le Parc et mises en œuvre par les acteurs économiques contribuant ainsi à une économie de proximité et durable.
- Les pratiques exemplaires visant à réduire les pressions des activités humaines sur l'environnement sont documentées et promues par le Parc et mises en œuvre par les groupes cibles.

Objectif 2.4 : Promouvoir la durabilité dans les secteurs de la mobilité et de l'énergie

- Grâce à l'action du Parc, les communes intègrent des objectifs d'efficacité énergétique, de passage aux énergies non fossiles et de mobilité douce dans leurs outils de planification.
- La diminution de l'empreinte carbone est un sujet connu et mis en œuvre par les collectivités, entreprises et particuliers.

Objectif 3.2 : Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur du développement durable et de la culture

- L'offre du Parc en matière de sensibilisation au développement durable est cohérente et connue du grand public

Importance du projet pour le Parc

Bien que sa marge de manœuvre soit faible, le Parc du Doubs se doit de participer à l'effort pour le recours aux énergies renouvelables et à une mobilité supportable pour l'environnement et de mettre en œuvre une gestion durable des ressources. Son rôle se limite donc à de l'information, de la sensibilisation et de la coordination pour soutenir les projets existants et les éventuelles nouvelles initiatives.

Lien avec d'autres projets

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nature au village ▪ Agriculture ▪ Tourisme ▪ Entrées ▪ Animations ▪ Communication | <p>Encouragement des acteurs à réaliser des aménagements naturels et à végétaliser le bâti (ex. infrastructures de mobilité douce).</p> <p>Encouragement des acteurs à s'approvisionner en produits locaux. Potentielles entreprises partenaires (producteurs, transformateurs, distributeurs).</p> <p>Potentielles entreprises partenaires (prestataires touristiques).</p> <p>Offres d'accès par la mobilité douce.</p> <p>Événements en lien avec la mobilité et l'énergie.</p> <p>Visibilité du Parc au travers d'actions, conseils, informations.</p> |
|--|--|

Direction de projet

Chef de projet à désigner

Partenaires, avec rôle(s)

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes membres ▪ Services cantonaux de l'énergie | <p>Participation, co-financement, bénéficiaires.</p> <p>Participation.</p> |
|---|--|

▪ Associations (ex. Cité de l'énergie)	Information.
▪ Bureau d'études en énergie	Mandataire
▪ Fournisseurs d'électricité (BKW, La Goule, SACEN)	Information, collaboration, financement.
▪ Association Franches Energies	Collaboration/partenariat.
▪ Suisse Energie (pour les communes)	Information.
▪ Office fédéral de l'énergie	Information.
▪ Services cantonaux des transports	Information, participation.
▪ Association Transports et Environnement	Participation, collaboration, financement.
▪ Bureaux d'études en mobilité	Mandataire.
▪ CJ, Car postal, MOBIJU, TransN, Vagabond, Onde Verte, objectif:ne	Prestataires de mobilité, partenaires.
▪ Arcjurassien.ch	Porteur du projet de covoiturage Arc jurassien.
▪ Jura Tourisme, Jura bernois Tourisme, Tourisme neuchâtelois	Collaboration.
▪ Autres partenaires des milieux associatifs selon les actions	Collaboration.
▪ Réseau des Parcs suisses	Coordination du concept Entreprises partenaires
▪ Entreprises, artisans, prestataires privés	Bénéficiaires du concept Entreprises partenaires

Intégration dans outils/processus plus larges

- Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.
- Stratégie énergétique 2006 du Canton de Berne.
- Stratégie énergétique du Jura bernois.
- Conception directrice de l'énergie 2015 du Canton de Neuchâtel.
- Conception cantonale de l'énergie 2022 du Canton du Jura.
- Plans climat JU-NE.
- Stratégie Biodiversité Suisse (OFEV).
- Plans directeurs cantonaux.
- Plan d'actions GPOT (gestion de la pression et des opportunités touristiques dans la vallée du Doubs).

État du projet (2020-2024)

- Convention établie depuis 2016 avec plusieurs partenaires (cantons, communes, associations) pour le soutien à l'extension de la ligne touristique de Car postal La Chaux-de-Fonds – Biaufond.
- Contacts en cours avec arcjurassien.ch en vue d'une participation du Parc au dispositif de covoiturage dans l'Arc jurassien.
- Création en 2023 d'une nouvelle commission Transports et mobilité. Intégration d'acteurs de cette thématique dans le Comité élargi du Parc (ATE, arcjurassien.ch).
- Rencontre intercommunale de l'énergie organisée avec le Parc Chasseral (2019).
- Quatre entreprises partenaires reconnues sur le PNRD, parc pilote du concept lancé en 2018 par le Réseau des Parcs suisses. Développement du concept national en cours au sein du Parc.

Activités prévues / prestations générales

- Partenariats d'entreprises : développement du concept « Entreprises partenaires » du Réseau des parcs suisses, accompagnement et conseil auprès d'entreprises du Parc.
- Mobilité : actions en faveur d'une diminution de l'impact environnemental de la mobilité (dans le cadre des loisirs et des déplacements quotidiens) par le renforcement de la mobilité douce, de la mobilité partagée (covoiturage) et de l'offre de transports publics. Soutien à des projets de dessertes accrues des sites touristiques et des zones d'activités par la mobilité douce. Promotion de la mobilité douce dans les cadre des offres et des activités du Parc.
- Energie : information et conseils aux collectivités, entreprises et habitants sur le thème des énergies renouvelables (p.ex. solaire participatif, extinctions nocturnes, label Cité de l'énergie, Région Energie, bois énergie, etc.), des économies d'énergie et du recyclage, sous la forme d'événements ou de rencontres (fête de la nuit, journée du soleil, échanges d'expériences, forums, etc.). Identification des soutiens publics ou privés disponibles pour les communes. Recensement des projets-pilotes pouvant être valorisés et développés dans les communes.

Prestations de la Convention-programme	Indicateurs de prestations
<ul style="list-style-type: none"> Développement du concept d'Entreprises partenaires, 20 entreprises reconnues. 	<ul style="list-style-type: none"> 20 entreprises bénéficient de la reconnaissance Entreprises partenaires (2028).
<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux processus de limitation des TIM et de développement de la mobilité douce, prioritairement sur les principaux sites touristiques (Gruère, Rives du Doubs, Clos du Doubs) et zones d'activités, et promotion de la mobilité durable auprès des acteurs et dans les activités du Parc (covoiturage, transports publics, JuraPass, 1 mois sans voiture, défis Pro Vélo, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux processus de développement de la mobilité douce, prioritairement sur les principaux sites touristiques et zones d'activités (annuel). 2 actions de soutien aux mesures de mobilité partagée (annuel). 1 action de promotion de la mobilité durable auprès des acteurs et dans les activités du Parc (annuel).
<ul style="list-style-type: none"> Informations et conseils sur le thème des énergies renouvelables, des économies d'énergies et du recyclage. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 action d'information ou de conseil sur le thème de l'énergie à l'attention des communes et/ou des habitants (annuel).

Calendrier par prestation	2025	2026	2027	2028
Reconnaissance d'entreprises partenaires				
Soutien à la mobilité durable				
Actions/conseils sur le thème de l'énergie				

COÛTS (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Entreprises partenaires	37'912	30'028	30'028	32'680	130'648
Soutien à la mobilité durable	35'470	43'564	38'564	38'564	156'162
Actions/conseils sur le thème de l'énergie	21'260	21'260	21'260	21'260	85'040
Gestion / coordination / fundraising	5'304	5'304	5'304	5'304	21'216
TOTAL TRANSITION	99'946	100'156	95'156	97'808	393'066
<i>EPT</i>	<i>0.45</i>	<i>0.47</i>	<i>0.47</i>	<i>0.50</i>	<i>0.47</i>

FINANCEMENT (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
OFEV (Parc)	88'471	88'657	84'231	86'578	347'937
Cantons (Parc)	9'187	9'206	8'746	8'990	36'129
Cantons (autre)	-	-	-	-	-
Communes et membres (cotisations)	-	-	-	-	-
Communes (autre)	-	-	-	-	-
Partenaires (sûrs)	-	-	-	-	-
Partenaires (à trouver)	-	-	-	-	-
Recettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Contributions matérielles	2'288	2'293	2'179	2'240	9'000
TOTAL TRANSITION	99'946	100'156	95'156	97'808	393'066

Fiche 3.1 – Portes d'entrées

2025-2028

Résumé

Ce projet vise à poursuivre la mise sur pied de quatre espaces d'accueil, d'information et d'animations aux portes d'entrées du Parc, dont le concept a été imaginé et la mise en œuvre engagée sur la précédente période. Il s'agit dès 2025 de créer une porte dédiée aux Brenets et de continuer la planification de celle de la Gruère.

Descriptif

Jusqu'en 2019, l'activité du Parc du Doubs s'est développée progressivement, de même que les relations avec ses communes membres et ses partenaires, mais pas forcément de manière très structurée ni très visible ou concrète encore pour le grand public. Des rapprochements ont alors été étudiés avec certaines communes ou institutions partenaires pour explorer les opportunités de collaboration ou de synergies, dans le but de renforcer les prestations respectives, mais aussi la présence physique du Parc et sa communication externe sur le territoire.

Initiée en 2020, la création d'espaces d'accueil, d'information et d'animation thématique aux quatre entrées du Parc, sites attirant aujourd'hui chacun au moins 100'000 visiteurs par année, permet globalement d'améliorer la sensibilisation des publics locaux, scolaire et touristique aux valeurs patrimoniales naturelles, culturelles et économiques durables du Parc. L'intégration des activités et du personnel du Centre Nature Les Cerlatez au Parc du Doubs a renforcé ce processus.

Ces espaces proposent des informations sur les richesses à préserver, des animations sur la connaissance des patrimoines, des visites-découvertes in situ ou encore des activités pédagogiques (scolaires ou chantiers-nature), chaque site étant dévolu à une thématique spécifique :

- La Chaux-de-Fonds, ville porte et porte d'entrée sud dédiée à la faune sauvage et au lien entre ruralité et urbanité, sur le site du nouveau MUZOO, a commencé d'être mise en œuvre depuis 2022 avec la création d'un meuble vitrine dédié au Parc, qui complète la muséographie actuelle de MUZOO. L'objectif ces prochaines années est de poursuivre le développement de la porte d'entrée, par la mise sur pied d'un programme d'animations communes vers le grand public et les écoles, exploitant aussi bien les ressources muséographiques que la faune du zoo ou encore les alentours du Bois du Petit-Château. La présence visuelle du Parc reste à matérialiser aux abords extérieurs du musée, voire au sein du parc animalier, afin de mettre à disposition du public des informations spécifiques sur le Parc, ses activités, ses animations et ses futures offres réservables. D'éventuels compléments scénographiques pourraient être envisagés sur la prochaine période pour parfaire ou renouveler la compréhension des patrimoines du Parc.
- Saint-Ursanne, porte d'entrée nord dédiée au Doubs et à la biodiversité de Clos du Doubs, continue d'être développée après son inauguration en 2021. Un espace découverte du Parc a été aménagé au-dessus des locaux de Jura Tourisme en vieille ville, qu'il s'agit de compléter (panneaux d'exposition permanente, ressources télévisuelles en deux langues, mobilier adapté aux enfants). Une première série de balades guidées réservables a été mise sur pied, à disposition du grand public, qu'il s'agit de promouvoir et de développer encore (thématiques, événements, collaborations, communication), voire décliner sous d'autres modalités ou formes plus autonomes (application mobile, sentier thématique). Enfin, cet espace accueille déjà régulièrement des classes du projet « Graines de chercheurs Doubs », d'autres animations scolaires pouvant être développées dans le contexte approprié de Saint-Ursanne.
- Aux Brenets et au Saut-du-Doubs, la porte d'entrée ouest dédiée à la géologie karstique, sur le site des Rives du Doubs ou dans le village des Brenets, est à l'étude et prendra forme dans le cadre de cette nouvelle période. La ville du Locle met à disposition du Parc des locaux en vue de l'aménagement d'un espace découverte, d'information et d'animation qui est voué à fonctionner en autonomie autant que possible. Il s'agit de rénover a minima ces surfaces pour les rendre accueillantes et visitables par le grand public (individuels), mais aussi adaptées à des regroupements (points de départ de balades guidées, conférences, animations) ou des classes. Une exposition permanente sur la thématique du Doubs et de sa géologie karstique sera mise sur pied par l'ISSKA, avec qui le Parc collabore depuis de

nombreuses années. Des compléments didactiques sur le Parc (informations générales) ou d'autres ressources issues d'autres acteurs (expositions temporaires par exemple) pourront prendre place également dans cet espace, comme sur le site du Saut-du-Doubs en prolongement, y compris avec nos partenaires français du Parc du Doubs horloger. Un programme d'offres dédiées (balades guidées, sentier thématique, applications, animations scolaires, événements) est à élaborer pour animer cette porte, à l'image de la balade guidée « Histoire(s) du Doubs » déjà proposée pour interpréter les patrimoines et l'histoire de ce secteur. Enfin, l'idée d'accueillir dans cet espace un centre expert de ressources sur le karst est une voie de développement potentiel à moyen terme.

- La Gruère, porte d'entrée est dédiée aux tourbières et aux milieux humides, en lien avec les activités du Centre Nature Les Cerlatez, est intimement liée au déploiement du Plan spécial cantonal. Celui-ci prévoit la création d'un espace d'accueil, d'information, d'exposition, d'animation, dont le lieu n'est pas encore arrêté, qui pourrait regrouper le Centre Nature Les Cerlatez ainsi qu'un nouveau Centre d'interprétation des Franches-Montagnes. Ce dernier, projet récent porté par une association locale, vise à mettre en valeur le patrimoine naturel, économique et culturel des Franches-Montagnes. Le regroupement de toutes les forces et ressources en présence permettra de trouver d'intéressantes synergies pour créer un nouveau site touristique d'importance régionale dans lequel le Centre Nature Les Cerlatez et le Parc du Doubs pourront matérialiser leur nouvelle porte d'entrée. La planification de ce projet n'étant pas clairement définie pour l'instant, le Parc poursuivra sa collaboration au développement de ce projet. Il détaillera et planifiera le concept élaboré durant la précédente période afin de définir concrètement les futurs aménagements, programme d'animations et fonctionnement avec les autres partenaires engagés. L'objectif à terme pour le Parc est de créer une exposition permanente dédiée aux milieux humides, de développer des outils pédagogiques et de créer une offre d'animation et de sensibilisation aux tourbières pour le grand public, dans le nouvel espace d'accueil et sur le site de l'étang de la Gruère (p.ex. audioguide, sentier pédagogique, visites guidées thématiques, etc.).
- En parallèle du travail d'élaboration de la porte d'entrée Gruère, le Parc continue de gérer les activités du Centre Nature Les Cerlatez, intégré en 2020 à sa structure, dont la mission principale est la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le centre nature propose des visites guidées de l'étang de la Gruère en français et en allemand pour un public adulte mais également pour les enfants. Une animation pédagogique destinée au jeune public a été développée pour découvrir et mieux comprendre le fragile milieu des tourbières en plus de l'offre d'animations scolaires proposées par le Parc du Doubs. Le centre nature renouvelle tous les deux ans une exposition thématique permettant à un public familial d'en apprendre plus sur l'environnement, la nature et le développement durable en partenariat avec le Centre Pro Natura de Champ-Pittet. Une plus petite salle permet d'accueillir des expositions temporaires annuelles ou bisannuelles. Le public est également convié lors de plusieurs événements et fêtes tout au long de la saison. L'accueil des visiteurs, la gestion de la boutique et des réservations d'animations sont assurés à l'interne, avec l'aide d'une équipe d'agents d'accueil durant les week-ends.

Les quatre portes d'entrée ont non seulement pour vocation d'informer et de sensibiliser les différents publics, locaux et visiteurs sur les sites dédiés. Les animations proposées se déclinent le plus souvent aussi dans d'autres lieux et d'autres communes du Parc. Les espaces d'accueil permettent également de faire connaître aux visiteurs toutes les autres offres et activités (tourisme, produits, chantiers nature, transports, etc.) afin d'inciter les visiteurs à se rendre dans d'autres endroits. Ils sont donc des lieux forts qui font rayonner l'ensemble du Parc à l'extérieur de son territoire.

Par ailleurs, ce projet comprend potentiellement des collaborations avec les parcs voisins sur les sites en frontière de nos territoires, à savoir le Parc du Doubs horloger (F) pour l'entrée Brenets, ainsi que le Parc Chasseral pour ce qui concerne la porte d'entrée de la Gruère.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc (Charte)

Objectif 3.1 : Sensibiliser le jeune public au développement durable

- L'offre du Parc en formation et sensibilisation au développement durable à l'attention des enfants et des jeunes se développe et reflète les priorités régionales.

- Les connaissances des enfants et des jeunes au sujet du développement durable augmentent grâce à l'action du Parc.
- Les élèves et jeunes en formation s'engagent dans des actions de préservation des patrimoines naturels du Parc (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, ramassage de déchets, etc.).

Objectif 3.2 : Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur du développement durable et de la culture

- L'offre du Parc en matière de sensibilisation au développement durable est cohérente et connue du grand public
- Les connaissances des habitants et des visiteurs sur les patrimoines naturels et culturels du Parc augmentent grâce à l'action du Parc et les incitent à adapter leur comportement.
- Le grand public s'engage dans des actions de préservation des patrimoines naturels et culturels (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, chantiers nature, restauration de milieux, traditions, objets, etc.).

Objectif 4.1 : Développer la dimension partenariale et inciter à l'action participative

- Les principes de collaboration entre le Parc et les autres acteurs régionaux sont formalisés, connus et mis en œuvre et permettent de tirer profit de synergies et d'augmenter l'efficacité des actions.

Objectif 4.2 : Mettre en œuvre une stratégie de communication efficace

- Les missions et projets du Parc sont mieux connus des différents groupes cibles ce qui renforce sa notoriété et permet aux acteurs de se retrouver autour d'une identité commune.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet revêt une importance particulière pour renforcer l'ancrage du Parc dans son territoire, développer ses prestations de sensibilisation avec plus de cohérence, d'efficacité et de lien concret avec les différents publics.

Lien avec d'autres projets

- 3.2. Offre d'animations
- 2.2 Tourisme
- Tous les projets en lien avec la nature et l'agriculture

Lien avec les offres d'animations grand public, scolaires et groupes proposées, qui se déploient de manière privilégiée sur les entrées.
Lien avec le plan d'actions GPOT et les offres durables dédiées à l'eau et au Doubs notamment.
Mise en valeur des activités et projets du Parc dans les quatre portes d'entrée.

Direction de projet

Anne Girardet, cheffe de projet en Sensibilisation et éducation à l'environnement
Delphine Devenoges, cheffe de projet en Sensibilisation et éducation à l'environnement
Carine Heiniger, médiatrice scientifique

Partenaires, avec rôle(s)

- Communes concernées, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Clos du Doubs, Saignelégier.
- Service de l'économie et de l'emploi du canton du Jura, Office de l'environnement du canton du Jura
- Partenaires associatifs, institutionnels, de l'environnement, musées, mandataires, guides interprètes du patrimoine (MUZOO, ISSKA, Syndicat d'initiatives des Brenets, association pour un Centre d'interprétation

Collaborent à la mise en œuvre des espaces de découverte du Parc.

En charge du Plan spécial Gruère ; contribution à l'espace Parc et offres dédiées de Saint-Ursanne (Doubs et Graines de chercheurs).
Contribuent à la création des espaces Parc et/ou d'offres dédiées de sensibilisation.

des Franches-Montagnes, Maison de la tourbière, Maison du tourisme, Ursinia, etc.)

- Prestataires touristiques (NLB, Les Rives du Doubs, La Theurre, Maison du tourisme, Jura Tourisme, Tourisme Neuchâtelois)
 - Parc Chasseral et Parc du Doubs horloger
- Promeuvent les espaces Parc et les offres dédiées aux portes d'entrée, collaborent potentiellement à la création d'offres réservables. Collaborent potentiellement à la réalisation des espaces thématiques du Parc.

Intégration dans outils/processus plus larges

- Concept et stratégie des portes d'entrée du Parc du Doubs.
- Plan spécial cantonal Etang de la Gruère (JU).
- Plan d'actions GPOT (gestion de la pression et des opportunités touristiques dans la vallée du Doubs).
- Plan d'action national pour le Doubs (OFEV) (mesures de sensibilisation notamment portées par le Parc).
- Task force pour le Lac des Brenets.

État du projet (2020-2024)

- Espace de Saint-Ursanne créé, en développement : partenariat et convention de location avec Jura Tourisme établi, espace aménagé et en cours d'amélioration, 5 offres réservables créées (2 à la journée, 3 de plus courte durée), en configuration balade guidée (français ou allemand pour la plupart d'entre elles), sur les thématiques du Doubs, de la biodiversité et des plantes sauvages. Partenariat avec la Maison du tourisme par ailleurs sur la chasse au trésor en canoé (quizz nature proposé par le Parc) et les CFF à la gare pour des aménagements en faveur des chauve-souris. Offres dédiées à développer (y compris promotion) sous d'autres modalités plus autonomes pour les publics (application mobile, sentier thématique) et langue allemande à systématiser.
- Espace de La Chaux-de-Fonds en cours de mise en œuvre, à poursuivre : convention de partenariat établie ; feuille de route planifiant la mise en œuvre de la stratégie ; création d'un meuble vitrine du Parc au sein de la muséographie de MUZOO interprétant les patrimoines du Parc, à compléter éventuellement ; inauguration du nouveau musée réalisée fin 2022 ; état des lieux des ressources et animations existantes ou potentielles à envisager vers les différents publics, à l'image de celle développée déjà depuis 2020 « faune sauvage » (programme restant à mettre en œuvre et développer) ; participation du Parc aux portes ouvertes organisées par MUZOO vers les écoles en 2023.
- Espace des Brenets à créer : réflexion amorcée avec les acteurs locaux (Ville du Locle, restaurant et hôtel des Rives du Doubs, NLB, ISSKA,) en vue de l'établissement d'un concept d'entrée précisé et formalisé d'ici 2024, notamment échanges réguliers avec la Ville du Locle et l'ISSKA, reprise d'une exposition de l'ISSKA et évaluation en cours pour sa rénovation et son actualisation. Participation du Parc à la Task force Lac des Brenets conduite par la Ville du Locle.
- Espace de la Gruère à créer: le Parc est intégré aux différents groupes de travail et contribue ainsi aux différents projets liés au futur espace d'accueil à la Gruère :
 - le Plan spécial cantonal Gruère (Service du Développement territorial, Service de l'Economie et Office de l'Environnement du Canton du Jura, Commune de Saignelégier),
 - les mesures transitoires d'aménagements d'infrastructures touristiques à l'Etang de la Gruère (Service du Développement territorial, Service de l'Economie et Office de l'Environnement du Canton du Jura, Commune de Saignelégier),
 - l'arrêté cantonal de protection de la réserve en cours de révision (Office de l'Environnement du Canton du Jura),
 - le projet de Centre d'interprétation des Franches-Montagnes (Association pour un Centre d'interprétation des Franches-Montagnes, Commune de Saignelégier, Jura Tourisme),

Activités / prestations générales	
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement des portes d'entrée, via la mise sur pied et l'animation d'espaces de découverte du Parc 	
Prestations spécifiques	Indicateurs de prestations
<ul style="list-style-type: none"> 1 espace d'accueil et d'animation ouvert aux Brenets sur le thème du Doubs, de l'eau et de la géologie karstique. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 espace découverte créé et animé aux Brenets (aménagements réalisés et catalogue d'animations créé) (2026).
<ul style="list-style-type: none"> Animation et développement des activités du Centre Nature Les Cerlatez (expositions et animations). 	<ul style="list-style-type: none"> 1 nouvelle exposition et 1 nouvelle animation chaque année au Centre Nature Les Cerlatez (annuel).
<ul style="list-style-type: none"> Planification de l'espace d'accueil et d'animation sur le thème des tourbières dans le futur centre des visiteurs de La Gruère (en fonction de l'avancement du Plan spécial cantonal) intégrant le Centre Nature Les Cerlatez. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 espace découverte planifié à La Gruère (futurs aménagements, fonctionnement, animations) (2028).
<ul style="list-style-type: none"> Animation et développement des activités des portes d'entrée de Saint-Ursanne et de La Chau-de-Fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> La fréquentation des espaces d'accueil a augmenté (2028). 4 nouvelles animations créées (2028).

Calendrier par prestation	2025	2026	2027	2028
Espace d'accueil des Brenets créé				
Animation et développement d'activités au Centre Nature Les Cerlatez				
Espace d'accueil de La Gruère planifié				
Animation et développement d'activités des portes d'entrée St-Ursanne et La Chx-de-Fds				

COÛTS (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Entrée Les Brenets	193'050	24'304	24'304	24'304	265'962
Centre Nature Les Cerlatez	150'664	176'294	150'664	176'294	653'916
Entrée La Gruère	4'652	4'652	10'562	18'322	38'188
Entrée La Chau-de-Fonds	12'094	12'094	12'094	12'094	48'376
Entrée Saint-Ursanne	21'094	17'094	17'094	17'094	72'376
Gestion / coordination / fundraising	5'304	5'304	5'304	5'304	21'216
TOTAL PORTES D'ENTREES	386'858	239'742	220'022	253'412	1'100'034
<i>EPT</i>	<i>1.10</i>	<i>1.10</i>	<i>1.06</i>	<i>1.14</i>	<i>1.10</i>

FINANCEMENT (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
OFEV (Parc)	160'528	99'482	91'299	105'154	456'463
Cantons (Parc)	35'558	22'036	20'223	23'292	101'109
Cantons (autre)	62'599	38'793	35'602	41'005	178'000
Communes et membres (cotisations)	-	-	-	-	-
Communes (autre)	32'354	20'051	18'401	21'194	92'000
Partenaires (sûrs)	33'409	20'704	19'001	21'885	95'000
Partenaires (à trouver)	28'473	17'645	16'194	18'651	80'962
Recettes d'exploitation	20'397	12'641	11'601	13'361	58'000
Contributions matérielles	13'540	8'391	7'701	8'869	38'500
TOTAL PORTES D'ENTREES	386'858	239'742	220'022	253'412	1'100'034

Fiche 3.2 – Animations

2025-2028

Résumé

Le projet vise à poursuivre et développer la sensibilisation et la mobilisation de tous les publics (habitants, classes d'écoles, groupes associatifs, entreprises, visiteurs) à la valeur des patrimoines naturels et culturels du Parc et aux impératifs du développement durable.

Descriptif

Sensibiliser les publics, et spécialement la population du Parc, à la préservation de son patrimoine naturel, culturel et paysager, mais aussi à la compréhension des enjeux environnementaux et sociétaux qui se posent sur son territoire, occupe une place centrale au Parc du Doubs, et relève d'une mission fondamentale pour les parcs naturels régionaux. Pour la période 2025-2028, il s'agira globalement de poursuivre la structuration et le développement des offres initiées depuis plusieurs années, par la diversification des thématiques ou des modalités, l'élargissement des publics cibles et le renforcement des collaborations ou synergies avec les acteurs du territoire.

Les précédentes périodes ont permis de définir et d'amorcer la mise en œuvre d'une stratégie globale de sensibilisation et d'éducation au développement durable, Celle-ci vise à faire mieux connaître et valoriser les patrimoines identitaires ou structurants du Parc (Doubs, cheval et agriculture, horlogerie) dans leurs différentes dimensions (biodiversité, paysage, savoir-faire, produits, patrimoine bâti, culture et histoire des hommes), mais aussi leur lien avec les projets concrets qu'il porte (infrastructure écologique, mobilisation autour du Doubs, observatoire du paysage, offres touristiques, productions labélisées du Parc, etc.).

Cette stratégie, qui s'affirme progressivement depuis 2017 et qui s'est renforcée en 2020 avec l'intégration des missions et moyens du Centre Nature Les Cerlatez, se décline autour de trois axes et vers trois publics principaux.

En direction du grand public (plutôt individuel), le Parc du Doubs propose chaque année un programme de sorties-découvertes et d'animations (une vingtaine) pour découvrir ou redécouvrir les richesses de notre région. Plusieurs sorties guidées et événements nature, culture ou terroir se succèdent, ponctués de la participation à de grands rendez-vous régionaux ou nationaux, tels la Fête de la nature, les Journées européennes du patrimoine, les festivals musicaux ou encore le marché des Parcs suisses. Le Parc entend continuer à proposer et renouveler régulièrement ce programme, via un élargissement des thématiques abordées (changement climatique, énergie, savoir-faire et traditions vivantes, patrimoine culturel et bâti, vestiges, identité transfrontalière), des publics cibles (socioprofessionnels, groupes) et des partenaires (associations locales, communes). Il s'agit aussi de continuer à capitaliser sur les offres créées, souvent à titre seulement ponctuel, en les rassemblant dans une nouvelle édition du catalogue d'offres réservables du Parc, ce qui permet aux publics (groupes constitués notamment) de les solliciter à date de leur choix, démultipliant ainsi la visibilité du Parc et de la sensibilisation au développement durable.

En direction du public scolaire, le Parc dispose à ce jour de deux types d'offres spécifiques d'éducation. D'une part, le programme annuel « Graines de chercheurs » qui s'adresse depuis 2017 aux classes du Parc et permet l'étude approfondie de trois thématiques à choix : Doubs, hirondelles et paysage. D'autre part, une offre de sorties scolaires à la journée ou demi-journée (10 thèmes à choix), à disposition depuis 2019/2020 de toutes les classes de l'espace BEJUNE. Il s'agit sur ce plan de poursuivre le développement et le renouvellement régulier de ces offres, compte tenu du potentiel thématique à exploiter encore au regard des domaines et actions du Parc (jardin et alimentation, agriculture et produits, énergie, arbres-habitats et forêts), des publics cibles qu'il est pertinent d'élargir (secondaire II, jeunes en formation, hors cadre scolaire) et de modalités nouvelles plus proactives ou intermédiaires en terme de durée pour les classes (chantiers-école, semestre ou semaine hors cadre).

En direction des entreprises régionales ou des groupes associatifs, le Parc initie une offre de chantiers-nature, associant sensibilisation et action en faveur d'un autre projet du Parc. L'offre disponible à ce jour concerne la lutte contre les plantes invasives, telle l'Impatiente glanduleuse, les aménagements (petites structures) en faveur de la biodiversité en milieu agricole, les travaux d'entretien à l'étang de la Gruère ou encore la découverte du Doubs. Plusieurs autres thématiques (pâturages boisés ou forêts, réfection de sentiers ou de chemins, récolte de productions alimentaires,

entretien de pâturages ou de murs) peuvent être développées en lien étroit avec les acteurs locaux (sylviculteurs, communes, acteurs touristiques, agriculteurs). Outre les bénéficiaires directs des chantiers, le Parc entend collaborer davantage avec des organismes intermédiaires et spécialisés dans la recherche de volontaires, et rejoindre le programme du réseau des Parcs qui est promu vers de grandes enseignes nationales. L'objectif dans ce domaine est donc de développer, structurer, formaliser et diversifier les offres pour en disposer à toutes les saisons pour les entreprises, et d'envisager une déclinaison pour le grand public et les classes d'écoles.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc (Charte)

Objectif 3.1 : Sensibiliser le jeune public au développement durable

- L'offre du Parc en formation et sensibilisation au développement durable à l'attention des enfants et des jeunes se développe et reflète les priorités régionales.
- Les connaissances des enfants et des jeunes au sujet du développement durable augmentent grâce à l'action du Parc.
- Les élèves et jeunes en formation s'engagent dans des actions de préservation des patrimoines naturels du Parc (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, ramassage de déchets, etc.).

Objectif 3.2 : Mobiliser les habitants et visiteurs en faveur du développement durable et de la culture

- L'offre du Parc en matière de sensibilisation au développement durable est cohérente et connue du grand public
- Les connaissances des habitants et des visiteurs sur les patrimoines naturels et culturels du Parc augmentent grâce à l'action du Parc et les incitent à adapter leur comportement.
- Le grand public s'engage dans des actions de préservation des patrimoines naturels et culturels (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, chantiers nature, restauration de milieux, traditions, objets, etc.).

Objectif 4.1 : Développer la dimension partenariale et inciter à l'action participative

- Les partenaires collectifs et les habitants s'impliquent et participent à la définition des objectifs et des projets et dans la réalisation de ceux-ci.

Objectif 4.2 : Mettre en œuvre une stratégie de communication efficace

- Les missions et projets du Parc sont mieux connus des différents groupes cibles ce qui renforce sa notoriété et permet aux acteurs de se retrouver autour d'une identité commune.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet est d'une grande importance pour la préservation des patrimoines du Parc, eu égard au fait « qu'on ne respecte et protège bien que ce que l'on connaît bien », pour l'appropriation du Parc par ses habitants et une meilleure compréhension de ses actions et missions. Les sorties guidées, animations scolaires, chantiers ou événement publics sont autant d'occasions particulières de découverte et de partage entre communes membres et avec la population du Parc, qui doivent favoriser sa cohésion.

Lien avec d'autres projets

- 1.1. Eau Doubs
- 1.2. Pâturages boisés
- 1.3. Paysage
- 1.4. Nature au village
- 2.1. Agriculture
- 2.2. Tourisme
- 2.3. Transitions
- 3.1. Entrées
- 4.1. Communication
- 5.1 Recherche

Tous les autres projets du Parc sont concernés, compte tenu de la nature transversale de la mission de sensibilisation et éducation qui exploite quasiment tous les sujets et/ou projets du Parc comme supports d'activités.

Direction de projet	Anne Girardet, cheffe de projets en Sensibilisation et éducation à l'environnement Delphine Devenoges, cheffe de projets en Sensibilisation et éducation à l'environnement et responsable du Centre Nature Les Cerlatez Carine Heiniger, médiatrice scientifique Cédric Cerf, chef de projets Tourisme et Culture
Partenaires, avec rôle(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre Nature Les Cerlatez ▪ Guides interprètes du patrimoine ▪ Associations culturelles ou environnementales ▪ Animateurs pédagogiques ▪ Services cantonaux de la culture et de l'enseignement ▪ Education 21, Haute école pédagogique BEJUNE, universités... ▪ Portes d'entrées, communes ou institutions ▪ Agriculteurs, forestiers, associations de volontaires ▪ Parc Chasseral ▪ Parc du Doubs horloger (F)
Intégration dans outils/processus plus larges	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil et médiation vers les publics. Intervenants dans le programme découverte. Collaboration au programme découverte. ▪ Intervenants dans le programme d'offres scolaires. Collaboration au programme d'offres scolaires ou au programme découverte. ▪ Collaboration au développement d'offres scolaires. ▪ Collaboration et développement d'offres et à leur promotion. ▪ Collaboration au développement d'offres de chantiers nature et à leur réalisation. ▪ Collaboration dans le cadre du programme « Graines de chercheurs ». ▪ Collaboration au développement d'offres à dimension transfrontalière.
Intégration dans outils/processus plus larges	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'étude romand (PER) et Moyens d'enseignement romands (MER). ▪ Guide du réseau des Parcs pour l'élaboration des concepts d'éducation dans les PNR. ▪ Stratégies cantonales en matière d'enseignement ou de culture et patrimoine. ▪ Plan d'actions GPOT (gestion de la pression et des opportunités touristiques dans la vallée du Doubs).

État du projet (2020-2024)

- Stratégie globale de sensibilisation et d'éducation définie et qui se déploie depuis 2016 (activités nature, culture, patrimoine, produits, etc.).
- Offres existantes en matière de découverte grand public (programme annuel depuis 2017).
- Offres existantes en matière d'éducation (extra-scolaire) depuis 2017.
- Offres de chantiers-nature limitées à ce jour compte tenu des moyens limités (3 à 5 chantiers /an).

Activités / prestations générales	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le développement des offres de sensibilisation vers le grand public. ▪ Structurer et développer les offres de bénévolat pour les groupes (tout public). ▪ Poursuivre le développement des offres d'éducation vers les écoles. 	
Prestations spécifiques	Indicateurs de prestations
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 programme d'activités de découverte à l'attention du grand public (habitants et touristes) comprenant 28 activités nature et culture (7 par année), 1 catalogue de 10 offres réservables sur les thèmes de la biodiversité, du paysage et du patrimoine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 7 animations par année à l'attention du grand public (28 en tout) sur le thème de la nature et du patrimoine culturel (annuel). ▪ 1 catalogue de 10 offres réservables à l'attention du grand public sur les thèmes de la biodiversité, du paysage et du patrimoine (annuel).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 catalogue de 6 offres de bénévolat environnemental (chantiers nature) à 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 catalogue de 4 offres de bénévolat environnemental sollicité par 3 entreprises ou groupements par année (annuel).

<p>destination de groupes (entreprises, associations, écoles, habitants, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 offre de chantier-école créée et testée par deux classes (2028). ▪ 1 offre de bénévolat individuel créée et testée lors de 4 actions (2028).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 offres « Graines de chercheurs » à destination des écoles du Parc, selon indicateurs spécifiques définis, ainsi que 1 offre d'animations à la demi-journée, journée ou semaine à destination des écoles du Parc et hors Parc, sur la thématique de la biodiversité, du paysage et de l'économie durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 offres existantes « Graines de chercheurs » (Doubs, hirondelle, paysage) mobilisées par 9 classes par an (annuel). ▪ 1 offre existante de sorties scolaires à thèmes (10 à ce jour) : 60 classes accueillies par année (annuel). ▪ 1 nouvelle offre scolaire créée et testée avec 4 classes, sur une nouvelle thématique et/ou selon de nouvelles modalités (2028).

Calendrier par prestation	2025	2026	2027	2028
Programme d'activités découverte				
Offres de chantiers nature				
Offres scolaires				

COÛTS (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Programme découverte nature	11'630	11'630	11'630	11'630	46'520
Programme culture et patrimoine	35'248	38'192	35'248	38'192	146'880
Chantiers nature	21'880	29'392	33'206	32'764	117'242
Sous-total offres grand public	68'758	79'214	80'084	82'586	310'642
Graines de chercheurs Paysage	16'849	17'349	14'965	14'965	64'128
Graines de chercheurs Doubs	17'885	18'385	16'617	16'617	69'504
Graines de chercheurs Hirondelles	15'071	16'071	13'687	13'687	58'516
Nouvelle offre scolaire	5'710	5'710	5'710	5'710	22'840
Sorties scolaires	28'224	28'224	31'608	31'608	119'664
Sous-total offres scolaires	83'739	85'739	82'587	82'587	334'652
Gestion / coordination / fundraising	5'304	5'304	5'304	5'304	21'216
TOTAL ANIMATIONS	157'801	170'257	167'975	170'477	666'510
<i>EPT</i>	<i>0.68</i>	<i>0.73</i>	<i>0.71</i>	<i>0.71</i>	<i>0.71</i>

FINANCEMENT (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
OFEV (Parc)	80'641	87'007	85'841	87'119	340'608
Cantons (Parc)	14'504	15'649	15'439	15'669	61'262
Cantons (autre)	-	-	-	-	-
Communes et membres (cotisations)	-	-	-	-	-
Communes (autre)	2'178	2'350	2'319	2'353	9'200
Partenaires (sûrs)	8'050	8'685	8'569	8'696	34'000
Partenaires (à trouver)	11'838	12'772	12'601	12'789	50'000
Recettes d'exploitation	15'721	16'962	16'734	16'984	66'400
Contributions matérielles	24'869	26'832	26'472	26'867	105'040
TOTAL ANIMATIONS	157'801	170'257	167'975	170'477	666'510

Fiche 4.1 – Gestion

2025-2028

Résumé

La qualité des prestations, la légitimité et la pérennité du Parc reposent sur un management professionnel assurant le bon fonctionnement de la structure associative. Celui-ci requiert, d’une part, une relation régulière avec les communes, les cantons et les autres partenaires ainsi que l’implication de ceux-ci, d’autre part une équipe professionnelle dotée de compétences et de moyens adéquats pour la réalisation et le reporting des activités.

Descriptif

Ce projet consiste à organiser et garantir les processus de décision par le bon fonctionnement des organes (comité, bureau et commissions), à assurer la qualité des activités et des projets menés par une équipe opérationnelle développant ses compétences, à mobiliser et à coordonner les partenaires et à disposer des outils de conduite performants et des moyens financiers suffisants. L’objectif est d’assurer la planification et la réalisation des prestations actuelles et futures de manière équilibrée sur le territoire du Parc et en accord avec les objectifs et résultats attendus de la Charte 2023-2032. Dans ce cadre, une attention particulière est apportée à l’intégration et à la collaboration des acteurs du territoire dans les organes du Parc (comité, commissions) ainsi que dans la définition et dans la réalisation des projets. La dynamique de consultation et de participation mise en place lors du renouvellement de la Charte et lors de la préparation de la convention-programme 2025-2028 doit être poursuivie. La collaboration avec le Parc Chasseral se poursuit sur les thématiques actuelles (observatoire du paysage, Graines de chercheurs, communication) voire se développe sur certaines thématiques en fonction des opportunités identifiées (p.ex. pâturages boisés, infrastructure écologique, mobilité, énergie). Des échanges réguliers ont lieu entre les équipes. Cette dynamique de collaboration se poursuit également avec le Parc du Doubs horloger côté français, prioritairement sur les thématiques du Doubs et du tourisme. La perspective prochaine de l’établissement d’un PTIC (plan territorial intégré de coopération), financé par des fonds Interreg, permettra d’identifier de futurs projets à déployer en transfrontalier, y compris des projets de la convention programme 2025-2028, et financés en partie par des fonds Interreg.

Les indicateurs et les résultats attendus de la Charte font l’objet d’une réflexion sur leur formulation et d’un suivi spécifique. Le processus d’adhésion au Parc de trois nouvelles communes neuchâteloises, initié par ces dernières depuis l’année 2020, sera accompagné et l’extension du territoire sera préparée dans le cadre de la planification 2029-2032, ceci pour autant que ces trois communes ainsi que les organes et membres actuels du Parc le souhaitent.

Contribution aux indicateurs d’effet du Parc (Charte)

Objectif 4.1 : Développer la dimension partenariale et inciter à l’action participative

- Les partenaires collectifs et les habitants s’impliquent et participent à la définition des objectifs et des projets et dans la réalisation de ceux-ci.
- Les principes de collaboration entre le Parc et les autres acteurs régionaux sont formalisés, connus et mis en œuvre et permettent de tirer profit de synergies et d’augmenter l’efficience des actions.

Objectif 4.3 : Mettre en place une gestion et une gouvernance adaptées

- Les partenaires des projets et les publics participant aux activités du Parc peuvent donner leur avis sur les prestations.
- Les projets sont dimensionnés en fonction des moyens mobilisables et mis en œuvre de manière cohérente et efficace.
- Un monitoring des données est mis en place pour documenter les prestations et le suivi des effets attendus.
- Les acteurs clés, en particulier les communes, sont intégrés dans une structure de gouvernance leur assurant une meilleure représentativité et permettant une meilleure implication dans la vie du Parc.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet est indispensable au fonctionnement général du Parc et à la gestion de l’ensemble des activités et projets.

Lien avec d’autres projets

- Ensemble des projets de la CP 25-28

Direction de projet	Régis Borruat, directeur du Parc Cédric Cerf, adjoint de direction au Parc
Partenaires, avec rôle(s)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres, communes membres en particulier, organes du Parc ▪ Partenaires des projets (milieux professionnels, institutionnels, associatifs) ▪ Confédération ▪ Cantons JU-NE-BE ▪ Réseau des Parcs suisses, Réseau des parcs bernois et en particulier Parc régional Chasseral ▪ Parc naturel régional du Doubs horloger (F) 	<p>Gouvernent le Parc, sont force de proposition, portent certaines actions, défendent les intérêts du Parc vis-à-vis du public, financent les projets. Contribuent à la définition et à la mise en œuvre des projets.</p> <p>Fournit le cadre légal, assure un financement, met à disposition des outils de politique régionale et nationale.</p> <p>Défendent les intérêts du Parc auprès de la Confédération, assurent la coordination intercantonale et intracantonale (interservices), fournissent un appui administratif et technique ainsi qu'un financement.</p> <p>Défendent les intérêts des Parcs suisses, respectivement bernois, assurent la coordination des thématiques et la communication nationale, développent des projets communs.</p> <p>Participe à la définition et à la mise en œuvre des projets à dimension transfrontalière.</p>
Intégration dans outils/processus plus larges	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégies sectorielles de la Confédération (biodiversité, paysage, énergie, etc.). ▪ Nouvelle politique régionale de la Confédération. ▪ Projets modèles pour un développement territorial durable (ARE). ▪ Programme Interreg France-Suisse 2021-2027. ▪ Plans directeurs cantonaux et plans directeurs régionaux JU-NE-BE. ▪ Plans climat et autres stratégies sectorielles des cantons JU-NE-BE. ▪ Charte PNRD 2023-2032 et contrats de parc (communes-membres-Parc). ▪ Statuts et règlements du Parc. 	

État du projet (2020-2024)

- Renouvellement de la direction et de la présidence du Parc (2019-2020) ; nouvelle dynamique de collaboration avec les communes, les cantons et les partenaires. Confiance retrouvée.
- Renouvellement de la Charte pour la période 2023-2032, extension du territoire à 2 nouvelles communes jurassiennes ; 1 commune neuchâteloise en moins.
- Mise en place d'une nouvelle gouvernance (nouveaux statuts, comité élargi, bureau exécutif) intégrant l'ensemble des communes membres.
- Renouvellement des commissions du Parc du Doubs dès 2023 ; création d'une nouvelle commission transports et mobilité.
- Accord général de collaboration et conventions opérationnelles signés avec le Parc Chasseral (2019).
- Convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Doubs horloger (F) renouvelée (2023).
- Participation du Parc aux consultations communales, cantonales et régionales permettant d'inclure les objectifs et les valeurs du Parc dans les instruments de politique régionale.
- Clarification des processus de gestion et mise en place d'outils de gestion permettant de se rapprocher étroitement du système de management de la qualité proposé par le Réseau des Parcs (procédures écrites, règlement du personnel, entretiens annuels d'évaluation et de fixation des objectifs, outils de gestion des heures, des vacances et des frais, outils de reporting pour le suivi des prestations et des budgets, SIG et système informatique permettant le télétravail, etc.).
- La part de fonds propres du Parc est acquise grâce à l'apport de nombreux partenaires privés, associatifs, institutionnels et de fondations.
- Le processus d'adhésion de nouvelles communes neuchâteloises au Parc fait l'objet d'un accompagnement régulier, pour informer les autorités et le mandataire (objectif:ne) chargé de coordonner le processus et d'établir l'étude de faisabilité. Le Parc a notamment participé aux

consultations en lien avec la révision des Plans d'aménagement locaux de ces communes qui ont souhaité intégrer les objectifs stratégiques du Parc dans leur outil de planification locale.

Activités prévues / prestations générales	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion : le Parc dispose d'un système de gestion efficient (administration, ressources humaines, finances), assure son financement grâce à un apport de fonds externes suffisant et développe les compétences de son équipe professionnelle par la formation continue. ▪ Collaborations et garantie territoriale : les acteurs du territoire (publics, privés, associatifs) sont intégrés à la gouvernance du Parc ainsi qu'à la définition et à la réalisation des projets ; la collaboration avec les autres parcs et la dimension transfrontalière des projets sont effectives ; le Parc participe aux procédures de consultation. ▪ Evaluation et planification : les activités et les projets font l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative régulière ; les indicateurs d'effets de la Charte sont redéfinis ; le suivi des résultats attendus de la Charte est effectué ; l'extension potentielle du territoire à de nouvelles communes est préparée ; le plan de gestion 2029-2032 est établi. 	
Prestations de la Convention-programme	Indicateurs de prestations
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système de gestion efficient (administration, ressources humaines, finances), financement assuré, équilibre intercantonal des moyens et des activités, formation continue pour le personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de gestion (annuel). ▪ Apport de fonds externes suffisant et équilibre des comptes (annuel). ▪ Le Parc vérifie l'équilibre entre les contributions financières cantonales et les activités déployées sur le territoire de chacun des cantons (2026, 2028). ▪ Un ou plusieurs membres de l'équipe participe à un cours de formation (annuel).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration des acteurs du territoire dans la gouvernance et dans la réalisation des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de gestion, chapitres gouvernance et collaborations (annuel).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation de la qualité des projets, préparation de l'extension du territoire à de nouvelles communes, dépôt du plan de gestion 2029-2032, suivi des indicateurs et des résultats attendus de la Charte. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de gestion annuel, chapitre projets et extension du territoire (annuel). ▪ Plan de gestion 2029-2032 (2028). ▪ Redéfinition des indicateurs d'effets de la Charte (2025). ▪ Tableau de suivi des résultats attendus de la Charte (annuel).

Calendrier par prestation	2025	2026	2027	2028
Gestion				
Collaborations et gouvernance				
Evaluation et planification				

COÛTS (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Gestion	242'175	248'925	232'050	242'175	965'325
Collaborations et gouvernance	45'425	45'425	45'425	45'425	181'700
Evaluation et planification	12'150	5'400	38'275	12'150	67'975
TOTAL GESTION	299'750	299'750	315'750	299'750	1'215'000
<i>EPT</i>	1.50	1.50		1.50	1.54

FINANCEMENT (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
OFEV (Parc)	232'627	232'627	245'044	232'627	942'924
Cantons (Parc)	27'551	27'551	29'022	27'551	111'676
Cantons (autre)	-	-	-	-	-
Communes et membres (cotisations)	32'911	32'911	34'668	32'911	133'400
Communes (autre)	-	-	-	-	-
Partenaires (sûrs)	-	-	-	-	-
Partenaires (à trouver)	-	-	-	-	-
Recettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Contributions matérielles	6'661	6'661	7'017	6'661	27'000
TOTAL GESTION	299'750	299'750	315'750	299'750	1'215'000

Fiche 4.2 – Communication

2025-2028

Résumé

Le projet communication a pour but d’informer et de faire connaître les projets, les activités et la vie du Parc en général. Il permet également de faire la promotion des événements et d’autres activités organisés par le Parc et ses partenaires.

Descriptif

La communication occupe une place de plus en plus importante dans notre société. A l’heure de l’immédiateté des réseaux sociaux et de l’information à profusion, toute entité se doit de soigner sa communication et plus généralement son image. En effet, peu importe la qualité d’un projet ou d’une initiative, si sa communication n’est pas gérée de façon appropriée, il peut être mis en péril.

La communication du Parc du Doubs a pour but de mettre en valeur ses activités et ses domaines de compétences, et d’accroître ainsi sa notoriété afin d’en faire un acteur incontournable, connu et reconnu à l’intérieur comme à l’extérieur de son territoire. A moyen et long terme, l’objectif est de mobiliser davantage les habitants et les partenaires autour des projets du Parc et de les encourager à devenir acteurs et force de proposition.

Des efforts importants ont été faits ces dernières années au sein du Parc du Doubs afin de professionnaliser la communication, ce qui a permis de mieux le faire connaître. Le processus de renouvellement de la Charte qui s’est déroulé de fin 2019 à mi-2022 a également été l’occasion de déployer une communication importante autour des actions du Parc et de ses réalisations.

Les études et sondages réalisés par le passé ont montré que le Parc du Doubs souffrait d’un déficit de notoriété et de légitimité parmi ses habitants. Cette situation s’est améliorée grâce au travail réalisé ces dernières années. Le rôle du Parc est de mieux en mieux compris et son image est désormais plus positive. Le travail de communication et de marketing autour du Parc doit toutefois se poursuivre et s’intensifier à l’avenir.

Pour atteindre cet objectif, la chargée de communication dispose de différents outils (site internet, lettre d’information, pages sur les réseaux sociaux, communiqués de presse, brochures, panneaux d’information, espaces d’accueil, etc.) qu’il s’agit de continuer à alimenter et à développer durant la prochaine période d’activités. En parallèle au travail de communication courant, deux grands axes seront développés durant la période 2025-2028. Premièrement, le site internet du Parc sera entièrement remanié afin de proposer aux visiteurs une vitrine mieux structurée, plus moderne et flexible et mieux adaptée à la réalité d’aujourd’hui. Deuxièmement, la signalisation sera renforcée afin d’accroître la visibilité du Parc, notamment sur les grands axes routiers.

Contribution aux indicateurs d’effet du Parc (Charte)

Objectif 4.2 : mettre en œuvre une stratégie de communication efficace.

- La consultation des informations diffusées par le Parc sur les réseaux numériques (sites web, réseaux sociaux, lettres d’information, etc.) augmente.
- Les missions et projets du Parc sont mieux connus des différents groupes cibles ce qui renforce sa notoriété et permet aux acteurs de se retrouver autour d’une identité commune.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet est primordial car il permet de mettre en valeur toutes les actions menées par le Parc, de les rendre visibles et de bénéficier potentiellement d’un meilleur soutien et d’une meilleure mobilisation des partenaires et des habitants.

Lien avec d’autres projets

- Ce projet a un lien avec tous les autres projets du Parc.

Direction de projet	Sylvine Boillat, chargée de communication
Partenaires, avec rôle(s)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Médias régionaux, nationaux et français ▪ Communes ▪ Habitants et visiteurs du Parc ▪ Elus locaux ▪ Autres parcs (parcs suisses romands, Parc du Doubs horloger) et réseaux des parcs ▪ Partenaires des autres projets (agriculteurs, prestataires touristiques, producteurs labellisés, enseignants, restaurateurs, associations, guides, etc.) ▪ Entreprises locales 	<p>Relais d'informations auprès du grand public. Public-cible, relais d'informations auprès du grand public.</p> <p>Public-cible.</p> <p>Public-cible, relais d'informations auprès des collectivités publiques.</p> <p>Partenaires, coopération et partages d'expériences, mutualisation des compétences. Public-cible, sources et relais d'information.</p> <p>Mandataires pour la création de matériel ou la réalisation de services ne pouvant pas être assumées en interne.</p>
Intégration dans outils/processus plus larges	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parcs d'importance nationale : Manuel de la marque (OFEV). ▪ Stratégie de communication du Réseau des parcs suisses. ▪ Valeurs des parcs suisses. 	

État du projet (2020-2024)

Depuis 2020, la communication du Parc n'a cessé de se développer et différents outils ont été mis en place :

- Site internet et réseaux sociaux existants et fonctionnels.
- Plusieurs sites internet actifs : site général, site consacré aux chevaux franches-montagnes et site du Centre Nature Les Cerlatez (environ 200'000 visiteurs au total entre 2020 et juillet 2023).
- Posts réguliers sur les réseaux sociaux, focus sur Facebook (1350 abonnés) et Instagram (1370 abonnés).
- Lettre d'information mensuelle numérique diffusée à plus de 1500 personnes.
- Présence dans les médias régionaux : environ 1000 articles consacrés au Parc du Doubs entre 2020 et juillet 2023.
- Création et actualisation de différentes brochures d'informations : création d'une brochure de présentation générale du Parc, mise à jour de la carte touristique, mise à jour du flyer Graines de chercheurs, notamment.
- Communication régulière autour des projets et des événements du parc.
- Création de deux portes d'entrée du Parc, à Saint-Ursanne et à La Chaux-de-Fonds, espaces d'accueil, d'information, d'exposition et d'animation du Parc.
- Identité visuelle définie et utilisée pour la plupart des actions de communication du Parc.
- Collaboration établie avec les communes pour relayer les informations du Parc sur leurs sites internet et dans leurs bulletins d'information.
- Coordination régulière des actions de communication avec le Parc Chasseral.
- Panneau de signalisation Parc aux entrées de chaque commune membre du Parc et dans différents lieux particulièrement fréquentés du Parc (étang de la Gruère, halle-cantine de Saignelégier, gare de La Chaux-de-Fonds, Maison du Tourisme à Saint-Ursanne).

Activités / prestations générales	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication générale : poursuite et intensification de la communication via les médias traditionnels et les outils digitaux (réseaux sociaux, newsletter, site internet...). ▪ Création de nouveaux matériels et supports de communication et de signalisation, mise à jour des matériels existants. ▪ Refonte complète du site internet du Parc. 	
Prestations spécifiques	Indicateurs de prestations
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication générale des projets et des activités (travail médias, réseaux sociaux, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence régulière dans les médias régionaux : 1x / semaine (annuel).

newsletter, communication vers les communes, portes d'entrées, banque de données d'offres du Réseau, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Envoi d'au moins 4 newsletters par année (annuel).
<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux matériels de communication et de signalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Création et installation de 4 panneaux sur les grands axes routiers (2028). Création d'un nouveau programme d'activités annuel (contenu étoffé et diffusion élargie) (2025).
<ul style="list-style-type: none"> Refonte complète du site internet 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un nouveau site internet fonctionnel et moderne (2026).

Calendrier par prestation	2025	2026	2027	2028
Communication générale				
Matériel de communication / signalisation				
Nouveau site internet				

COÛTS (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Communication générale	67'510	61'814	63'232	65'984	258'540
Matériels et signalisation	42'212	21'822	26'474	82'358	172'866
Nouveau site web	24'630	16'420	-	-	41'050
Gestion / coordination / fundraising	5'304	5'304	5'304	5'304	21'216
TOTAL COMMUNICATION	139'656	105'360	95'010	153'646	493'672
<i>EPT</i>	<i>0.77</i>	<i>0.62</i>	<i>0.62</i>	<i>0.65</i>	<i>0.67</i>

FINANCEMENT (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
OFEV (Parc)	5'349	4'035	3'639	5'885	18'908
Cantons (Parc)	12'836	9'684	8'733	14'122	45'376
Cantons (autre)	-	-	-	-	-
Communes et membres (cotisations)	37'738	28'470	25'674	41'518	133'400
Communes (autre)	-	-	-	-	-
Partenaires (sûrs)	79'210	59'758	53'888	87'145	280'000
Partenaires (à trouver)	4'523	3'412	3'077	4'976	15'988
Recettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Contributions matérielles	-	-	-	-	-
TOTAL COMMUNICATION	139'656	105'360	95'010	153'646	493'672

Fiche 5.1 – Recherche

2025-2028

Résumé

Le Parc souhaite renforcer les collaborations avec les institutions de formation et les milieux académiques (hautes écoles, institutions spécialisées, etc.) en vue d'augmenter la qualité de ses projets (p.ex. dans les domaines de la biodiversité, du paysage, de l'éducation, de l'économie régionale). En collaboration avec un ou plusieurs instituts de recherche, il envisage de lancer ou d'intégrer un projet de recherche en lien avec la thématique de l'eau et de la sécheresse. Il a également pour objectif de promouvoir son territoire auprès des acteurs de la recherche en tant que terrain d'expérimentation et d'innovation.

Descriptif

De nombreux projets du Parc font d'ores et déjà appel à des instituts de recherche et de formation. Des contacts sont établis avec des chercheurs, scientifiques et enseignants. Le potentiel de développement de nouvelles collaborations est encore important. L'objectif principal de ce projet est de traiter le thème prioritaire de l'eau et des défis que posent les sécheresses récurrentes sur le territoire du Parc. Dans le cadre par exemple du projet « Pâturages boisés », il sera examiné la possibilité d'intégrer ce thème dans un programme de recherche existant (Fonds national, universités, etc.) ou de confier un mandat d'étude à d'autres acteurs. Un accompagnement du monde de la recherche serait en effet particulièrement pertinent dans le cadre des expériences de reboisements prévues dans la Fiche 1.2 afin par exemple de cibler au mieux les essences les plus résistantes aux sécheresses et les plus adaptées au paysage typique des pâturages boisés et d'assurer un suivi de l'évolution des reboisements.

Il est également prévu dans ce projet de poursuivre et d'intensifier les partenariats avec des hautes écoles dans le cadre d'autres projets 2025-2028, par exemple Paysage (analyse et interprétation des données de l'observatoire), Eau-Doubs (comparaison de données « fritillaires » du Parc du Doubs avec d'autres terrains) ou encore Animations (partenariat avec les écoles pédagogiques dans le cadre notamment du développement des offres scolaires).

De nouvelles opportunités de collaboration s'ouvrent également avec la future Maison de la Tourbière aux Ponts-de-Martel (centre de compétence sur les tourbières et les marais) et avec le projet de nouvelle formation au tourisme durable porté par la Haute Ecole de Gestion Arc.

Ce projet entend également promouvoir la recherche appliquée dans le Parc par un accueil favorable et régulier aux sollicitations du monde de la recherche (travaux de recherche et formations) et par l'entretien de contacts avec la SCNAT Recherche sur les parcs ainsi qu'avec le Réseau des parcs suisses (section Recherche).

Des actions de valorisation des travaux de recherche sont également prévues dans les différents supports de communication du Parc (site web, réseaux sociaux, lettres d'information, etc.).

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc (Charte)

Objectif 5.1 : Encourager les échanges entre la recherche et le territoire du Parc

- Le Parc dispose d'un réseau de partenaires, de données et d'analyses scientifiques lui permettant de mieux définir ses actions et d'en améliorer la pertinence et l'impact.
- Le territoire du Parc fait l'objet de recherches sur des thématiques qu'il porte et devient le terrain de réalisation de projets expérimentaux et innovants contribuant à son rayonnement au-delà de ses frontières.

Importance du projet pour le Parc

La collaboration avec le monde de la recherche constitue un apport très utile à l'amélioration de la qualité et de la pertinence des projets. Les résultats de travaux de mémoires ou de recherches sont en outre un terreau d'idées pour le développement et le rayonnement des projets du Parc.

Lien avec d'autres projets

- Eau – Doubs
 - Pâturages boisés
 - Paysage
- Travaux de recherche sur la fritillaire pintade.
Appui aux expériences de reboisements et suivi de leur évolution.
Collaboration des hautes écoles pour l'analyse et l'interprétation des données de l'observatoire.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculture ▪ Tourisme ▪ Animations 	<p>Expérimentation de nouvelles productions. Projet de nouvelle formation en tourisme durable porté par la HEG Arc. Collaboration de la haute école pédagogique sur le développement d'offres scolaires.</p>
<p>Direction de projet</p>	<p>Régis Borruat, directeur du Parc Tous les chefs de projets</p>
<p>Partenaires, avec rôle(s)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL ▪ Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL ▪ Centre d'excellence et de compétence pour le développement de systèmes agroécologiques durables dans l'Arc jurassien (FRI, UNINE) ▪ Agroscope ▪ SCNAT (Académie des sciences naturelles) ▪ Réseau des Parcs suisses ▪ Institut suisse de spéléologie et de karstologie ▪ Maison de la Tourbière ▪ Haute école Arc et EPFL ▪ HEPIA ▪ Institut de sociologie (UNINE) ▪ Education21 ▪ Maison de la Tourbière 	<p>Collaboration dans le cadre du projet Pâturages boisés. Collaboration dans le cadre du projet Pâturages boisés. Collaboration dans le cadre du projet Pâturages boisés.</p> <p>Collaboration dans les nouvelles productions durables. Echange d'expériences et de résultats. Echange d'expériences et de résultats. Partenaire de la nouvelle Porte d'entrée des Brenets (médiation scientifique et vulgarisation). Collaboration à la création de nouvelles animations autour des milieux humides. Collaboration pour l'analyse et l'interprétation des données de l'observatoire du paysage. Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (travaux de diplômés). Collaboration dans le cadre de projets d'économie durable. Collaboration dans le cadre du programme « Graines de chercheurs ». Collaboration dans le cadre des activités de sensibilisation et de vulgarisation sur le thème des tourbières.</p>
<p>Intégration dans outils/processus plus larges</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche dans les parcs suisses. 	

État du projet (2020-2024)

- Sollicitation régulière d'étudiants de l'HEPIA et d'autres hautes écoles pour la réalisation de travaux de diplômés sur le territoire du Parc.
- Collaboration d'experts du paysage de la HEG Arc et de l'EPFL dans le cadre de l'Observatoire photographique du paysage.
- Collaboration avec l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel dans le cadre du Challenge MicroCité (2021).
- Collaboration avec la HE Arc Ingénierie dans le cadre du projet de protection de la faune sauvage en période de fauche (2022-2023).
- Collaboration avec éducation21, Centre national de compétences et de prestations pour l'Éducation en vue d'un Développement Durable (EDD), dans le cadre du programme « Graines de chercheurs ».
- Collaboration avec l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie dans le cadre de la future porte d'entrée du Parc aux Brenets, dédiée à la thématique de la géologie, de l'eau et du sous-sol karstique.
- Contacts avec la Maison de la Tourbière aux Ponts-de-Martel en vue de trouver des synergies avec le Centre Nature Les Cerlatez et de développer une nouvelle collaboration autour d'un

centre de compétence pour les spécialistes de la conservation et de la régénération des tourbières et des marais.

- Contacts avec la HEG Arc dans le cadre de son projet de nouvelle formation en tourisme durable implantée dans les Parc Chasseral et du Doubs.
- Contacts avec le nouveau Centre d'excellence et de compétence pour le développement de systèmes agroécologiques durables dans l'Arc jurassien (Université de Neuchâtel et Fondation rurale interjurassienne).

Activités prévues	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un projet de recherche est développé autour de la problématique de l'eau et des sécheresses et de leurs conséquences sur le territoire du Parc. ▪ Des collaborations sont développées avec différents instituts de recherche dans le cadre des projets portés par le Parc. ▪ Des contacts réguliers sont établis avec les instituts de recherche, les enseignants et les chercheurs pour susciter des travaux sur le territoire du Parc. 	
Prestations spécifiques	Indicateurs de prestations
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un projet de recherche autour de la problématique de l'eau et de la sécheresse. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins un rapport de recherche ou une étude sur la problématique de l'eau et de la sécheresse (2028).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contacts réguliers et collaborations développées avec différents instituts de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste à jour des collaborations avec des instituts de recherche et des travaux de recherche effectués en lien avec le Parc (annuel).

Calendrier par prestation	2025	2026	2027	2028
Projet de recherche eau / sécheresse				
Collaborations				

COÛTS (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Projet recherche eau/sécheresse	11'094	11'094	11'094	11'094	44'376
Collaborations	4'420	4'420	4'420	4'420	17'680
TOTAL RECHERCHE	15'514	15'514	15'514	15'514	62'056
<i>EPT</i>	<i>0.07</i>	<i>0.07</i>	<i>0.07</i>	<i>0.07</i>	<i>0.07</i>

FINANCEMENT (CHF)	2025	2026	2027	2028	TOTAL
OFEV (Parc)	13'588	13'588	13'588	13'588	54'352
Cantons (Parc)	1'426	1'426	1'426	1'426	5'704
Cantons (autre)	-	-	-	-	-
Communes et membres (cotisations)	-	-	-	-	-
Communes (autre)	-	-	-	-	-
Partenaires (sûrs)	-	-	-	-	-
Partenaires (à trouver)	-	-	-	-	-
Recettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Contributions matérielles	500	500	500	500	2'000
TOTAL RECHERCHE	15'514	15'514	15'514	15'514	62'056